

Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH

N°: 9475

Vendredi 26 Novembre 2021

Driss Lachguar : L'USFP, c'est bel et bien ses enfants, tous ces Ittihadis purs et durs qui n'ont eu de cesse de mener différentes batailles

Notre opposition est une opposition franche, responsable et institutionnelle

Lire pages 2-3



Représentant l'USFP au colloque du Parti communiste chinois et des partis de gauche arabes

Ahmed El Aked reprend l'assertion Royale

Le Maroc restera dans son Sahara, et le Sahara demeurera dans son Maroc jusqu'à la fin des temps

Lire page 4



Visite de Bourita à Washington
Intense activité diplomatique pour consolider le partenariat stratégique maroco-américain



Page 7

La CAF inquiète au sujet de l'organisation de la CAN au Cameroun



Page 31

Driss Lachguar : *L'USFP, c'est bel et bien ses enfants, tous ces Ittihadis purs et durs qui n'ont eu de cesse de mener différentes batailles*

Actualité

“

Notre opposition est une opposition franche, responsable et institutionnelle

Le Premier secrétaire de l'Union socialiste des forces populaires a été, dans la soirée du mercredi 24 novembre, l'invité de l'émission «Liqaâ maa Sahafâ» (Rencontre avec la presse), diffusée sur les ondes de la chaîne de radio nationale.

Avant d'entamer l'émission modérée par trois journalistes dont le principal animateur Essafi Naciri qui a introduit l'entretien par une rétrospective historique succincte de la présence et l'action du parti sur la scène nationale. Il a ainsi rappelé que l'USFP est un parti enraciné dans la mémoire collective du pays et que c'est une formation qui joue un rôle central dans la vie politique nationale. De ce fait, a-t-il souligné, il jouit d'une attention particulière et un suivi particulier de la part de l'opinion publique nationale.

Evoquant les travaux de la dernière réunion du Conseil national du parti et les décisions prises ayant trait à l'organisation de son 11ème Congrès, il a mis en avant l'importance décisive de cette étape partisane quant aux aspects organisationnels ainsi qu'à la focalisation des élites vers la jeunesse et le renouveau.

Abordant les préparatifs de la tenue prochaine du 11ème Congrès de l'Union socialiste des forces populaires, l'animateur a indiqué que la question insistante la plus répétée par les observateurs de la scène politique se rapporte à l'éventuelle candidature de Driss Lachguar au poste de premier secrétaire du parti pour un



troisième mandat. La réaction du dirigeant ittihadî s'est voulue clairement tranchante quant à cette question, déplorant ce genre de réflexions qui accordent, pour lui, une sacralité des personnes et consacrent le culte de la personnalité dans la vie politique et partisane. Il a rappelé,

“

Répondant à l'interpellation d'une auditrice sur ses griefs contre l'actuel gouvernement, le Premier secrétaire a fait observer que l'action de ce dernier s'est caractérisée dès ses débuts par une démarche de domination et d'incursion manifestes

à ce propos, qu'il avait annoncé, solennellement, en octobre qu'il ne se représenterait pas à cette élection dans un respect parfait des dispositions du règlement du parti, lequel allait tenir son 11ème Congrès national dans les trois mois qui suivraient.

Par ailleurs, Driss Lachguar a précisé, dans le cadre de l'interaction consistante et constante avec l'opinion publique et avec les milieux des médias, des intellectuels et observateurs politiques, que l'on ne tiendrait pas ce congrès pour désigner un tel ou un tel à la direction du parti car la priorité déterminante de la tenue de ces assises, c'est en tout état de cause, que l'on se penche sur la conjoncture historique de la vie politique et partisane du pays, caractérisée par son acuité et qui exige une rétrospective évaluant le degré de crédibilité des prévisions de l'USFP quant à l'avenir du pays.

«Lorsque nous appelions à une nouvelle alternance, a-t-il martelé, toutes les parties étaient unanimes à prévoir la victoire des deux pôles qui détenaient les rênes des affaires publiques depuis plus de dix ans», tout en précisant que l'USFP était le seul parti à l'intérieur du paysage politique à être convaincu de la nécessité d'une telle alternance (...).

Revenant à la question des candidatures postulant à la direction de l'USFP, sachant que Driss Lachguar a réitéré qu'il n'avait pas l'intention de se représenter, de savoir si ce dernier envisageait de sou-

“

Le Premier secrétaire a mis en exergue la place qu'occupe la presse du parti et l'effort consenti par les directions successives pour préserver ses organes de presse, par ailleurs actifs et militants

tenir celles de personnes bien déterminées, le Premier secrétaire a affirmé qu'il soutiendrait celui qui serait choisi par les congressistes.

Il a mis, en outre, en avant les performances réalisées par le parti. Etant la première formation au sein de l'opposition, l'USFP peut prétendre à être l'alternative la plus plausible du gouvernement actuel, a-t-il souligné.

L'animateur de l'émission s'est vu, par ailleurs, invité par le Premier secrétaire à se référer à l'allocation qu'il avait prononcée lors des assises du Conseil national où il était question de renouvellement des élites à tous les niveaux, local, régional et national. Quant à l'unité des rangs qu'El Malki et lui-même ont toujours prônée, il n'a pas manqué d'assurer qu'elle est effective et matérialisée par la mobilisation massive de militants itihadis lors de l'ensemble du processus électoral écoulé.

D'autre part, l'évocation de certains noms de «potentiels» candidats à la direction du parti, qui avaient par ailleurs déserté depuis quelque temps les rangs du parti – a déclenché une polémique virulente entre les animateurs de l'émission et Driss Lachguar, allant jusqu'à la menace de ce dernier de suspendre l'entretien et se retirer si l'on continuait ces sujets pernicieux abordés « sur instigation payante ». Pour lui, ces réflexions infondées visent la dépréciation des 35.000 membres de l'USFP qui se déploient en consentant d'énormes efforts et sacrifices pour l'épanouissement et le rayonnement politiques de leur parti. « L'USFP s'est bel et bien, ses enfants, les itihadis purs et durs, qui n'ont eu de cesse de mener différentes batailles », a-t-il fermement souligné à cet égard.

Quant à la réconciliation voulue par la direction de l'USFP et prônée lors de son dernier Congrès national par le Premier secrétaire, celui-ci a indiqué qu'elle a, bel et bien, eu lieu, traduite par le retour de nombreux militants et leur adhésion à l'action du parti, notamment au cours des différentes étapes du processus électoral mais il a déploré que les interrogations n'avaient pas plutôt trait aux préoccupations et attentes de la population marocaine dans un

contexte délicat marqué par des faits exceptionnels tels que la signature d'accords stratégiques vitaux quant à la sécurité du pays ou la toute récente pluviométrie, à titre d'exemple. Au lieu de cela, l'entretien, a-t-il contesté, semble se focaliser sur des faits incongrus et futiles (...).

A cet égard, Driss Lachguar a fustigé le traitement médiatique ségrégationniste des deux journalistes animant l'entretien concernant l'action et les structures des formations dont les dirigeants ont défilé à ce programme radiophonique, celui réservé à l'USFP se révélant pernicieux, contrairement à celui glorifiant les autres formations poli-

tiques, attitude foncièrement opposée à la déontologie journalistique qu'ils sont tenus d'observer.

S'agissant du volet structurel du parti, lesdits animateurs ont avancé qu'il y avait un certain recul des prolongements et performances de l'aile syndicale du parti. Ce à quoi le Premier secrétaire a riposté en relevant la confusion répétée entre la CDT et la FDT en ironisant la référence inopportune à des étapes révolues de l'histoire partisane et syndicale de l'USFP, notamment le passé de la CDT ou même de l'UNFP, ce qui dénote une faible préparation de l'émission et la non maîtrise des dossiers, observée chez ses interlocuteurs.

Quant au renouvellement des instances locales et nationales du parti qui auraient accusé un certain retard par rapport aux dispositions temporelles des règlements du parti, Driss Lachguar a invoqué la conjoncture liée à la pandémie et à d'autres considérations que le Congrès en vue s'emploiera à examiner et corriger pour une meilleure gouvernance partisane.

Abordant, par ailleurs, la nature et les normes du vote des participants au Congrès, soumises à des règles mettant en avant les conditions relatives aux voix obtenues par les élus du parti, les journalistes de la radio nationale ont soulevé l'éventualité de mécontentement de nombre de militants, quant aux choix opportuns en faisant observer l'avènement de membres ayant récemment adhéré dans un mouvement de translation partisane à l'USFP. Et de « soulever » maladroitemment le cas du président du Groupe socialiste au Parlement, Abderrahim Chahid qui aurait, selon eux, rallié le parti en quittant le RNI.

Le dirigeant itihadhi s'est fermement indigné de ce constat tout à fait erroné, car, a-t-il indiqué, le dé-

“

L'opposition adoptée par l'USFP n'est pas un soutien critique comme cela a été le cas de certaines expériences passées dont les effets se sont révélés négatifs

puté en question est un militant progressiste de longue date, ayant été un virulent acteur « caïdiste » et que, plus tard, il était président usfpiste du Conseil provincial de Zagora depuis 2015.

Il a enchaîné en affirmant que la totalité des membres qui ont rallié les rangs de l'USFP, faisaient à l'origine partie de cette formation et y sont revenus dans le cadre du processus de réconciliation pour s'activer au sein de ses rangs. Il a reproché, à cet effet, cette attitude de deux poids, deux mesures, affichée par lesdits animateurs, s'agissant des débats ayant eu lieu avec les autres partis

les mystifiant positivement.

D'autre part, dans la rubrique de l'interaction avec les auditeurs, leurs observations et leurs interrogations, le Premier secrétaire de l'USFP, répondant à l'interpellation d'une auditrice sur ses reproches contre l'actuel gouvernement, a fait observer que l'action de ce dernier s'est caractérisée dès ses débuts par une démarche de domination et d'incursion manifestes, traduite par le partage des présidences et bureaux des collectivités locales, toutes dimensions territoriales confondues, la mainmise sur les structures du Parlement mais aussi sur les commissions sectorielles.

Il a développé en évoquant les observations enregistrées au niveau de plusieurs communes concernant la constitution de leurs bureaux et le lancement de leurs travaux. « Le traitement agressif à l'égard des équipes de l'opposition au sein de ces conseils n'a pas de semblable dans toute l'histoire communale depuis la charte de 1976 », a-t-il martelé avant d'émettre le souhait que le chef du gouvernement ouvre un dialogue sérieux avec les composantes de l'opposition en vue de mettre en œuvre une forme de complémentarité et de concertation autour des questions cruciales de la vie politique, économique et sociale du pays.

Et de réitérer que l'opposition adoptée par l'USFP n'est pas un soutien critique comme cela a été le cas de certaines expériences passées dont les effets se sont révélés négatifs. « Notre opposition est une opposition franche, responsable, institutionnelle », a-t-il précisé en mettant en exergue la place qu'occupe la presse du parti et l'effort consenti par les directions successives pour préserver ses organes de presse, par ailleurs actifs et militants.

Rachid Meftah

“

Driss Lachguar n'a pas manqué d'assurer que l'unité est effective et matérialisée par la mobilisation massive de militants itihadis lors de l'ensemble du processus électoral écoulé



Représentant l'USFP au colloque du Parti communiste chinois et des partis de gauche arabes

Ahmed El Aked reprend l'assertion Royale : Le Maroc restera dans son Sahara, et le Sahara demeurera dans son Maroc jusqu'à la fin des temps

« Le Maroc restera dans son Sahara, et le Sahara demeurera toujours dans son Maroc malgré toutes les illusions et les manœuvres » des ennemis du Royaume. Cette position a été exprimée par Ahmed El Aked, qui, représentant l'USFP, a prononcé un discours au nom du Premier secrétaire du parti lors de la deuxième session du colloque théorique du Parti communiste chinois et des partis arabes de gauche et la session d'étude des partis de gauche dans les pays arabes, tenues les 23 et 24 novembre 2021.



Il n'y aura pas de développement au Maghreb sans la construction d'un bloc régional

Au cours de cet événement important, Ahmed El Aked, coordinateur de la Commission des questions économiques, sociales et environnementales relevant du Conseil national du parti, a mis l'accent sur la politique réaliste du Royaume et les sages initiatives diplomatiques royales qui ont changé la donne en ce qui concerne la question du Sahara marocain, ce qui explique le large appui de la communauté internationale à l'intégrité territoriale du Royaume à travers l'ouverture de nombreuses représentations diplomatiques et consulaires au Sahara marocain.

Dans ce discours prononcé lors des travaux de la session spéciale de dialogue axée sur « La mise en œuvre de la démocratie populaire et la promotion du développement commun », le membre du Conseil national de l'USFP a affirmé que les défis du développement nécessitent le renforcement des blocs régionaux et l'amélioration de la sécurité globale dans la région du Maghreb, à travers l'attachement aux règles de droit international et les efforts de la communauté internationale visant à trouver une solution politique permanente, réaliste et consensuelle, et dans le cadre de l'initiative d'autonomie présentée par le Royaume du Maroc depuis 2007.

Il s'est également félicité de la résolution 2602 du Conseil de sécurité, qui a constitué une réponse explicite aux manœuvres des ennemis de l'intégrité territoriale du Maroc, et a appelé à la nécessité de la participation de toutes les parties au processus politique, y compris l'Algérie, qui tire les ficelles de ce conflit artificiel.



Ahmed El Aked a affirmé que l'initiative marocaine reste la seule solution politique réaliste, pratique et consensuelle pour mettre fin une fois pour toutes au conflit du Sahara.

Par ailleurs, Ahmed El Aked a exprimé la satisfaction de l'USFP quant au partenariat stratégique entre le Royaume du Maroc et la République populaire de Chine conclu en mai 2016 lors de la visite officielle de S.M le Roi, Mohammed VI, en Chine.

M. Zniber rappelle qu'elle avait contribué au dynamisme important enregistré dans les domaines de la coopération bilatérale ayant trait à l'économie, aux finances, aux nouvelles technologies, aux infrastructures, aux industries de pointe, aux

énergies renouvelables et aux productions culturelles.

Il a également évoqué l'étroite coordination maroco-chinoise dans la lutte contre la pandémie de Covid-19, à travers le soutien mutuel aux mesures de lutte contre la propagation de la pandémie, et l'échange d'informations et d'expériences dans le domaine médical, soulignant que les initiatives entreprises par les partenaires marocains et chinois témoignent de la solidarité humaine entre les deux pays amis et renforcent le dialogue politique et la coopération économique et culturelle entre eux.

Le représentant de l'USFP a également souligné que le bien-être social et le développement global ne seront pas atteints dans un climat de conflit, de guerre et d'extrême

misme, mais dans un cadre politique mondial dans lequel règneront la stabilité, la sécurité, la paix et la primauté du droit international. Cela passe, selon l'intervenant, par la promotion de la paix au Moyen-Orient en trouvant un règlement définitif et durable à la question palestinienne sur la base des décisions internationales et la protection des droits légitimes du peuple palestinien.

Au cours de cette réunion, qui coïncide avec le centenaire de la fondation du PCC, Song Tao a passé en revue les réformes et les réalisations les plus importantes dont la Chine a été témoin tout au long de son parcours historique dans les domaines économique, social et de développement.

Mourad Tabet

Le Maroc dénonce à Genève les dérapages de la rapporteuse Mary Lawlor

L'ambassadeur du Maroc à Genève, Omar Zniber, a exprimé sa protestation et son indignation face aux dérapages de Mary Lawlor, Rapporteuse spéciale sur la situation des défenseurs et défenseuses des droits de l'Homme, « qui sans réserve aucune, a lancé des accusations gratuites et dénuées de tout fondement à propos de la déclaration faite par la Représentation Permanente du Royaume à New York, sur la duplicité et l'implication d'une séparatiste, connue pour ses jeux de rôle, de mise en scène et de victimisation abjecte ».

« Cette séparatiste, instrumentalisée, au vu et au su de tous, depuis de nombreuses années par les milices du Polisario et les moyens

de propagande du régime algérien, a trouvé, à plusieurs reprises, dans les écrits de Madame Lawlor, un réceptacle, contraire à toutes les preuves accablantes et objectives concernant ses comportements qui n'ont rien à voir, ni de près ni de loin, avec ceux d'une prétendue défenseuse des droits de l'Homme », a écrit M. Zniber dans un communiqué en réaction aux propos de la rapporteuse.

A cet égard, il a rappelé que dans une lettre au Conseil de sécurité, appuyée par des preuves factuelles, y compris des photos avérées, sur lesquelles la séparatiste apparaît en tenue militaire, et arborant des armes de guerre, la Représentation Permanente du Maroc à New York, a dévoilé que cette sé-

paratiste est une manipulatrice, à la solde des adversaires de l'intégrité territoriale du Maroc, et ne peut en aucun cas être considérée comme défenseuse des droits de l'Homme.

M. Zniber rappelle qu'elle avait vigoureusement condamné, par une lettre en date du 02 juillet 2021, le communiqué publié alors, par la Rapporteuse spéciale, Mary Lawlor, prenant cause et effet pour des séparatistes ayant été condamnés par les tribunaux compétents, en présence de dizaines d'observateurs, de juristes et d'avocats internationaux, après avoir assassiné 11 membres des forces de l'ordre marocaines, de manière lâche, sauvage et inhumaine.

Cette lettre, poursuit l'ambassadeur, « avait interrogé l'as-

semblé réelle de la Rapporteuse spéciale, qui, de toute évidence, ne s'inscrit pas dans la logique d'interaction et de dialogue, prônée par le Royaume du Maroc ».

Il a rappelé que les instances internationales, au même titre que l'ensemble de la Communauté Internationale, constatent, en tout temps, le climat de liberté totale et de la jouissance pleine des droits entiers des populations des provinces du sud comme dans le reste du Royaume.

Les récentes élections générales du 08 septembre 2021, en sont une preuve éclatante, au vu de la participation massive de la population de ces régions, comme dans les scrutins précédents, y compris dans la propre famille de

la séparatiste en question, dont certains sont également élus et représentent dignement et avec fierté, les populations dans les instances électives de leurs communes respectives, a-t-il souligné.

Le Maroc rejette ainsi catégoriquement les termes utilisés, avec une extrême légèreté, par la Rapporteuse spéciale, qualifiant les propos de la Représentation Permanente à New York de « menaces », a affirmé M. Zniber, reprochant à ladite rapporteuse « un dépassement clair et outrageux du cadre de son mandat, qui l'écarte de la neutralité dont devrait faire montre un titulaire de mandat, dans sa considération de toute question relevant des droits de l'Homme ».

L'OMP renouvelle ses recommandations pour la révision du Code pénal et du Code de procédure pénale



L'Observatoire marocain des prisons (OMP) appelle à l'amélioration des conditions de détention et soutient que la réalisation d'avancées dans ce secteur nécessite l'harmonisation du système législatif relatif aux établissements pénitentiaires avec les normes et conventions internationales en la matière.

Dans son rapport annuel présenté avant-hier à Rabat, l'OMP plaide pour la révision du Code pénal et du Code de procédure pénale, en conformité avec les normes internationales relatives aux droits des détenus, consacrant le droit à un procès équitable et garantissant le droit à la

vie et tous les autres droits.

Concernant la question de la détention provisoire qui constitue une casse-tête juridique, l'OMP, chiffres alarmants à l'appui, considère qu'une révision du système pénal est d'une urgence impérieuse afin de réduire ce phénomène et ce en rationalisant son application, en mettant en place un système de contrôle judiciaire en lieu et place de cette mesure, en supprimant les peines privatives de liberté pour un certain nombre de délits, et en encourageant la mise en œuvre de la procédure de transaction.

Par ailleurs, le rapport souligne que l'OMP a traité, durant l'année 2020, 122 plaintes reçues de diffé-

rentes parties. Près de 30% concernent la torture et le mauvais traitement, soit 12% de plus par rapport à 2019; plus de 21% des plaintes ont trait au transfert du détenu; plus de 18% concernent l'accès aux soins de santé; près de 18% se rapporte au droit de visite; plus de 12% ont trait aux grèves de la faim; et plus de 21% des doléances concernent la demande d'informations à propos des détenus, les demandes de grâce, l'accès des détenus à leurs effets personnels.

S'agissant des plaintes relatives à la torture et aux mauvais traitements, 59% des violations auraient été commises par les gardiens, 38% par les

chefs de détention, 9% par les directeurs des prisons et 12% par d'autres détenus.

À ce propos, l'OMP appelle à accélérer l'opérationnalisation du mécanisme national de prévention de la torture pour qu'il puisse exercer ses fonctions de surveillance des lieux de détention, tout en mettant l'accent sur la nécessité d'engager un dialogue pour l'identification de modalités de participation de la société civile dans les mécanismes de protection, notamment le mécanisme national de prévention de la torture.

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire du Covid-19. Selon l'OMP, en dépit de ce contexte et de l'amnistie de milliers de prisonniers, la population carcérale, en 2020, n'a pas connu de baisse notable. Ainsi, au 31 décembre 2020, 84.994 détenus étaient incarcérés, dont 20% à Casablanca-Settat et 18% à Rabat-Salé-Kénitra.

Ce qui est alarmant, selon l'OMP, c'est que les personnes âgées de 20 à 30 ans sont en tête de liste de la population carcérale avec un taux avoisinant 43%, alors que les personnes âgées de 30 à 40 ans représentent 30%, celles âgées de 40 à 50 ans représentent 14%, et les personnes âgées de 50 à 60 ans représentent 6%.

L'OMP tient à rappeler que durant cette crise sanitaire, des procès ont été organisés à distance. En effet, entre le 27 avril 2020 et le 25 décembre 2020, les divers tribunaux ont tenu 12.248 audiences à distance, au cours desquelles 227.214 personnes ont été entendues.

«Cela a parfois entraîné des retards dans le commencement de cer-

taines séances, ou des retards dans le déroulement d'autres jusqu'à ce que le problème technique ait été résolu, ainsi que des problèmes liés à la maîtrise des modalités d'utilisation du système audiovisuel», précise le rapport de l'OMP avant de souligner «la problématique de la base juridique régissant l'adoption du procès à distance sans que les accusés-détenus soient traduits devant les tribunaux qui risque de porter atteinte au principe de légalité de la procédure pénale».

Concernant les protestations contre les conditions de détention dans les prisons, l'OMP fait savoir que la grève de la faim a atteint 1.011 cas en 2020, contre 1.382 en 2019 et 1.573 en 2018, soulignant que 624 prisonniers ont observé une grève de la faim de moins d'une semaine, 323 entre une semaine et un mois, et 64 ont observé une grève de la faim de plus d'un mois.

Selon ce rapport, le taux de grève de la faim pour des raisons liées aux conditions de détention est estimé à 24,1%, tandis que le nombre de grèves pour d'autres raisons, liées principalement à des poursuites judiciaires ou à des jugements, s'élève à 767, soit un total de 75,9%.

Quant aux décès dans les prisons, le rapport avance que leur nombre a augmenté de 42 cas par rapport à 2019, dont 11 à cause du Covid-19. «En 2020, on a enregistré 213 décès dans les établissements pénitentiaires, ce qui représente 2,51% décès par rapport au nombre total de détenus. 99% des personnes décédées sont des hommes et 4% sont des mineurs», rapporte l'OMP.

M. Tabet

Talaâ Saoud Al Atlasi à propos du Sahara marocain

La frivolité du régime algérien à l'origine du statu quo retardant le règlement d'un conflit artificiel et aggrave son isolement

La frivolité du régime algérien est à l'origine du statu quo retardant le règlement du conflit artificiel autour du Sahara marocain et aggrave sa crise politique et financière, tout en isolant davantage du peuple, a estimé l'écrivain-journaliste, Talaâ Saoud Al Atlasi.

Dans un article intitulé "Un régime frivole qui prend en otage l'Algérie" publié sur le site électronique "Machahid 24", Talaâ Saoud Al Atlasi a relevé que l'Algérie sera la seule perdante des manœuvres dilatoires du régime et de ses gâcheries, rappelant que le regretté Souverain, Feu SM le Roi Hassan II, avait déjà prédit la frivolité dudit régime, depuis des décennies, dans une réponse à un journaliste français qui se demandait si les immenses ressources pétrolières de l'Algérie représentaient un motif d'inquiétude pour le Maroc.

Et de poursuivre que le regretté

Souverain avait répondu que "ce serait, certes, normal que Je m'inquiète. Mais en constatant la manière avec laquelle le régime algérien exploite l'immense richesse dont dispose le pays, il M'est permis de s'inquiéter à propos de l'avenir du peuple algérien".

M. Saoud Al Atlasi a noté que cette réponse édifante de Feu SM le Roi Hassan II est toujours d'actualité, avec les grandes frustrations qu'endurent au quotidien le peuple algérien, entre autres, les carences en produits de première nécessité et les déficits au niveau des infrastructures industrielles et socio-économiques.

Il a relevé que toutes les manœuvres du régime algérien s'appuyant notamment sur le lobbying et des médias à sa solde contre le Maroc sont, au final, vouées à l'échec et servent tout au contraire les intérêts du Royaume qui n'a pas besoin de fournir, face à cet

acharnement, le moindre effort.

L'écrivain-journaliste a cité, par exemple, l'interview accordée par le Secrétaire d'État américain, Antony Blinken, à la chaîne britannique BBC et lors de laquelle le journaliste a interpellé le responsable US avec insistance, et à quatre reprises, sur la reconnaissance par les États-Unis d'Amérique de la marocanité du Sahara.

En réponse, le Secrétaire d'État américain a affirmé que la reconnaissance américaine du Sahara marocain est irrévocable, soulignant que l'administration américaine appuie les efforts de l'envoyé personnel du secrétaire général de l'ONU pour un règlement durable et honorable de ce conflit.

M. Saoud Al Atlasi a indiqué que toutes les manœuvres du régime algérien, s'appuyant sur des groupes de pression au sein du Congrès américain et autres, se sont soldées par un échec

total, rappelant le communiqué de la diplomatie américaine au terme d'une entrevue, à Washington, entre le Secrétaire d'État américain, de retour d'une tournée africaine, avec son homologue marocain, Nasser Bourita, qui soulignait que le partenariat bilatéral est de longue durée et résolument inscrit dans le cadre des intérêts communs en faveur de la paix, de la sécurité et de la prospérité dans la région.

Il a, à ce propos, évoqué les conventions signées, le 22 décembre dernier à Rabat, englobant, entre autres, la reconnaissance américaine de la marocanité du Sahara, au grand désespoir de tous ceux qui sont à la solde du régime algérien, ajoutant que le communiqué de la diplomatie américaine a été clair en réaffirmant que la proposition marocaine d'autonomie est sérieuse, crédible et réaliste.

Et de conclure que l'entrevue,

lundi dernier à Washington, entre MM. Blinken et Bourita conforte la dernière résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies et vient souligner l'engagement de l'administration américaine en faveur des efforts de la communauté internationale pour le règlement de ce conflit, sous l'égide de l'ONU, en prenant en ligne de compte la proposition marocaine d'autonomie.



Talaâ Saoud Al Atlasi

Le vice-Premier ministre, ministre de la Défense israélien reçu par le chef de la diplomatie marocaine



Le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourrita, a reçu, mercredi à Rabat, Benjamin Gantz, vice-Premier ministre, ministre de la Défense de l'Etat d'Israël. M. Gantz effectue une visite officielle au Maroc du 23 au 25 novembre à la tête d'une importante délégation.

Plus tôt dans la journée, M. Gantz a été reçu, en exécution des Hautes Instructions Royales, respectivement par le ministre délégué auprès du chef du gouvernement, chargé de l'Administration de la Défense

Nationale et par le général de corps d'armée, inspecteur général des Forces Armées Royales (FAR) et commandant la zone Sud.

Le ministre délégué auprès du chef du gouvernement, chargé de l'Administration de la Défense nationale, Abdelatif Loudyi, et le vice-Premier ministre, ministre de la Défense de l'Etat d'Israël ont procédé, à cette occasion, à la signature d'un mémorandum d'entente dans le domaine de la défense couvrant les échanges d'expériences et d'expertise, le transfert technologique, les formations ainsi que la coopération dans le domaine de l'industrie de défense.

Omar Hilale: *Les réformes engagées par S.M le Roi ont permis des réalisations remarquables en matière de droits de l'Homme*

L'ambassadeur, représentant permanent du Maroc auprès de l'ONU, Omar Hilale, a souligné, dans une interview au prestigieux magazine américain "Newslooks", que les réformes de "grande envergure" lancées par S.M le Roi Mohammed VI ont permis des réalisations "remarquables" sur l'ensemble du territoire national, y compris au Sahara marocain.

"Durant les deux dernières décennies, les réformes de grande envergure lancées par Sa Majesté le Roi Mohammed VI ont permis des réalisations remarquables visant à promouvoir et à protéger les droits de chaque personne sur tout le territoire national sans distinction aucune", a affirmé M. Hilale lors de cette interview réalisée par l'éminente journaliste américaine Rachel Alexander.

L'ambassadeur a fait observer, qu'aujourd'hui, plus que tout autre pays de la région, le Maroc a mis en place les garanties juridiques et institutionnelles d'un respect total, effectif et irréversible des droits humains.

Il a, en outre, indiqué que les droits de l'Homme constituent "l'épine dorsale" de la Constitution marocaine, qui affirme l'attachement du Royaume aux droits de l'Homme tels qu'ils sont universellement reconnus, ajoutant qu'en vertu de la Constitution, les conventions internationales dûment ratifiées par le Royaume pri-

ment sur le droit interne. "C'est fondamental sachant que le Maroc a adhéré à tous les instruments internationaux des droits humains", a dit M. Hilale.

L'ambassadeur a tenu à expliquer que la situation de pleine jouissance des droits de l'Homme au Sahara marocain "n'est pas différente" des autres régions du pays, comme en témoignent les élections du 8 septembre dernier qui ont eu lieu aussi au Sahara marocain, dans un climat de sérénité et de quiétude et conformément aux normes démocratiques internationales.

Une réalité confirmée par les observateurs internationaux et locaux, a-t-il dit.

Le taux de participation des populations du Sahara marocain à ce triple scrutin - le plus élevé au niveau national avec 63% - renseigne sur l'attachement de ces populations à leur marocanité, ainsi que sur leur volonté de contribuer au développement socioéconomique au Maroc et dans leur région, à travers la mise en œuvre du Nouveau modèle de développement des provinces du Sud lancé par S.M le Roi Mohammed VI en 2015, a-t-il indiqué, précisant que ce modèle novateur est doté d'un budget de plus de huit milliards de dollars.

M. Hilale a rappelé qu'en 1975, lorsque le Maroc a récupéré ses provinces du Sud, cette partie du Royaume a été un désert "complet", notant qu'aujourd'hui, le Sa-



hara est "l'une des régions les plus développées non seulement au Maroc mais aussi dans toute la région", et ce grâce aux réalisations du Maroc en termes d'infrastructures (aéroports, installations sportives olympiques, universités, routes, etc), autant de réalisations qui ont été reconnues par le Secrétaire général des Nations unies.

Au niveau international, le Royaume est engagé dans une "interaction constructive, volontaire et soutenue" avec le système onusien des droits de l'Homme, dans toutes ses composantes, a encore indiqué le diplomate, ajoutant que le Maroc a reçu, au cours des dernières années, plus de 13 visites, y compris au Sahara, de titulaires de mandat des Nations unies pour les

droits de l'Homme. "C'est de loin le plus grand nombre de visites dans un pays de la région", a-t-il dit, ajoutant que le Royaume a également adressé une invitation ouverte à tous les mécanismes de l'ONU.

Par ailleurs, l'ambassadeur a mis à nu les manœuvres du groupe séparatiste du "polisario" qui recourt constamment aux allégations "infondées" et aux fake news pour tenter d'induire en erreur la communauté internationale au sujet de la situation des droits de l'Homme au Sahara marocain.

Il a, dans ce sens, souligné que les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU, y compris celle adoptée le 29 octobre dernier (2602), constituent la "meilleure

réponse à ces mensonges, relevant que dans ces résolutions, l'instance exécutive des Nations unies se félicite de l'interaction du Maroc avec les procédures spéciales du Conseil des droits de l'Homme de l'ONU, ainsi que du rôle des commissions régionales du Conseil national des droits de l'Homme à Dakhla et à Laâyoune.

Elles mettent aussi en avant les initiatives entreprises par le Maroc en faveur de la promotion et la protection de ces droits au Sahara, a indiqué M. Hilale, soulignant que le Maroc est un pays "fermement" attaché au renforcement et à la protection des droits de l'Homme à travers l'ensemble de son territoire, y compris dans ses provinces du Sud.

Visite de Bourita à Washington

Une intense activité diplomatique pour consolider le partenariat stratégique maroco-américain

Le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, a effectué, du 18 au 23 novembre courant, une visite de travail à Washington, la première sous la nouvelle administration du président américain Joe Biden, destinée à consolider le partenariat stratégique liant le Maroc aux Etats-Unis et à se concentrer sur différentes questions régionales. Lors de cette visite, M. Bourita a eu une intense activité diplomatique notamment des entretiens avec le Secrétaire d'Etat américain, Antony Blinken, des responsables à la Maison Blanche et au Département d'Etat, des sénateurs et congressmen, ainsi qu'avec des représentants de certains centres de réflexion influents dans la capitale américaine. Ces rencontres se sont déroulées en présence de l'ambassadeur du Maroc à Washington, Lalla Joumalà Alaoui.

Le chef de la diplomatie américaine s'est félicité, à cette occasion, de la coopération "solide et de longue date" unissant les Etats-Unis et le Maroc, tout en réaffirmant la volonté de son pays de consolider davantage ce partenariat "enraciné dans des intérêts communs pour la paix, la sécurité et la prospérité régio-

nales". "Nous avons un partenariat de longue date avec le Maroc que nous voulons renforcer et approfondir", a-t-il indiqué.

Dans un communiqué diffusé à l'issue de cette rencontre, le porte-parole du Département d'Etat, Ned Price, a indiqué que MM. Bourita et Blinken ont également "discuté des efforts du gouvernement marocain nouvellement formé pour faire avancer l'agenda de réformes de S.M le Roi" dans divers domaines. Outre les discussions avec son homologue, le ministre a eu des entretiens, au Département d'Etat, également avec la sous-secrétaire d'Etat américaine en charge des questions du Proche-Orient, Yaël Lempert et avec le secrétaire adjoint chargé du processus de paix au Proche-Orient, Hadi Amr.

Au niveau de la Maison Blanche, M. Bourita s'est entretenu avec le coordinateur de la région MENA au sein du Conseil de la sécurité nationale (NSC) Brett McGurk ainsi qu'avec la haute responsable du Conseil, l'ambassadeur Barbara Leaf. Au Congrès, le ministre a, par ailleurs, eu une série de rencontres avec des sénateurs et congressmen, démocrates et républicains. Plusieurs responsables de grands think tanks



de Washington ont eu l'occasion d'échanger avec le ministre sur les derniers développements des relations maroco-américaines ainsi que sur la situation dans la région.

Tout au long de ces discussions à Washington, l'accent a porté notamment sur le partenariat stratégique bilatéral dans les différents domaines, les questions régionales, notamment en Afrique du Nord et au Moyen-Orient ainsi que l'import-

ance de préserver la stabilité régionale.

Cette visite a été l'occasion de réitérer l'importance du partenariat bilatéral stratégique entre le Maroc et les Etats-Unis, et de réaffirmer l'engagement conjoint des deux pays à renouveler et renforcer ce partenariat, en particulier par la tenue prochaine d'une session du Dialogue Stratégique, ainsi que le lancement de projets conjoints dans différents do-

maines, notamment en matière d'investissement stratégique dans les énergies renouvelables et les technologies. A l'occasion de la visite de M. Bourita, les Etats-Unis ont réaffirmé, à nouveau, leur soutien à l'Initiative marocaine d'autonomie en tant que solution sérieuse, crédible et réaliste pour clore définitivement le différend régional autour du Sahara marocain.

Les deux pays ont fait part de leur soutien au nouvel Envoyé personnel du Secrétaire général de l'ONU, Staffan De Mistura, dans la conduite du processus politique relatif à la question du Sahara marocain, mené sous l'égide des Nations unies. La visite a également servi d'opportunité pour réaffirmer la Déclaration conjointe entre le Maroc, Israël et les Etats-Unis, signée le 22 décembre 2020, dont la commémoration du premier anniversaire est prévue dans quelques semaines, et d'échanger sur les voies et moyens d'aller de l'avant dans la mise en œuvre de cette déclaration et de renforcer la coopération tripartite entre les trois pays dans différents domaines. Il y a lieu de rappeler que cette déclaration a scellé la reconnaissance américaine de la pleine souveraineté du Royaume sur son Sahara.

Nasser Bourita: *La participation démocratique inclusive, un outil de lutte et de prévention contre l'extrémisme violent*

La participation démocratique inclusive représente un outil de lutte et de prévention contre l'extrémisme violent, a assuré, mercredi à Rabat, le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita.

"La participation démocratique inclusive représente aujourd'hui non seulement un outil de promotion et de perfectionnement de la démocratie, mais également un moyen de lutte et de prévention contre l'extrémisme violent", a souligné M. Bourita dans une allocution à l'ouverture d'une conférence mondiale sur "La participation démocratique inclusive pour prévenir et contrer l'extrémisme violent". Mettant en avant la nécessité de fédérer les efforts en vue de renforcer la cohésion et aider les acteurs locaux à consolider leur résilience face aux conflits et aux divisions, M. Bourita a jugé qu'il ne suffit pas de lutter contre l'extrémisme violent mais qu'il faut aussi le prévenir.

En effet, a-t-il dit, cette prévention nécessite la mise en place de plusieurs outils, notamment l'autonomisation des jeunes et la promotion de l'éducation, l'intégration des femmes dans les initiatives de lutte contre l'extrémisme violent et la mise à contribution des médias et des réseaux sociaux pour qu'ils jouent un rôle clé dans la prévention de l'extrémisme violent.

Après avoir mis en exergue la menace que

représente l'extrémisme violent pour les jeunes, "cibles privilégiées des stratégies de recrutement", M. Bourita a averti que les réponses sécuritaires étaient insuffisantes, ne permettant pas de s'attaquer aux nombreux facteurs sous-jacents qui alimentent l'extrémisme violent et conduisent cette catégorie à rallier des groupes extrémistes violents. Face à de telles menaces, M. Bourita a souligné l'importance du "soft power" qu'est une éducation de qualité, pertinente, inclusive et équitable, ainsi que l'impératif d'intégrer une perspective du genre dans les initiatives de prévention de l'extrémisme violent.

Dans le même ordre d'idées, le ministre a mis l'accent sur l'importance de la pleine participation des femmes au processus de prise de décisions en matière de sécurité ainsi que sur le rôle essentiel des médias et des réseaux sociaux dans la prévention de l'extrémisme violent, en particulier pour les jeunes. S'agissant des efforts consentis par le Royaume pour lutter contre l'extrémisme violent, M. Bourita a relevé que le Maroc a mis en place une politique ambitieuse de lutte et de prévention contre ce fléau, ayant contribué à moyen et long termes à une participation démocratique inclusive.

Le Maroc, sous l'impulsion d'une politique forte menée par S.M le Roi Mohammed VI, a fait de la consolidation de la démocratie, et plus particulièrement de la participation démocratique

inclusive, la pierre angulaire de l'édification d'une société moderne et démocratique. La conviction profonde du Royaume étant qu'il ne pourrait y avoir de développement sans stabilité et de stabilité sans démocratie, a-t-il dit. Aussi, les multiples réformes engagées dans le cadre de la Haute Vision Royale sur les plans constitutionnel, législatif et réglementaire convergent toutes vers la réalisation d'une participation démocratique inclusive, plus particulièrement des femmes et des jeunes et ce, sur la base du socle commun des instruments internationaux des droits de l'Homme. "Notre pays est en phase de finaliser son premier Plan d'action national sur les femmes, la paix et la sécurité, en application de la résolution 1325 du Conseil de sécurité et sur la base d'une approche inclusive et participative associant l'ensemble des départements ministériels concernés", s'est félicité M. Bourita. Plus qu'une simple case à cocher dans la liste des obligations découlant de cette résolution, ce plan d'action se veut un véritable outil de transformation visant à canaliser les efforts pour le renforcement de la résilience des femmes face aux menaces émergentes dans un environnement régional et international de plus en plus complexe, a-t-il expliqué. Ce plan d'action servira, selon M. Bourita, de cadre de convergence des politiques dans les domaines de la diplomatie préventive, de la médiation, du maintien de la paix, de la pro-

motion d'une culture de paix et d'égalité et de la participation économique des femmes. De l'avis du ministre, le processus dynamique de réformes en matière de droits de l'Homme et de démocratie mené par le Maroc continue d'aider à prévenir contre l'extrémisme violent et les discours radicaux. Les travaux de la Conférence mondiale sur la participation démocratique inclusive pour prévenir et contrer l'extrémisme violent, qui se tient en mode hybride, se sont ouverts mercredi à Rabat. Organisée par le ministère des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, en partenariat avec la Communauté des Démocrates (CdD), le Conseil national des droits de l'Homme (CNDH) et la Rabita Mohammadia des oulémas, cette rencontre se veut une plateforme d'échange autour des défis et des bonnes pratiques en matière de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent, à travers une participation démocratique inclusive. Outre M. Bourita, la session inaugurale de cette rencontre s'est déroulée en présence de la présidente du CNDH, Mme Amina Bouayach et du secrétaire général de la Communauté des Démocrates, Thomas E. Garrett, et avec la participation, en mode virtuel, du ministre roumain des Affaires étrangères, Bogdan Aurescu, et du secrétaire général de la Rabita Mohammadia des oulémas, Ahmed Abbadi.



Covid-19

L'Allemagne franchit les 100.000 morts avant l'arrivée d'un nouveau gouvernement



Plus de 100.000 morts et un record d'infections en 24h: l'Allemagne, ancien élève modèle, fait face à sa plus violente vague de contaminations par le coronavirus au moment où un nouveau gouvernement s'appête à entrer en fonctions. Plus de 100.000 personnes, 100.119 exactement, sont mortes du Covid-19 en Allemagne depuis le début de la pandémie, a annoncé jeudi l'autorité sanitaire fédérale (RKI), comptabilisant 351 décès sur les dernières 24h.

En une journée, la RKI a également compté 75.961 nouvelles contaminations, un nouveau plus haut au moment où la première économie européenne craint une saturation des

hôpitaux. L'incidence sur sept jours a aussi atteint un record, à 419,7. La situation met en difficulté la nouvelle coalition gouvernementale qui va prendre la tête du pays en décembre, alors que l'Allemagne avait traversé mieux que d'autres pays européens les premières vagues de la pandémie.

Plus généralement, le Vieux Continent est de loin la région du monde la plus touchée par la pandémie actuellement, avec plus de 2,5 millions de cas et près de 30.000 morts enregistrés depuis une semaine. Et la tendance reste à la hausse, notamment dans les pays où le taux de vaccination est le moins élevé. Le coronavirus a fait plus de 5,16 millions de morts dans le monde depuis fin 2019, dont

près de 1,5 million en Europe, selon un bilan établi par l'AFP à partir de sources officielles.

L'incidence en Allemagne avait pour la première fois dépassé mercredi la barre des 400 infections pour 100.000 habitants en sept jours. Plusieurs régions ont rétabli de strictes restrictions pour endiguer la quatrième vague d'infections, la plus forte depuis l'apparition du virus. Quelque 69% de la population allemande sont entièrement vaccinés, soit moins que dans d'autres pays européens comme la France, où le taux atteint 75%. "La situation est sérieuse", a admis mercredi Olaf Scholz, futur chef social-démocrate du gouvernement après un accord de coalition avec les Verts et

les libéraux du FDP, promettant de "tout faire" face à la pandémie.

La nouvelle coalition semble toutefois exclure dans l'immédiat l'idée de confinement national, et mise sur la généralisation du pass sanitaire dans les transports et de restrictions d'accès pour les non-vaccinés, par exemple pour des lieux culturels, et la vaccination.

L'Allemagne doit "étudier" une éventuelle "extension" de l'obligation vaccinale, en vigueur dans l'armée et bientôt dans les établissements de soins, a indiqué M. Scholz. Un milliard d'euros va par ailleurs être débloqué en faveur du personnel soignant et aide-soignant. Le gouvernement sortant d'Angela Merkel a prolongé mer-

credi jusqu'en avril 2022 les aides accordées aux entreprises touchées par les fermetures ou baisses de revenus ainsi que le dispositif du chômage partiel.

Selon l'OMS Europe, le Covid-19 pourrait faire 700.000 morts supplémentaires sur le continent d'ici au printemps.

La vague européenne s'explique selon l'organisation mondiale par la combinaison de la prévalence du variant Delta, très contagieux, a réduit à 40% l'efficacité des vaccins contre la transmission de la maladie, a souligné le patron de l'OMS, Tedros Adhanom Ghebreyesus.

Dans l'Union européenne, 67,7% de la population a reçu deux doses de vaccin mais les écarts sont énormes entre les pays. Selon les chiffres de mardi, seuls 24,2% des Bulgares sont vaccinés contre 86,7% des Portugais.

Le continent doit désormais prendre "urgemment" des mesures pour tenter de freiner la nouvelle vague de Covid-19, a mis en garde mercredi le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC). D'autant plus que le variant Delta, très contagieux, a réduit à 40% l'efficacité des vaccins contre la transmission de la maladie, a souligné le patron de l'OMS, Tedros Adhanom Ghebreyesus.

Des restrictions supplémentaires ont été mises en place dans plusieurs pays, comme en Slovaquie ou en Italie; la France s'appête à annoncer de nouvelles mesures, dont le "renforcement du pass sanitaire".

Mais le combat contre la pandémie doit aussi faire face au réveil de mouvements anti-restrictions qui se sont manifestés ces dernières jours en Autriche ou aux Pays-Bas, parfois violemment.

Malgré les émeutes, les Pays-Bas envisagent de renforcer leurs restrictions sanitaires

Le gouvernement néerlandais pourrait annoncer un renforcement des restrictions sanitaires vendredi, a annoncé mercredi le ministre de la Santé, après les nuits d'émeutes et de protestations contre les dernières mesures sanitaires qui ont agité les Pays-Bas ces derniers jours. Une nouvelle vague "lugubre et inquiétante" de nouveaux cas de Covid-19 a poussé l'exécutif à avancer d'une semaine la réunion initialement prévue le 3 décembre, qui doit adapter les mesures sanitaires à la reprise

épidémique, a expliqué Hugo de Jonge devant des journalistes.

Cette réunion ministérielle sera suivie d'une conférence de presse du Premier ministre Mark Rutte, où le chef de l'Etat annoncera les nouvelles décisions, a ajouté M. de Jonge.

Le ministre de la Santé a refusé "d'anticiper" les nouvelles restrictions envisagées, qui pourraient selon les médias néerlandais inclure une fermeture des écoles, où l'on assiste actuellement à une explosion des infections. Un renforcement des mesures actuelles

risque d'enflammer une situation déjà tendue aux Pays-Bas. Le pays sort tout juste de quatre nuits sous haute tension dans différentes villes du pays.

Après une manifestation qui a viré à l'émeute vendredi à Rotterdam, des heurts violents ont également eu lieu à La Haye samedi. Les villes de Zwolle, Groningen (nord) et Roosendaal (sud), ont ensuite connu des tensions de moindre ampleur dimanche et lundi. Au total, 173 personnes ont été arrêtées et 12 blessées dans l'ensemble du pays depuis vendredi. Les deux

dernières conférences du Premier ministre consacrées à l'épidémie ont également été marquées par des affrontements entre police et protestataires devant les ministères à La Haye.

Depuis le 13 novembre, les restrictions sanitaires ont déjà été durcies. Les bars, les restaurants et les magasins essentiels comme les supermarchés doivent fermer à 20H00 (19H00 GMT) et les magasins non essentiels à 18H00. Les citoyens sont également appelés à ne pas accueillir plus de quatre personnes chez eux et à faire du té-

léravail. Les manifestations publiques sont interdites et les matches de football joués à huis clos. Le gouvernement a déjà prévenu lundi qu'il envisage des mesures "semblables à un confinement" si les restrictions actuelles ne sont pas respectées. Les Pays-Bas enregistrent actuellement plus de 23.000 nouveaux cas par jour.

L'exécutif a également récemment dévoilé un projet de loi qui prévoit d'interdire l'accès des bars, restaurants et d'autres lieux publics aux personnes non vaccinées.

Londres et Paris sous le choc après la plus terrible tragédie migratoire dans la Manche

La mort de 27 migrants mercredi dans le naufrage de leur embarcation dans la Manche, une tragédie inédite sur cette voie migratoire, a provoqué une onde de choc à Londres et Paris, qui ont convenu de "l'urgence" d'intensifier la lutte contre ce trafic après des semaines de tension. Le chef de l'Etat Emmanuel Macron avait dans un premier temps annoncé un bilan de 31 morts, mais celui-ci a été revu à la baisse par le ministère de l'Intérieur. Parmi les victimes figurent 17 hommes, dont deux décédés à l'hôpital, sept femmes et "trois jeunes", dont on ignore encore l'âge exact, a précisé à l'AFP la procureure de Lille, Carole Etienne.

Deux rescapés "apparemment somalien et irakien" étaient aussi hospitalisés et devraient pouvoir être entendus sous peu, a-t-elle indiqué. "La France ne laissera pas la Manche devenir un cimetière", a réagi Emmanuel Macron, réclamant "une réunion d'urgence des ministres européens".

Il a promis que tout serait "mis en oeuvre pour retrouver et condamner les responsables" de ce naufrage au large de Calais, qualifié de "tragédie" par le Premier ministre Jean Castex. "Choqué, révolté et profondément attristé", le Premier ministre britannique Boris Johnson a assuré sur Sky News vouloir "faire plus" avec la France pour décourager les traversées illégales, pointant les désaccords franco-britanniques.

Lors d'un entretien dans la soirée, M. Johnson et M. Macron "ont convenu de l'urgence d'intensifier les efforts conjoints pour empêcher ces traversées mortelles", selon un porte-parole de Downing Street.

Ils ont aussi insisté sur "l'importance d'une collaboration étroite avec les voisins belges et néerlandais ainsi qu'avec les partenaires du continent". Londres et Paris avaient déjà convenu récemment de renfor-



cer leurs efforts pour tarir les départs, après l'arrivée le 11 novembre de 1.185 migrants en Angleterre, un record. Le drame, redouté par les autorités et les associations, est de loin le plus meurtrier depuis l'envoie en 2018 des traversées migratoires de la Manche, face au verrouillage croissant du port de Calais et d'Eurotunnel, empruntés jusque-là par les migrants tentant de rallier l'Angleterre.

Les navires de sauvetage ramenant les victimes ont accosté dans la soirée dans le port de Calais.

Les dépouilles étaient dans la nuit en cours de transfert à l'institut médico-légal de Lille pour autopsie. La Juridiction interrégionale spécialisée (JIRS) de Lille a été saisie de l'enquête, ouverte pour "aide à l'en-

trée et au séjour irréguliers en bande organisée", "homicide et blessures involontaires" et "association de malfaiteurs".

L'épave a été saisie et sera examinée pour éclaircir les causes du naufrage, a indiqué la procureure. Avant ce naufrage, le bilan humain depuis janvier s'élevait à trois morts et quatre disparus, après six morts et trois disparus en 2020. Selon M. Darmanin, quatre passeurs soupçonnés d'être en lien avec la tragédie ont été arrêtés, mais la procureure n'a pas "confirmé cet élément dans le cadre de sa saisine".

Le drame s'est déroulé sur un "long boat", un bateau gonflable fragile au fond souple dont l'utilisation par les passeurs s'est accrue depuis l'été. Le bateau était parti de

Dunkerque selon une source proche du dossier. "Nous avons récupéré six corps à la dérive", a raconté Charles Devos, le patron de la vedette Notre-Dame du Risban de la SNSM de Calais, décrivant "une embarcation pneumatique carrément dégonflée".

D'importants moyens ont été dépêchés lors du sauvetage, notamment deux hélicoptères et trois bateaux. Une cinquantaine de personnes se sont rassemblées dans la soirée près du port, munies de bougies. "Darmanin assassin l'as du sang sur les mains", ont-ils notamment scandé. La Manche "est en train de se transformer en cimetière à ciel ouvert", s'est alarmé Pierre Roques, de l'Auberge des Migrants, une association locale. L'Agence des

Nations unies pour les réfugiés (HCR), "choquée et bouleversée", a estimé que "seuls les efforts coordonnés et solidaires (...) permettront de prévenir de nouvelles tragédies". Les tentatives de traversées de la Manche à bord de petites embarcations ont doublé ces trois derniers mois, avait récemment mis en garde le préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord, Philippe Dutrieux.

Au 20 novembre, 31.500 migrants avaient quitté les côtes depuis le début de l'année et 7.800 migrants avaient été sauvés. Une tendance qui n'a pas baissé malgré les températures hivernales.

Selon Londres, 22.000 migrants ont réussi la traversée sur les dix premiers mois de l'année.

Cinq ans après la mort de Fidel Castro

Le régime cubain face aux petits-enfants de la révolution

Cinq ans après la mort de son "Lider maximo" Fidel Castro, le régime cubain se heurte à la révolte des "petits-enfants de la révolution" et d'une population en manque d'horizon lassée par la persistance des difficultés économiques.

Les images de millions de Cubains "reconnaissants" qui ont accompagné un parcours de 900 kilomètres sur l'île, entre La Havane et Santiago, les cendres du "Comandante" mort le 25 novembre 2016 à l'âge de 90 ans, sont désormais lointaines. Malade, Fidel avait laissé les commandes à son frère Raul en

2006 après 47 ans de pouvoir.

Ce dernier, après avoir engagé un processus d'ouverture économique, a ensuite cédé en 2018 les rênes de la présidence à Miguel Diaz-Canel, puis en 2021 le contrôle du Parti communiste cubain (PCC). Mais jamais la révolution cubaine (1953-1959) n'a retrouvé de second souffle. Les "fils de la révolution", qui avoisinent les 70 ans, sont à la retraite et les dirigeants "historiques" n'apparaissent plus que dans la rubrique nécrologique du journal Granma, l'organe officiel de communication du PCC.

Miguel Diaz-Canel est

confronté au soulèvement d'une jeunesse, désormais dotée de la puissance des réseaux sociaux avec l'arrivée de l'internet mobile, qui réclame plus de liberté d'expression. Car une nouvelle génération a fait irruption sur la scène politique après la mort de Fidel. Ce sont les "petits-enfants de la révolution", âgés de 30 à 40 ans, qui représentent 13,5% des 11,2 millions d'habitants. Ils réclament une représentation politique face au parti unique au pouvoir, la possibilité de s'accomplir individuellement, et n'adhèrent plus aux romantiques appels à la résistance face à l'impérialisme américain qui avaient

ému leurs parents. La nouvelle "variable" dans "ce contexte complexe a été la contestation sociale", estime l'économiste cubain Pavel Vidal de l'université Javeriana de Colombie.

De nombreux "petits-enfants" se sont réunis dans le mouvement San Isidro, qui a conduit au rassemblement sans précédent devant le ministère de la Culture en novembre 2020.

Puis sont venues les manifestations de masse historiques du 11 juillet dernier, suivies d'une nouvelle tentative de rassemblement que les autorités sont parvenues à étouffer il y a 10 jours. "Ma génération est assez

proche de nos grands-parents pour comprendre leur histoire, mais assez éloignée historiquement pour ne pas être ancrée dans l'histoire et pouvoir penser à l'avenir", dit à l'AFP Raul Prado, un photographe de 35 ans.

Utilisant la force de l'internet mobile qui n'a débarqué sur l'île qu'en 2018, la jeunesse cubaine voit le fossé la séparant de l'archaïque appareil idéologique officiel qui ressasse des slogans éculés. "Ne trouvant pas d'espace politique dans notre pays et n'envisageant pas d'avenir possible, ils deviendront bientôt la génération des migrants", prédit Raul Prado.

En Amérique latine, leur statut les rendait invisible pour l'Etat

Les travailleurs informels ont besoin de plus qu'une reconnaissance légale

HORIZONS

Pendant la pandémie de COVID-19, les gouvernements d'Amérique latine ont pris la mesure sans précédent d'inclure les travailleurs informels dans la législation sur les secours d'urgence. Les travailleurs informels représentent une part importante de la population économiquement active des pays d'Amérique latine, allant de 23,9% en Uruguay à 82,6% au Honduras, et ils ont été parmi les plus durement touchés par la pandémie. Leur inclusion dans la riposte à la pandémie apparaissait ainsi comme un signe avant-coureur de progrès. Mais, à y regarder de plus près, cette décision a mis en évidence les conséquences imprévues de ne pas consulter les personnes les plus touchées par la législation avant qu'elle ne soit promulguée.

La reconnaissance légale des travailleurs informels n'est pas seulement symboliquement importante. Il a des implications matérielles importantes. Historiquement, le statut des travailleurs informels les rendait invisibles pour l'État en Amérique latine. Parce qu'ils n'étaient pas définis comme des employés en vertu du droit du travail, ils n'étaient pas éligibles à la protection sociale fondée sur l'emploi. Et ils ne sont pas assez pauvres pour avoir droit à l'aide sociale.

Les mesures de secours en cas de pandémie que de nombreux pays d'Amérique latine ont adoptées ont éliminé cette position de «moyen manquant». Une étude publiée cet été par le programme juridique Women in Informal Employment: Globalizing and Organizing (WIEGO) a montré que sur 16 pays d'Amérique latine, dix reconnaissaient expressément les travailleurs informels comme sujets juridiques autorisés dans les lois d'aide d'urgence instituant des programmes de transfert d'argent.

Mais, malgré une reconnaissance légale formelle, nombre de ces travailleurs n'ont pas pu en bénéficier. Partout dans le monde, les personnes employées dans l'économie informelle ont eu du mal à accéder aux mesures de secours liées au COVID-19. Beaucoup manquaient d'informations sur les programmes, et beaucoup ne pouvaient pas gérer les exigences bureaucratiques compliquées. Les membres de ce groupe ne disposaient souvent pas des ressources matérielles nécessaires pour participer aux programmes, telles qu'une documentation appropriée, un compte bancaire ou un téléphone portable permettant de té-



lécharger des applications ou de se connecter à Internet. Et ce problème est aigu en Amérique latine.

À Mexico, les autorités municipales ont institué des transferts en espèces pour les travailleurs non salariés, mais les vendeurs informels ont déclaré ne pas pouvoir accéder aux prestations. Pour payer l'essentiel comme la nourriture et le loyer, ils ont puisé dans leurs économies ou emprunté de l'argent à leur famille et à leurs amis. Au Pérou, qui disposait de loin de la plus grande initiative de transfert d'argent de la région, un programme spécifique a été créé au profit des travailleurs indépendants, et pourtant à Lima, la capitale, seulement 50 % des personnes du secteur informel ont déclaré avoir reçu des secours d'urgence. Les travailleurs ont cité des problèmes d'enregistrement et de corruption ou de favoritisme politique comme raisons de leur incapacité à participer au programme.

En Argentine, lorsque les travailleurs informels ont été confrontés à de nombreux obstacles pour recevoir des revenus d'urgence, les organisations de vendeurs sont intervenues pour guider les travailleurs tout au long du processus et distribuer de la nourriture à ceux qui ne pouvaient pas accéder aux avantages. Cet exemple est l'un des nombreux exemples dans lesquels des travailleurs auto-organisés ont activé des réseaux d'entraide et de solidarité pour combler les lacunes de la politique de l'État ou construire des mo-

dèles alternatifs de soutien et de soins.

Mais, en plus de démontrer la résilience et la créativité des organisations de travailleurs informels, ces cas révèlent que la reconnaissance juridique formelle à elle seule ne suffit pas. En élaborant une législation qui donne droit à des mesures d'aide, telles que les transferts en espèces, les législateurs doivent être attentifs aux barrières structurelles qui limitent l'accès à ces prestations. Les réponses juridiques doivent être éclairées par les réalités du terrain.

Dans la plupart des pays, WIEGO a constaté que le cadre juridique utilisait la technologie pour accélérer et élargir l'accès. Au Paraguay, les bénéficiaires pouvaient s'inscrire pour bénéficier des prestations via un site Web, une hotline et WhatsApp. De même, le programme du Brésil nécessitait une inscription via son site Web officiel ou une application mobile. Mais aucun de ces programmes n'a cherché un moyen significatif de surmonter les inégalités structurelles sous-jacentes qui définissent les moyens de subsistance des travailleurs informels et de leur offrir un moyen pratique de recevoir le soutien prévu par la loi. Les travailleurs étaient confrontés à des obstacles liés à leur manque d'éducation et d'accès aux ressources, mais, plus fondamentalement, la conception des systèmes a créé des obstacles administratifs, telles que les exigences d'identité, la possession d'un compte bancaire ou l'inscription dans les bases

de données nationales d'aide sociale.

Les législateurs ont le mérite d'avoir reconnu les travailleurs informels et d'avoir fait un pas important vers leur inclusion socio-économique. Néanmoins, en élaborant des politiques de protection sociale, ils ont le devoir d'envisager la mise en œuvre pratique. Réduire les obstacles à l'accès et faire fonctionner les systèmes pour les personnes qui en ont besoin est essentiel pour garantir que les travailleurs informels bénéficient d'une reconnaissance légale.

Une approche simple mais transformatrice peut aider à identifier les lacunes dans la conception et la mise en œuvre des lois : l'inclusion des personnes les plus touchées dans le processus législatif. Dans le cas des mesures de protection sociale pour les travailleurs informels, cela signifie s'engager avec leurs organisations et leurs représentants.

Ces défenseurs peuvent garantir que les besoins, les intérêts et les conditions de vie des travailleurs informels sont pris en considération lors de la formulation de politiques qui affecteront leurs moyens de subsistance. Ce n'est qu'avec cette contribution que la reconnaissance juridique pourra remplir son objectif de fournir une protection sociale.

Par Mariana Prandini Assis
Avocate brésilienne spécialisée dans les droits humains, membre d'Aspen New Voices et professeure adjointe à l'Universidade Federal de Goiás.

Angela Merkel

Portrait L'inoxydable chancelière s'apprête à quitter la scène

Seize années au pouvoir et une popularité "inoxydable": Angela Merkel s'apprête à quitter la chancellerie en laissant un grand vide dans le monde, où elle a incarné valeurs et sens du compromis, mais été aussi critiquée pour son manque de vision.

A 67 ans, elle va bientôt passer la main au social-démocrate Olaf Scholz qui a dévoilé mercredi le programme de la nouvelle coalition appelée à gouverner l'Allemagne à partir de décembre.

Avec 16 ans dans les murs de la chancellerie à Berlin, Angela Merkel a égalé, à quelques semaines près, le record de son mentor Helmut Kohl. Et figure parmi les chefs de gouvernements de pays démocratiques qui peuvent se prévaloir de la plus grande longévité au pouvoir.

Beaucoup de jeunes Allemands n'ont connu qu'elle à la tête du gouvernement. On les appelle la "génération Merkel". Celle qui aura été élue 31 années durant au Bundestag se voit affublée en retour du surnom de

"Mutti" (Maman) par l'opinion.

Malgré l'usure du temps, elle peut se targuer d'une popularité au firmament. Selon une récente enquête de l'institut Pew, elle jouit à l'international d'une cote de confiance de 72%.

Qu'elle semble loin cette année 2019, lorsque la chancelière, à la tête d'une grande coalition droite-gauche à bout de souffle, paraissait dépassée par la mobilisation de la jeunesse pour le climat.

Comme un symbole du crépuscule de son règne, Mme Merkel avait été victime de spectaculaires crises de tremblements lors de cérémonies officielles, faisant naître des interrogations sur la capacité d'une chancelière réputée "presque infatigable" à achever son quatrième et dernier mandat.

Mais la pandémie de coronavirus a rebattu les cartes. Les trois quarts des Allemands se disent satisfaits de son action à la tête de l'Allemagne, selon les sondages.

Face au Covid-19, cette scientifique de formation a privilégié pédagogie et démonstrations rationnelles aux postures lyriques.

Le confinement, qui a rappelé à Mme Merkel sa vie dans l'ancienne Allemagne de l'Est communiste, a constitué, de son propre aveu, "une des décisions les plus difficiles" en 16 ans de pouvoir.

La pandémie et ses conséquences ont aussi livré une nouvelle démonstration de son pragmatisme, sa capacité à changer de position pour faire descendre la température, passé à la postérité sous le nom de "merkélisme".

Championne de l'austérité européenne après la crise financière de 2008, au risque d'asphyxier la Grèce, Mme Merkel s'est en effet convertie à la relance budgétaire européenne et à la mutualisation de dettes, seules à même selon elle de sauver le projet



européen.

En 2011, c'est la catastrophe nucléaire de Fukushima qui l'avait convaincue en quelques jours d'enclencher le retrait progressif de l'Allemagne de l'énergie nucléaire.

Mais sa prise de risque historique intervient à l'automne 2015, lorsque Angela Merkel décide d'ouvrir son pays à des centaines de milliers de demandeurs d'asile syriens et irakiens.

Malgré les inquiétudes de l'opinion, elle promet de les intégrer et de les protéger. "Nous y arriverons!", assure-t-elle. Peut-être la phrase la plus marquante prononcée au pouvoir par Mme Merkel, rétive aux discours enflammés.

Jusqu'alors, celle qui porte toujours le nom de son premier mari, avait toujours cultivé une image de femme prudente voire froide, sans aspérités, aimant les pommes de terre, l'opéra et la randonnée.

Pour expliquer sa décision sur les migrants, prise sans vraiment consulter ses partenaires européens, elle avait évoqué ses "valeurs chrétiennes" et un certain devoir d'exemplarité d'un pays qui porte la responsabilité de l'Holocauste.

Cette charité chrétienne, celle qui est née le 17 juillet 1954 sous le nom d'Angela Kasner la tient de son père, un pasteur parti volontairement vivre avec toute sa famille dans l'Allemagne de l'Est communiste et athée pour prêcher l'évangile.

"Mon héritage m'a façonnée, notamment l'aspiration à la liberté pendant ma vie en RDA", avait-elle confié

lors du 30e anniversaire de la réunification.

Mais la crise migratoire inquiète, la peur des attentats s'installent et l'électorat conservateur se détourne en partie vers l'extrême droite. Un tabou se brise en Allemagne. Elle en est rendue responsable.

Angela Merkel a toutefois toujours assumé sa décision et, après l'irruption de Donald Trump et le Brexit, elle se voit proclamée "leader du monde libre" dans un contexte de montée des populismes.

Barack Obama, un des quatre présidents américains qu'elle aura connus depuis 2005, la décrit dans ses Mémoires comme une dirigeante "fiable, honnête, intellectuellement précise", une "belle personne".

La "chancelière téflon", sur qui les problèmes glissent, reste un animal politique aussi singulier que redoutable, sous-estimée par ses adversaires.

En 2000, c'est en profitant d'un scandale financier au sein de son parti qu'elle prend les rênes de son parti de centre-droit, l'Union chrétienne-démocrate. La débutante sans charisme marginalise ensuite tous les hiérarques masculins qui lui font de l'ombre.

Le 18 septembre 2005, c'est face au chancelier social-démocrate Gerhard Schröder qu'elle arrache une victoire électorale sur le fil. Un premier succès aux élections générales, suivi de trois autres en 2009, 2013 et 2017.

Récemment, elle avait confié se retirer avec pour seule ambition: qu'on ne dise pas d'elle qu'elle était "paresseuse".



Merkel avait
confié se retirer
avec pour seule
ambition: qu'on
ne dise pas d'elle
qu'elle était
paresseuse

Mots flechés

Par Abou Salma

Jeux & Loisirs

TRUCAGE	BLANCHISSAGE	ACTIVE	NAVIRE À VOILES	LE VENT DU NORD	EST À LONDRES	CONDUITE	CHINOISE
INCOMPATIBLE							
PART		FIN DE VERBE		CONNU	APAISER		RUISSEAU
PRISER					COUVERT DE DUNES		
PRONOM		TRÈS COURT	LETTRES DE JEAN		COUPLE		
FATE	BAS-FOND			LEVANT	DIFFICULTÉ		BÊTE À PART
		CRACK PLANTE NUISIBLE		PIÉDESTAL RUISSEAU			
PÉDANTS	SODIUM					SYMBOLE DU NÉON	AIR TRÈS ANCIEN
		DANS L'OPPOSITION	FIN DE VERBE	VIEILLE CITE SANS-ABRI	PÈRE DE SEM DIGUE		
ASSÈchement							
				DRAME NIPPON EN ARGOT		QUARTIER D'AVIGNON	RÈGLE PLATE
VIN LETTRES DE LOTI			ALTÉRÉ				
NON RUSSE			ALDURDIR				

Solution mots flechés d'hier

A	C	C	O	U	T	R	E	M	E	N	T	
H	O	R	O	S	C	O	P	E	N	E	I	
S	U	C	E	L	E	N	C	A	N	O	N	E
C	A	B	O	T	S	U	S	E	R			
H	I	L	E	S	P	L	O	U	C			
O	N	A	E	P	R	E	U	V	E			
T	E	C	K	I	C	L	B	E	D	E		
D	E	K	O	A	L	A	A	S	A			
M	A	O	R	O	L	I	S					
E	D	U	L	C	O	R	A	N	T	S		
N	O	T	E	K	A	E	U	E				
T	S	S	U	T	E	Z						

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

Secrétaire général de la rédaction
Mohamed Bouarab

Rédaction
Hassan Bentaleb
Alain Bouthry
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Chady Chaabi
Rachid Meftah

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Meryem Warrach
Myriem Rehane
Khadija Halafi
Hafid Bouzarouata
Mariama Farki

Elkandoussi Elmardi Révision
Abdelmoumen Warrach

Secrétaire
Asmaa Tabaa

Photographe
Ahmed Laaraki

Correspondants
Ahmadou El Katab (Laâyoune)
Abdelali khallad (Essaouira)

Collaborateurs
Chouaib Sahnoun
Khalil Benmouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdalkader
B.P.2165 - Casablanca Maroc

E-mail:
liberation@libe.ma
Téléphone:
0522 61.94.04

Fax de la rédaction:
0522 62.09.72

Service annonces et publicité
E-mail:
annoncesliberation@libe.ma

Youssef El Gahs
Mouna El Youssoufi
Loubna Baghdadi
Latifa Mounib
Rkia Ait Dahman
Siham Zaïter
Fadwa Choukri

44, Avenue des F.A.R
3^{ème} Etage - Casablanca
Tél: (0522 31.00.62
0522 62.32.32
0522 60 23 44
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
Les Editions Maghrebines

Distribution
SAPRESS
Dossier DE PRESSE 130/64

Site web:
www.libe.ma

Journal Libération

Libération Maroc

المغرب OJD MAROC
2017
www.ojd.ma

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I												
II												
III												
IV												
V												
VI												
VII												
VIII												
IX												
X												

HORIZONTALEMENT.

- I. Il saisit toutes les bonnes occasions.
- II. Il complète le parcours TGV. - Allant sans but.
- III. Sassés. - Il vous met sur le sable.
- IV. Antichambre de notre vie. - Miner.
- V. Sa tour est aussi connue que la tour Eiffel. - Les amateurs peuvent s'y mesurer aux pros. - Arrose Turin.
- VI. Le meilleur. - George Sand y a placé un diable. - Extrêmement.
- VII. Mettre le doigt dessus. - Mettent Lyon à deux heures de Paris.
- VIII. Nourrice de Dionysos. - Du sel, du vinaigre et des épices.
- IX. Vieux Espagnols. - Comme une fille du Crazy.
- X. Taxidermistes.

VERTICALEMENT.

- 1. Noire période pour la France.
- 2. Résistant.
- 3. T'addresses au ciel. - Les sans-abris le revendiquent.
- 4. Carte des banlieues. - Inurgité.
- 5. N'avait peut-être pas été compris du premier coup. - Donner de la force.
- 6. Il recueille nos impôts. - Bel emplumé.
- 7. Vieux boeuf. - Cul-blanc.
- 8. Casier piègeux. - A dirigé Vittorio Gassman dans le Fanfaron.
- 9. Dans le coup. - D'hier et même un peu avant.
- 10. Marche d'aérobic. - Pas triste.
- 11. Accroche de nouveau.
- 12. Enceintes est bien plus joli.

Grilles de sudoku

Facile									Moyen								
1				9	6	8	3		2							7	9
	7		1			5		2								1	9
		9	7			4									8	7	3
	6	7						4	1								
9														8			
4	2					9	6										
		6				2	1										
7		5				3		8									
	1	3	8	4													9
Difficile									Expert								
							7		9	9						8	
	7								1							9	7
5				4	7	2									4		
6					2	3		5									1
	9		6		4		7									9	
8		3	5													5	6
		2	4	5				7									
	8								5								
3		1														7	
																	3

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile									Moyen								
9	3	7	2	5	8	6	1	4	8	5	3	7	4	6	2	9	1
4	1	6	9	3	7	2	8	5	6	1	9	5	2	3	8	4	7
5	8	2	1	6	4	3	7	9	4	2	7	8	1	9	5	6	3
6	9	4	5	2	1	8	3	7	2	6	8	4	3	5	7	1	9
3	7	8	4	9	6	5	2	1	3	9	5	1	7	2	6	8	4
1	2	5	8	7	3	9	4	6	7	4	1	9	6	8	3	5	2
2	6	1	7	8	9	4	5	3	9	7	6	3	5	1	4	2	8
7	5	3	6	4	2	1	9	8	1	3	2	6	8	4	9	7	5
8	4	9	3	1	5	7	6	2	5	8	4	2	9	7	1	3	6
Difficile									Expert								
5	8	6	4	7	3	1	2	9	6	7	5	4	9	1	2	3	8
3	2	9	8	5	1	6	4	7	1	2	3	7	8	6	4	5	9
4	7	1	2	9	6	5	8	3	4	9	8	2	5	3	6	1	7
8	1	4	6	3	2	7	9	5	3	4	6	1	7	8	5	9	2
7	6	5	9	4	8	2	3	1	2	1	7	5	3	9	8	6	4
9	3	2	7	1	5	4	6	8	8	5	9	6	2	4	3	7	1
2	5	8	3	6	7	9	1	4	5	8	2	9	6	7	1	4	3
6	4	7	1	8	9	3	5	2	7	6	4	3	1	2	9	8	5
1	9	3	5	2	4	8	7	6	9	3	1	8	4	5	7	2	6

Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I	H	I	S	T	O	R	I	E	T	T	E	S
II	A	R	M	U	R	E		O	R	A	L	E
III	B	A	I	E		G	E	N	E	R	E	R
IV	I	N	C	U	B	E	R		S	E	V	I
V	L	I		S	A	L	I	E	S		E	N
VI	L	E	G	E	R		G	R	E	V	E	E
VII	A	N	E		A	C	E	S		E	S	T
VIII	G		R	O	T	I	E		C	R		T
IX	E	V	E	N	T	E		R	O	N	C	E
X	S	O	R	C	E	L	L	E	R	I	E	S

CDG Capital Insight
change sa recommandation
sur le titre "BOA"
d'"Acheter" à "Renforcer"

CDG Capital Insight a changé sa recommandation d'"Acheter" à "Renforcer" sur le titre "BOA", avec un cours cible de 202 dirhams.

"La valorisation du groupe sur la base d'un DCF conduit à un cours théorique de 202 dirhams, soit un potentiel de hausse de 7,7% par rapport au cours de clôture du 10 novembre 2021. Ainsi, en se basant sur l'échelle de recommandation de CDG Capital Insight, nous recommandons désormais de renforcer le titre (BOA)", indique CDG Capital Insight dans sa récente note d'analyse sous le titre: "Le secteur bancaire - Des performances solides prévues pour 2021".

Nous notons que depuis la publication de notre dernier Outlook (Vers une consolidation du marché Actions), en juillet 2021, le titre a déjà atteint notre dernier cours cible de 187 dirhams, relève la même source. Et de noter également qu'avec un niveau de PE de 20,4x en 2021, le groupe traite à un niveau de valorisation inférieur à la moyenne de l'échantillon national, rapporte la MAP.

"A l'issue de la publication des résultats semestriels, nous maintenons quasiment inchangées nos prévisions pour le PNB du groupe qui s'inscrit en ligne avec nos anciennes estimations. Ainsi, le produit net bancaire du groupe devrait augmenter de 3,1% à 14,4 milliards de dirhams (MMDH) au terme de l'année 2021", précisent les analystes de CDG Capital Insight.

Par ailleurs, ont-ils soutenu, "nous anticipons une amélioration du coefficient d'exploitation qui devrait se situer à 56,8% suite à la non-réurrence de la contribution de 1 MMDH au fonds Covid. Dans ce sillage, le résultat brut d'exploitation devrait s'établir à 6,2 MMDH, en progression de 19,8%".

Au niveau des indicateurs de risque, tenant compte de l'amélioration du contexte macroéconomique et de l'assouplissement progressif des mesures contre la Covid-19, suite à une campagne de vaccination réussie, les analystes tablent désormais sur un coût du risque de 2,7 MMDH en 2021, soit 1,3% de l'encours brut contre 1,68% à fin 2020.

Au final, le RNPG est prévu à 1,85 MMDH en 2021, contre 737,8 millions de dirhams (MDH) en 2020. Ainsi, la marge nette devrait se situer à 12,8%.

Baisse prévue des stocks mondiaux de céréales en 2022



Les stocks mondiaux de céréales devraient légèrement se contracter à la clôture des campagnes de 2022, selon les dernières prévisions de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) publiées récemment.

En effet, malgré une production mondiale de céréales record prévue en 2021 et une révision à la hausse de 1,7 million de tonnes depuis octobre, ils « devraient céder 0,8% par rapport à leurs niveaux d'ouverture, pour s'établir à 819 millions de tonnes

», a estimé l'agence onusienne dans son dernier rapport.

« Le rapport stocks/utilisation de céréales au niveau mondial devrait légèrement reculer. Il passerait de 29,4% en 2020-2021 à 28,5% en 2021-2022 », a poursuivi l'organisation internationale notant toutefois que le niveau reste relativement élevé du point de vue historique.

Dans le détail, les stocks mondiaux de blé devraient s'établir à 282 millions de tonnes à la fin des campagnes de 2022, accusant ainsi un recul de 2,2% par rapport à leur niveau d'ouverture, selon le Bulletin de la FAO sur l'offre et la demande de céréales qui estime, par ailleurs, que l'utilisation globale de ce produit devrait dépasser la production mondiale.

D'après les projections de l'organisation des Nations Unies, la diminution prévue des stocks mondiaux de blé concernerait surtout les principaux pays exportateurs, en particulier le Canada, les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie, où les perspectives de récolte se sont affaiblies.

En ce qui concerne les stocks mondiaux de céréales secondaires, et compte tenu de la révision à la hausse de 3,0 millions de

tonnes apportée le mois dernier, l'agence onusienne estime qu'ils devraient pour leur part rester proches de leurs niveaux d'ouverture.

S'agissant des stocks de maïs, les dernières prévisions de la FAO pour la même période annoncent une hausse principalement en Chine et aux États-Unis d'Amérique qui devrait contrebalancer les prélèvements prévus sur les stocks d'orge.

Quant aux stocks mondiaux de riz à la clôture de la campagne de commercialisation 2021-2022, les estimations de l'organisation internationale prévoient qu'ils atteindraient 187,6 millions de tonnes. Ce qui correspondrait à « une hausse de 0,3% par rapport à leurs niveaux d'ouverture records et 900 000 tonnes de plus qu'escompté auparavant », a-t-elle fait savoir.

A en croire la FAO, « ce niveau devrait être suffisant pour répondre à la hausse prévue de l'utilisation mondiale de riz et permettrait de maintenir le rapport stocks-utilisation à un niveau confortable de près de 36% ».

Selon les estimations de l'agence, les prévisions de la FAO concernant la production mondiale de céréales en 2021 ont été

réduites de 6,7 millions de tonnes depuis le rapport précédent datant d'octobre.

Ainsi qu'il a été relevé en début de ce mois, ces prévisions s'établissent à présent à 2.793 millions de tonnes, soit un niveau encore supérieur de 0,8% (21,5 millions de tonnes) à celui de 2020 et un nouveau record.

Il est à préciser que la plus grande partie de la baisse enregistrée en octobre dernier « découle d'un recul des prévisions concernant la production mondiale de blé, qui s'établissent à présent à 771 millions de tonnes, soit un recul de 6,2 millions de tonnes par rapport à octobre et un niveau inférieur de 0,8% à celui de l'année dernière », souligne la FAO.

Dans son rapport, l'organisation explique que la révision à la baisse apportée au cours du mois dernier « est due à l'abaissement des estimations concernant la production de cette année aux États-Unis d'Amérique, en République islamique d'Iran et en Turquie ».

Notons que les prévisions concernant la production mondiale de céréales secondaires ont de leur côté été revues à la hausse.

Alain Bouthy



En léger recul de 0,8%, les prévisions s'établissent à présent à 819 millions de tonnes

Des investisseurs sud-coréens prospectent les opportunités d'affaires dans la région du Nord

Une délégation d'hommes d'affaires sud-coréens s'est rendue, mardi à Tanger, pour prospecter les opportunités d'investissement dans la région Tanger-Tétouan-Al Hoceïma. Le président du Conseil de cette région, Omar Moro, a reçu une délégation d'investisseurs sud-coréens, composée des dirigeants de deux entreprises sud-coréennes opérant dans les industries agroalimentaire et cosmétique, et dans les secteurs du tourisme et l'hôtellerie, et des com-

plexes sportifs et culturels, Cho Sang Wook et Kim Kyung-Soo. Selon un communiqué du Conseil régional, les deux investisseurs sud-coréens ont exprimé leur volonté d'investir dans la région, afin de contribuer à la dynamique actuelle que connaît le Maroc.

Cette visite a été l'occasion de mettre en exergue l'attractivité de la région sur les plans économique, logistique et géographique, et ses atouts en matière d'intégration in-

dustrielle, qui ont suscité l'intérêt des opérateurs.

Les investisseurs sud-coréens ont également souligné leur volonté de fournir un cadre approprié à la cristallisation de leurs projets, qui contribueront à soutenir les relations bilatérales et les liens économiques entre le Royaume du Maroc et la République de Corée du Sud, précise la même source, notant que les relations de partenariat entre les deux pays remontent aux années 1960.

La planification territoriale au centre d'une conférence scientifique à Al Omrane Expo 2021



A cette occasion, le président du directoire du Groupe Al Omrane, Badre Kanouni, a déclaré qu'à travers cette conférence, le groupe marque sa volonté de contribuer au débat en tant qu'acteur dans la mise en œuvre des politiques publiques dans le domaine de l'habitat et du développement urbain.

Il a, de même, mis en avant l'ambition d'Al Omrane de se positionner comme un groupe fédérateur au savoir-faire et aux bonnes pratiques qui devraient accompagner la dynamique du secteur, ajoutant que via cette initiative, la Holding confirme sa vocation de partenaire de l'Etat, des collectivités locales, ainsi que sa volonté d'être une locomotive du secteur dans le cadre du partenariat public-privé.

De son côté, le président de la Fédération nationale des promoteurs privés, Taoufik Kamil, a mis l'accent sur la nécessité d'un équilibre entre les villes et les campagnes, de la réduction des disparités territoriales, évoquant les défis à relever en matière d'innovation et de durabilité pour les centres urbains de demain.

Il a, par ailleurs, déploré que le secteur de l'urbanisme est en manque de foncier, appelant, à cet égard, à une ouverture de zones urbaines nécessitant la mise en place de plans d'aménagement, une structuration et une

planification à même d'inscrire le développement territorial dans la durabilité

Ont pris part à cette conférence, qui a été une occasion pour échanger et débattre sur les questions relatives au secteur de l'Habitat et de l'Urbanisme, Majida Elouardhiri, secrétaire générale du département de l'habitat et de la politique et de la ville et Abdellatif Ennahli, secrétaire général du département de l'Aménagement du territoire national et

de l'urbanisme, en plus de Abdellatif Bouazza, chef du bureau représentatif de l'ONU-habitat.

Cet événement, tenu en mode hybride a également connu la participation de Abdellatif Maazouz, président du Conseil de la région de Casablanca-Settat et Saïd Mouline, directeur général de l'Agence marocaine pour l'efficacité énergétique (AMEE), ainsi que des experts architecte et urbaniste Abderrahmane Chorf et Abdelghani Abouhani.

La planification territoriale, ses perspectives et les défis à relever dans le cadre du nouveau modèle de développement (NMD) ont été au centre d'une conférence scientifique organisée, mercredi à Rabat, en marge de la 5ème édition du Salon annuel «Al Omrane Expo» qui se tient sous le thème "Développement urbain et territorial au Maroc: réalités et perspectives".

Il s'agit d'identifier des outils existants, de les adapter aux nouveaux défis à relever et de jeter la

lumière sur l'importance de l'amélioration de l'offre sur le plan qualitatif et spatial, ont relevé les participants à cette conférence. Ils ont ainsi insisté sur l'importance du développement urbain et territorial à l'heure où la régionalisation et l'action territoriale sont appelées à avoir une place stratégique dans le Maroc d'aujourd'hui et de demain, notant que cette thématique s'aligne avec les attentes des Marocains dans ce contexte particulier exacerbé par la crise sanitaire et ses conséquences, rapporte la MAP.

Emprunt obligataire d'Al Omrane du 23 novembre 2018: révision du taux facial des obligations de la tranche "F"

Le groupe Holding Al Omrane a annoncé, dans un communiqué diffusé mardi sur le site de l'Autorité marocaine du marché des capitaux (AMMC), la révision du taux facial des obligations de la tranche "F" de son emprunt obligataire ordinaire et de type social & Green Bonds du 23 novembre 2018.

Le nouveau taux d'intérêt, qui sera appliqué à partir du 23 novembre 2021, se situe à 2,55%, avec un maturité de 10 ans, une prime de risque de 100 points de base (pbs) et un taux plein 52 semaines (base monétaire) tel que publié par Bank Al-Maghrib le 17/11/2021 (date de valeur le 16/11/2021) de 1,55%, précise Al Omrane.

Cette révision s'opère conformément aux dispositions de la note d'information relative à l'émission de l'emprunt obligataire ordinaire et de type Social & Green Bonds du Holding Al Omrane S.A du 23 novembre 2018, qui stipulent une révision annuelle du taux d'intérêt de la tranche "F" à la date d'anniversaire de la date de jouissance des obligations, fait savoir la même source.

BMCI, un titre à alléger, selon CDG Capital Insight

CDG Capital Insight recommande aux investisseurs d'alléger le titre "BMCI", avec un cours cible de 604 dirhams.

"La valorisation du groupe sur la base d'un DCF conduit à un cours théorique de 604 dirhams, soit un potentiel de baisse de 8,7% par rapport au cours de clôture du 09 novembre 2021. Ainsi, en se basant sur l'échelle de recommandation de CDG Capital Insight, nous recommandons d'alléger le titre (BMCI)", indique CDG Capital Insight dans sa récente note d'analyse sous le titre: "Le secteur bancaire - Des performances solides prévues pour 2021".

Certes, le groupe bénéficie d'une structure financière solide. Toutefois, son activité est toujours "sous pression", relève CDG Capital Insight, ajoutant que "le PNB du groupe peine à renouer avec la croissance", rapporte la MAP.

Après avoir enregistré un TCAM de -0,9% sur les cinq dernières années (2015-2020), les revenus du groupe sont attendus en baisse pour 2021. Aussi, la rentabilité du groupe devrait pâtir de l'alourdissement prévu du coefficient d'exploitation, comme en attestent les résultats semestriels, précisent les analystes de CDG Ca-

pital Insight.

"A l'issue de la publication des résultats semestriels, nous maintenons inchangés nos prévisions pour le PNB du groupe qui s'inscrit en ligne avec nos anciennes estimations. Ainsi, le produit net bancaire du groupe devrait baisser de 1,7% à 3 milliards de dirhams (MMDH) au terme de l'année 2021", selon la même source.

Par ailleurs, suite à l'alourdissement du coefficient d'exploitation au 1er semestre tenant compte de l'effort d'investissement, notamment en IT, les analystes ont révisé à la hausse leur estimation du coefficient

d'exploitation qui devrait s'établir à 60% à fin 2021. De ce fait, le résultat brut d'exploitation devrait baisser de 9,5% à 1,2 MMDH, selon les estimations.

Au niveau des indicateurs de risque, tenant compte de l'amélioration du contexte macroéconomique, nous tablons désormais sur un coût du risque de 598,4 millions de dirhams (MDH) en 2021, soit 1% de l'encours brut contre 1,5% à fin 2020. Au final, le RNPG est prévu à 421,8 MDH en 2021 contre 155,5 MDH en 2020. Ainsi, la marge nette devrait se situer à 14,1%.

Art & culture

Who Killed Malcolm X?

Un documentaire aux conséquences historiques



La plateforme de streaming "Netflix" ne s'est pas uniquement ancrée dans la pop culture et le quotidien des terriens, mais ses productions étendent leurs influences jusqu'aux tribunaux américains.

Début 2020, la diffusion du documentaire Netflix "Who Killed Malcolm X?", a eu pour effet de renouveler et renforcer les doutes au sujet de l'assassinat en 1965 de Malcolm X, icône de la cause noire. A tel point que la justice américaine a décidé d'innocenter deux des trois hommes condamnés pour cet acte criminel tristement célèbre.

Il y a une semaine, une salve d'applaudissements a résonné dans la salle d'audience de la cour suprême de New York au moment où la juge Ellen Biben a qualifié d'"échec de la justice" la condamnation il y a plus d'un demi-siècle de Muhammad Aziz, alias Norman 3X Butler, aujourd'hui âgé de 83 ans et présent à la cour, et de Khalil Islam, alias Thomas 15X Johnson, décédé en 2009.

En disculpant officiellement les deux hommes après le dépôt d'une demande conjointe du procureur de Manhattan, Cyrus Vance, de la défense et d'une organisation luttant contre les erreurs judiciaires, The Innocence Project, la justice américaine reconnaît non seulement son erreur mais elle donne du crédit en quelque sorte aux travaux d'investigation des créateurs dudit documentaire.

La production Netflix a fait planer le doute sur la présence des inculpés sur les lieux du crime, s'appuyant sur la thèse d'un historien non professionnel de Washington, Abdur-Rahman Muhammad. Ce dernier a soutenu que les deux premiers condamnés sont innocents et que le troisième, Mujahid Abdul Halim, qui a reconnu les faits, avait agi avec quatre autres membres de "Nation of Islam" d'une mosquée de Newark, dans le New Jersey, près de New York.

Lors de l'audience dans le tribunal, une audience exceptionnellement retransmise à la télévision, le procureur

new-yorkais a présenté les "excuses" des autorités judiciaires américaines pour des "décennies d'injustice" et des "violations inacceptables de la loi et de la confiance de l'opinion publique.

Pour Muhammad Aziz et Khalil Islam, 42 ans de prison à eux deux, le documentaire n'a pas vraiment la même saveur. Ils ont toujours clamé leur innocence. Le troisième condamné, Mujahid Abdul Halim, alias Talmadge X Hayer à l'époque, avait reconnu avoir tiré sur Malcolm X et avait mis ses deux co-accusés hors de cause, en vain.

"Je n'ai pas besoin que la cour, ces procureurs ou qu'un morceau de papier me disent que je suis innocent", a lancé à l'audience Muhammad Aziz. Il a également dénoncé un "système corrompu jusqu'à la moelle que les personnes noires ne connaissent que trop bien en 2021".

Mais du coup, qui a alors tiré sur Malcolm X, le 21 février 1965, lorsqu'il est monté à la tribune de l'Audubon Ballroom, une salle de spectacle à Har-

lem? La thèse officielle qui a souvent été remise en question, retenait les trois coupables précités, membres à l'époque du mouvement "Nation of Islam".

Aujourd'hui, le doute est toujours permis. Qui plus est depuis le dernier rebondissement en date. D'après l'AFP, la fille du militant des droits civiques Malcolm X a été retrouvée morte, lundi soir, dans son domicile à New York. Agée de 56 ans, Malika Shabazz a été découverte sans vie par sa fille dans sa résidence située au quartier de Brooklyn, selon un responsable du département de la police de New York.

Une autopsie sera réalisée pour déterminer la cause du décès, indique-t-on de même source. Si le lien de cause à effet ne peut être formellement établi, il est tout de même intrigant que la mort de la fille de Malcolm X intervienne une semaine après qu'un juge de New York ait innocenté deux afro-américains qui étaient condamnés pour l'assassinat de son père en 1965.

C.C

Une peinture murale célébrant plus de 2 siècles d'amitié maroco-américaine



Une peinture murale visible sur le Boulevard Moulay Youssef à Casablanca, baptisée "Sous un seul ciel", célèbre plus de deux siècles d'amitié entre les Etats-Unis d'Amérique et le Maroc.

Réalisée par la muraliste basée à Chicago Cheri Lee Charlton, en collaboration

avec les artistes marocains Fathi Khilad et Bakr Addaoui, la peinture murale représente deux animaux puissants et fiers emblématiques des deux pays, le lion de l'Atlas marocain et l'aigle chauve américain, indique un communiqué du consulat général des Etats-Unis.

Ces animaux symbolisent l'importance du partenariat bilatéral continu, alors que "nous luttons ensemble contre plusieurs défis mondiaux, y compris les sérieuses menaces environnementales mettant en péril notre planète", ajoute la même source.

Cette peinture murale, qui est le fruit d'un partenariat entre le centre culturel Dar America, l'association Casablanca-Chicago Sister Cities, et WeCasablanca, entre dans le cadre de la campagne que la Mission diplomatique américaine organise tout au long de l'année pour célébrer 200 ans depuis que le Sultan marocain Moulay Slimane a offert aux Etats-Unis en 1821 le bâtiment qui accueille la Légation Américaine à Tanger comme symbole d'amitié, poursuit-on.

A l'occasion du dévoilement récent de la peinture murale, le Consul Général des Etats-Unis à Casablanca Lawrence Randolph, cité par le communiqué, a noté que "cette manifestation marquante de l'amitié entre le Maroc et les Etats-Unis au cœur de la ville reflète la profondeur de nos liens bilatéraux et l'importance de Casablanca dans notre relation. Cette peinture murale rend

hommage à la Légation Américaine de Tanger, qui est le plus ancien local diplomatique américain au monde, et en 2024 Casablanca verra l'ouverture du plus récent, qui sera un Consulat Général en pointe de la technologie à Hay Hassani".

L'artiste américaine Cheri s'est également portée volontaire pendant son temps libre pour aider les étudiants locaux au Centre Culturel IDMAJ de Sidi Moumen à réaliser leur propre peinture murale, célébrant ainsi les responsabilités communes en tant que citoyens du monde.

Pour leur part, Julie Stagliano et Lisa Roberts, présidentes du Comité de Jumelage Casablanca-Chicago qui a géré le projet, ont souligné que "nous sommes honorées de prendre part à la célébration de cette étape importante dans les relations entre les Etats-Unis et le Maroc. Il n'y a pas d'autre pays avec lequel nous avons une amitié aussi longue et durable. Le principe fondamental du jumelage des villes est la diplomatie entre les personnes, est c'est bien ce que ce projet de peinture murale incarne", rapporte le communiqué.

Nouvel ouvrage de Mohamed Chouika sur le texte et l'image



Le texte et l'image : Dans et Len dehors de l'écriture", est l'intitulé d'un nouvel ouvrage de l'écrivain et critique de cinéma, Mohamed Chouika, dans lequel il livre son opinion au sujet de nombreux questionnements concernant notamment la culture, la création, la politique ou encore l'esthétique.

L'ouvrage (223 pages-format moyen-Ed. Dar Al Kalam Al Maghribi) évoque le rôle de l'écriture dans le parcours de l'auteur dans le domaine de la création, étant comme il le pense "Un rite permettant la construction et la déconstruction sans recours aux pioches" et qui, plus est, lui permet "de pas-

ser d'un état à l'autre, du bonheur inné au bonheur tourmenté, de la santé à la fragilité" et du coup, il déclare qu'il ne peut pas vivre sans écriture.

Il s'insurge, à ce propos, contre tous ceux qui exploitent l'écriture comme un produit de consommation jetable dans un univers dominé par les stéréotypes, le spectacle et la médiocrité favorisée d'une manière sans précédent par les nouvelles technologies, et non pas comme cela devrait être, une écriture favorisant la contemplation et un outil de critique et aussi de sublimation des sens, de la spiritualité et de l'intellectualité.

Dans son livre, Mohamed Chouika aborde plusieurs problématiques portant notamment sur l'état des lieux du cinéma marocain avec les fermetures en série de salles de cinéma, ce qui nécessite, comme il le pense, une nouvelle stratégie de promotion d'une industrie cinématographique privilégiant surtout le professionnalisme et l'art. L'auteur livre aussi son opinion au sujet de certaines questions concernant le cinéma et la religion (Fatwas interdisant le tournage et la diffusion de films et feuilletons télévisés), ou encore la consommation en vogue de films érotiques à l'ère du tout numérique.

Bouillon de culture

Concours

Le Grand Prix de la première édition du concours "La Marche Verte vue par les jeunes créateurs de l'image" a été décerné à Asmae Adnani pour son film "Une page de notre histoire", indique mercredi un communiqué des organisateurs.

Le Prix spécial du jury a été décerné à Radouane Ahrbil pour son film "Retrieved Identity", alors que le Prix du meilleur espoir (réservé aux participants de moins de 21 ans) a été attribué à Taha El Houmam pour son film "Ours".

Par ailleurs, le film "Sur le chemin de la Marche Verte" de Nabih Reffasse a reçu une mention spéciale, précise-t-on de même source, faisant savoir que le jury du concours, présidé par la réalisatrice Layla Triqui, a visionné 80 films, dont 20 réalisés par des jeunes âgés de moins de 21 ans. Organisé par le Centre cinématographique marocain (CCM) en collaboration avec le ministère de la Jeunesse, de la culture et de la communication, à l'occasion du 46ème anniversaire de la Marche Verte, le jury du concours "La Marche Verte vue par les jeunes créateurs de l'image" était composé, outre sa présidente, du réalisateur Youssef Britel, du critique de cinéma Adil Semmar et du représentant du CCM Tariq Khalami.

Exposition

Une exposition de photographies de gravures rupestres au Maroc, datant de l'âge de pierre, s'est ouverte mercredi, dans l'enceinte de l'école nationale d'architecture (ENA) à Rabat.

Coordonnée par l'architecte et enseignant à l'ENA de Rabat, Jean Langlois, cette exposition porte sur 31 clichés de dalles rocheuses gravées (de 5.000 à 3.000 ans avant Jésus-Christ), réalisés par l'écrivain et archéologue Roger Mimo.

Elle couvre plusieurs sites du Maroc, notamment le plateau de Yagour, l'Oukaimeden, Tizi n'Tighist (Jbed Rat), Ait Ouzzak (Tazzarine), Tiourine (Nkob), Taouz et Tamenart (Anti-Atlas).

Dans une déclaration à la MAP, M. Langlois a exprimé son admiration pour l'archéologie et l'histoire du Maroc, précisant que les photographies de M. Mimo, qui vit actuellement à Tinghir, témoignent de sa passion pour le sujet.

Cette exposition a pour objectif de sensibiliser les étudiants sur la portée civilisationnelle de ces gravures rupestres et des différentes mutations du monde à travers les âges, a-t-il poursuivi.

Pour sa part, le directeur de l'ENA, Aziz Ouahabi a souligné que cette exposition aspire à faire découvrir au public et aux étudiants l'important patrimoine néolithique du Maroc et à sensibiliser toutes les parties prenantes à la nécessité de protéger cette richesse nationale.

La culture méditerranéenne au centre d'une conférence à l'Académie du Royaume

L'Académie du Royaume du Maroc a organisé, mercredi, une conférence sous le thème "La culture méditerranéenne existe-t-elle ?", animée par M. Bruno Péquignot, Professeur émérite des Universités en Sociologie.

Intervenant à l'ouverture de cette rencontre, qui s'inscrit dans le cadre du cycle de conférences préparatoires de la 47ème session de l'Académie du Royaume, consacrée à "La Méditerranée comme horizon de pensée", le secrétaire perpétuel de l'Académie, M. Abdeljalil Lahjomri a qualifié de "passionnant et séduisant" le thème choisi pour cette conférence.

"Le caractère interrogatif du thème de la conférence sous-tend que la thématique de la prochaine session, prévue en mai prochain, présuppose l'existence d'une unité méditerranéenne", a-t-il souligné, relevant que "la diversité méditerranéenne semble

évidente".

Il a rappelé que l'époque de l'empire romain fut la seule dans l'Histoire où toutes les régions du bassin méditerranéen furent soumises au même pouvoir politique et à la même ère de civilisation.

Prenant la parole, M. Péquignot a mis en avant le caractère unique de la Méditerranée, de par sa transcendance géographique, expliquant que "l'ère méditerranéenne va au-delà des pays qui touchent à la Méditerranée" dont le Portugal et l'Irak, des Etats qui n'ont pas de côtes sur cette Mer mais qui sont "méditerranéens" par nombre d'aspects de leurs histoires et de leurs cultures respectives.

Sur les bords de la mer méditerranéenne vont venir affluer les populations de l'arrière-pays des trois Continents qui forment cette partie du globe, contribuant à en faire ce qu'elle est aujourd'hui, a indiqué le confé-

rencier. Il a aussi mis l'accent sur la dimension de la navigation qui constitue l'un des aspects les plus constants des rapports humains autour de cette mer, citant l'historien Fernand Braudel qui souligne que la mer est plus qu'un "réservoir nourricier" car elle est avant toute chose une "surface de transport, utile et parfaite" au service des économies méditerranéennes.

M. Péquignot a, par ailleurs, mis l'accent dans son intervention sur les ouvrages "Géopolitique de la Méditerranée" de Bouchra Rahmouni et Younes Slaoui et "Mare Nostrum" du politologue franco-libanais Joseph Maïla, concluant que la civilisation méditerranéenne, au fur et à mesure de son déploiement, "a consolidé les trajectoires de notre culture, fixant l'un après l'autre les repères majeurs de notre histoire et faisant de nous les dépositaires d'un héritage riche et varié inestimable".



ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Équipement et de l'Eau
DIRECTION GENERALE DE LA METEOROLOGIE
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 38/2021/DGM
Le 10/01/2022 à 10h, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Générale de la Météorologie à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix n° 38/2021/DGM, pour la fourniture, installation et mise en service de trois radars météorologiques Doppler de bande X pour la couverture de la région de Mohamma, la région de M'Diq-Fnideq et la vallée de l'Ourika, avec leurs intégrations au système de concentration et de traitement des données radar existant de la DGM à Casablanca en trois lots ainsi que les prestations de maintenance y afférentes. (Diverses préfectures).

(Neuf millions huit cent quatre-vingt deux mille quatre cent soixante-seize dirhams TTC).
Lot N° 3: 9 882 476,00 dhs (Neuf millions huit cent quatre-vingt deux mille quatre cent soixante-seize dirhams TTC).
L'estimation du maître d'ouvrage pour la maintenance est fixée à la somme de :
Lot N° 1: 883 434,00 dhs (Huit cent quatre-vingt trois mille quatre cent trente quatre dirhams TTC).

DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU DE LARACHE
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 22/DPETLE/Lar 2021
Le 21 DECEMBRE 2021 à 10 H du matin, il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de L'Eau Larache, place Oued El Makhazine Larache à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres ouvert sur offre de prix pour :
ÉTUDE D'EXPERTISE DU PHARE NADOR RELEVANT DE LA DPETLE DE LARACHE - PROVINCE DE LARACHE -
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau des marchés de la DPETLE de Larache place Oued El Makhazine Larache. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma et à partir de l'adresse électronique suivante : www.mtpnet.gov.ma.

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Province de Séttat
SG/D.E

AVIS DU MARCHÉ NEGOCIE AVEC PUBLICITE ET MISE EN CONCURRENCE
N° 01/MN.INDH/2021
Réservé à la petite et moyenne entreprise, aux coopératives, aux unions de coopérative et à l'auto-entrepreneur.

Il sera procédé, dans les bureaux de la Division d'Équipement de la Province de Séttat sis au quartier administratif, Avenue Hassan II, Séttat, à l'ouverture des plis relatifs au dossier du marché négocié avec publicité et mise en concurrence concernant l'achèvement de construction et aménagement des réservoirs d'eau dans les communes territoriales relevant de la Province De Séttat.
Le dossier du marché peut être retiré du service des marchés de la Division d'Équipement de la Province de Séttat sis au quartier administratif, Avenue Hassan II, Séttat, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma .
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 25, 26, 29 (paragraphe 1 ; paragraphe 2 alinéa a ; paragraphe 3), l'article 31 (à l'exception de l'alinéa 3 du paragraphe 1), l'article 85 et l'article 86 du décret des marchés publics.

- Date limite de dépôt des candidatures : Le 09/12/2021 à 10heures
- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 8500,00 dh (huit mille cinq cent dirhams).
- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de: 432 474,00 dh T.T.C (Quatre Cent Trente-Deux Mille Quatre Cent Soixante-Quatorze Dirhams Toutes Taxes Comprises).

La candidature de chaque concurrent doit comprendre :
A- DOSSIER ADMINISTRATIF CONSTITUE DE :
I-CAS DE LA PERSONNE PHYSIQUE OU PERSONNE MORALE
a- Une déclaration sur l'honneur, en un exemplaire unique, comprenant les indications et les engagements précisés à l'article 26 du décret n° 2-12-349du 20mars 2013 relatif aux marchés publics ;
b- L'original du récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire tenant lieu, le cas échéant.

- c- En cas de groupement, une copie légalisée de la convention de la constitution du groupement accompagnée d'une note indiquant notamment l'objet de la convention, la nature du groupement, le mandataire, la durée de la convention, la répartition des prestations le cas échéant, et ce conformément à l'article 157 du décret n° 2-12-349 précité.
d- 1- CAS DE LA PERSONNE PHYSIQUE :
- aucune pièce n'est exigée pour la personne physique agissant pour son propre compte ;
- une copie conforme de la procuration légalisée pour le représentant de la personne physique.

- 4-2 - CAS DE LA PERSONNE MORALE :
- la ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent.
- un extrait des statuts de la société et/ou le procès-verbal de l'organe compétent lui donnant le pouvoir selon la forme juridique de la société.
- l'acte par lequel la personne habilitée délègue son pouvoir à une tierce personne, le cas échéant.
e- Une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'originale délivrée depuis moins d'un an par l'administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ou, à défaut de règlement, qu'il a constitué des garanties jugées suffisantes par le comptable chargé du recouvrement. Cette attestation doit mentionner l'activité au titre de laquelle le concurrent est imposé ;
f- Une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'originale délivrée depuis moins d'un an par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme conformément aux dispositions prévues à l'article 24 du décret du 20 mars 2013 relatif aux marchés publics ou de la décision du ministre chargé de l'emploi ou sa copie certifiée conforme à l'originale prévue par le dahir portant loi n°1-72-184 du 27 juillet 1972 relatif au régime de sécurité sociale assortie de l'attestation de l'organisme de prévoyance social auquel le concurrent est affilié et certifiant qu'il est en situation régulière vis-à-vis dudit organisme.

- g- Le certificat d'immatriculation au registre de commerce pour les personnes assujetties à l'obligation d'immatriculation conformément à la législation en vigueur.
h- les pièces exigées par l'article 4 de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 3011-13 portant application de l'article 156 du décret précité à savoir:
- L'attestation de la CNSS justifiant que l'effectif qu'il a employé ne dépassant pas 200 (deux cent) personnes;
- La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent mentionnant que la société est gérée ou administrée par les personnes physiques qui sont les propriétaires, copropriétaires ou actionnaires;
- l'attestation mentionnant le chiffre d'affaires ou l'attestation du bilan annuel délivrée par la Direction générale des impôts.

- II-CAS D'UN ETABLISSEMENT PUBLIC
a- une copie du texte l'habilitant à exécuter les prestations objet du marché.
b- Une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'originale délivrée depuis moins d'un an par l'administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ou, à défaut de règlement, qu'il a constitué des garanties jugées suffisantes par le comptable chargé du recouvrement. Cette attestation doit mentionner l'activité au titre de laquelle le concurrent est imposé ;
c- Une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'originale délivrée depuis moins d'un an par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme conformément aux dispositions prévues à l'article 24 du décret du 20 mars 2013 relatif aux marchés publics ou de la décision du ministre chargé de l'emploi ou sa copie certifiée conforme à l'originale prévue par le dahir portant loi n°1-72-184 du 27 juillet 1972 relatif au régime de sécurité sociale assortie de l'attestation de l'organisme de prévoyance social auquel le concurrent est affilié et certifiant qu'il est en situation régulière vis-à-vis dudit organisme.

- III-CAS DE LA COOPERATIVE OU DE L'UNION DE COOPERATIVES
a- Une déclaration sur l'honneur, en un exemplaire unique, comprenant les indications et les engagements précisés à l'article 26 du décret n° 2-12-349du 20mars 2013 relatif aux marchés publics ;
b- L'original du récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire tenant lieu, le cas échéant.
c- attestation d'immatriculation au registre local des coopératives.
d- la ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la « personne agissant au nom de la coopérative ou de l'union de coopératives » ;
e- Une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'original « délivrée depuis moins d'un an par l'administration compétente « du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les « garanties prévues à l'article 24 ci-dessus. Cette attestation doit mentionner l'activité au titre de laquelle la coopérative ou l'union de coopératives est imposée ;
f- une attestation ou sa copie certifiée conforme à « l'originale délivrée depuis moins d'un an par la Caisse nationale « de sécurité sociale certifiant que la coopérative ou l'union de « coopératives est en situation régulière envers cet organisme « conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 24 « ci-dessus.

- IV- CAS DE L'AUTO-ENTREPRENEUR:
a- Une déclaration sur l'honneur, en un exemplaire unique, comprenant les indications et les engagements précisés à l'article 26 du décret n° 2-12-349du 20mars 2013 relatif aux marchés publics ;
b- L'original du récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire tenant lieu, le cas échéant.
c- une attestation d'immatriculation au registre national de l'auto-entrepreneur ou sa copie certifiée conforme à l'original délivré depuis moins d'un an.
d- Une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'originale délivrée depuis moins d'un an par l'administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ou, à défaut de règlement, qu'il a constitué des garanties jugées suffisantes par le comptable chargé du recouvrement. Cette attestation doit mentionner l'activité au titre de laquelle l'auto-entrepreneur est imposé
B - DOSSIER TECHNIQUE CONSTITUE DE :
- Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent et mentionnant éventuellement, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations à l'exécution desquelles le concurrent a participé et la qualité de sa participation.
- Une attestation (1) ou leur copie certifiée conforme à l'originale de même nature technique que les prestations objet du présent marché, délivrée par les maîtres d'ouvrage publics ou privés ou par les hommes de l'art sous la direction desquels le concurrent a exécuté les dites prestations. Chaque prestation précise notamment la nature des prestations, leur montant et l'année de réalisation ainsi que le nom et la qualité du signataire et son appréciation.

N.B : Les attestations de références délivrées par le maître d'ouvrage privés ou par les hommes de l'art sous la direction desquels le concurrent a exécuté lesdites prestations doivent être accompagnées par les contrats de réalisations des travaux dument légalisés par deux parties contractantes ,toute attestation ne remplissant pas cette formalité ne sera pas prise en considération.

المملكة المغربية
وزارة العدل
محكمة الاستئناف التجارية بفاس
إعلان قرار عدد: 1643
أصدرت محكمة الاستئناف التجارية بفاس بتاريخ 2021/07/19 قراراً تحت عدد 1643 في الملف التجاري عدد 2020/821/1206 بين شركة وافسوريم WAFSA SORIM، مستفلة، ممثلة في شخص منتها القنوني الكائن مقرها برقم 421 باب سيني عبد الوهاب وجدد وشركة المسقط للاستيراد، مستفلة عليها، في شخص منتها القنوني الكائن مقرها بحي المجد بني درار، يقضي بتأجيل الحكم المستأنف الصادر عن المحكمة التجارية بوجدة بتاريخ 2020/01/30 في ملف تجاري عدد 2019/821/1953 (في الشكل: بقول الدعوى، في الموضوع: بالتستيب على العلامة التجارية المسجلة في اسم المدعى عليها لدى المكتب المغربي للملكية الصناعية والتجارية بتاريخ 2017/09/29 تحت عدد 188014 وبذلها لفائدة المدعية وتعميماً قرره 5.000,00 درهم ويترتب مقتضيات هذا الحكم بعد مسيرورة نهائية جريبتين وطنيتين واحدة باللغة العربية والأخرى باللغة الفرنسية على لغة المدعى عليها وتمثيل هذه الأخيرة صائر الدعوى ورضان باقي (الطلب).

المملكة المغربية
وزارة الداخلية
القليم التواصر
جماعة بوسكورة
مديرية المصالح
مصلحة الموارد البشرية

عدد.....م.م.م.م.

إعلان عن إجراء امتحان الكفاءة المهنية

يعلن رئيس جماعة بوسكورة انه سيتم تنظيم امتحان الكفاءة المهنية برسم سنة 2021 وذلك يوم 31 دجنبر 2021 لولوج الدرجة المحددة بالجدول اذناه لفائدة موظفي جماعة بوسكورة ابتداء من الساعة التاسعة صباحا بغير اعدابية بوسكورة:

الإطار الأصلي	اطار الترقية	شروط ولوج الامتحان	عدد المناصب المتبارى بشأنها	إيداع الترشيحات	تاريخ اجراء الامتحان الكلمي و الشفوي
تقني الدرجة الثانية الاولى	تقني الدرجة الاولى	يفتح امتحان الكفاءة المهنية في وجه الموظفين المترشحين المتوفرين على 6 سنوات على الاقل من الخدمة الفعلية بهذه الصفة الى غاية تاريخ اجراء اول اختبار من اختبارات امتحان الكفاءة المهنية	يحدد عدد المناصب المتبارى بشأنها في حدود 13% من عدد الموظفين المستوفين للشروط النظامية	على الراغبين في الترشيح أن يتقدموا بطلباتهم الى مكتب الضبط لهذه الجماعة. و يعتبر تاريخ 28 دجنبر 2021 هو آخر أجل لقبول طلبات الترشيح	31 دجنبر 2021

N°10 540/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE NOUACEUR
COMMUNE DAR BOUAZZA

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

N° 13 /2021

(Séance publique)

Le Lundi 20 Décembre 2021 à 10 H, il sera procédé au siège de la Commune de Dar Bouazza à l'ouverture des plis offerts à l'appel d'offres sur offre de prix ouvert N° 13/2021 relatif à l'offermage des parkings situés au territoire de la Commune de Dar Bouazza au tir des années 2022 et 2023 (en Lots).

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des Ressources Financières relevant de la Commune de Dar Bouazza, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics: www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire ainsi que le prix estimatif pour chaque lot sont fixés par le Maître d'Ouvrage selon le tableau ci-dessous :

LOT N°	Désignation	Caution provisoire	Prix estimatif	Observation
1	- Route Provinciale N° 3012 de la Desserte des plates au lotissement Moutaoukkil à la limite de l'Esplanade Dar Kouch . - Parking de la Plage Oued Merzeg - Parking du café Rimat Merzeg et Lotissement Moutaoukkil (La Bretelle).	100.000.00 dhs	300.000.00 dhs	
2	- Route Provinciale N° 3012 de l'Esplanade Dar Kouch jusqu' à Mrissa de Dar Bouazza . - Parking de la plage Dar Kouch .	100.000.00 dhs	200.000.00 dhs	
3	- Route Provinciale N° 3012 de la Résidence Mellero Beach jusqu' au café Villa Verdé . - Parking de la plage Jack Beach .	100.000.00 dhs	250.000.00 dhs	
4	- Route Provinciale N° 3012 du café Marco Polo jusqu' à la plage Tamaris I . - Parking de la Plage Tamaris I .	100.000.00 dhs	350.000.00 dhs	

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 jourmada Ter 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- ✓ Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au service de Développement des Ressources Financières;
- ✓ Soit déposer contre récépissé leurs plis au service précité;
- ✓ Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 3 du règlement de Consultation .

N°10 543/PA

المملكة المغربية
وزارة الداخلية
القليم التواصر
جماعة بوسكورة
مديرية المصالح
مصلحة الموارد البشرية

عدد.....م.م.م.م.

إعلان تعديلي

يخصص إجراء امتحان الكفاءة المهنية برسم 2021

يعلن رئيس جماعة بوسكورة عن تعديل إعلان امتحان الكفاءة المهنية برسم سنة 2021 المزمع اجراؤه يوم 12 دجنبر 2021.

ليصبح تاريخ اجراء الامتحان يوم 26 دجنبر 2021 على الساعة التاسعة صباحا بغير اعدابية بوسكورة كما هو مبين بالجدول اسفله:

الإطار الأصلي	اطار الترقية	شروط ولوج الامتحان	عدد المناصب المتبارى بشأنها	إيداع الترشيحات
تقني الدرجة الرابعة	تقني الدرجة الثالثة	يفتح امتحان الكفاءة المهنية في وجه الموظفين المترشحين المتوفرين على 6 سنوات على الاقل من الخدمة الفعلية بهذه الصفة الى غاية تاريخ اجراء اول اختبار من اختبارات امتحان الكفاءة المهنية	يحدد عدد المناصب المتبارى بشأنها في حدود 13% من عدد الموظفين المستوفين للشروط النظامية	على الراغبين في الترشيح أن يتقدموا بطلباتهم الى مكتب الضبط لهذه الجماعة. و يعتبر تاريخ 23 دجنبر 2021 هو آخر أجل لقبول طلبات الترشيح
مساعد اداري الدرجة الثالثة	مساعد اداري الدرجة الثانية			
مساعد تقني الدرجة الثالثة	مساعد تقني الدرجة الثانية			

N°10 541/PA

المملكة المغربية
وزارة الداخلية
عمالة إقليم الجديدة
المجلس الإقليمي للجديدة
المديرية العامة للمصالح

إعلان

عن إجراء امتحانات الكفاءة المهنية

لفائدة الموظفين التابعين للبلديات الإقليمية للجديدة برسم سنة 2021

سيتم بتاريخ 21 دجنبر 2021 و 31 دجنبر 2021 على الساعة التاسعة صباح بغير المجلس الإقليمي للجديدة المكان بشوارع الحسن الثاني عمارة أمنية رقم 21 امتحانات الكفاءة المهنية لفائدة الموظفين المتمتعين إلى ميزانية إقليم الجديدة المستوفين للشروط النظامية لاجتياز الامتحانات إلى غاية تاريخه في ما هو مبين في الجدول التالي:

الدرجة المتمتع بشأنها	عدد المناصب المخصصة	الشروط النظامية المطلوبة	مواد الامتحان	تاريخ الامتحان	آخر أجل لإيداع الترشيحات
مساعد تقني الدرجة 2	13%		اختبار كتابي (المدّة 3 ساعات) اختبار شفوي: تتلقّن فيه لجنة الامتحان مع المترشح المواضيع الكتابية عند الاقتضاء ومواضيع أخرى تهم مهام وتخصص المترشح بهدف تقييم قدراته على ممارسة الوظائف والمهام المرتبطة بالدرجة المتمتع بشأنها (المدّة ما بين 15 و 30 دقيقة)	2021/12/21	2021/12/18
مساعد إداري الدرجة 2	13%		اختبار كتابي (المدّة 3 ساعات) اختبار شفوي: تتلقّن فيه لجنة الامتحان مع المترشح المواضيع الكتابية عند الاقتضاء ومواضيع أخرى تهم مهام وتخصص المترشح بهدف تقييم قدراته على ممارسة الوظائف والمهام المرتبطة بالدرجة المتمتع بشأنها (المدّة ما بين 15 و 30 دقيقة)		
مساعد تقني الدرجة 1	13%	التوفر على أقدمية الدرجة في اليوم المحدد لإجراء أول اختبار من الاختبارات المنصوص عليها في القرار التنظيمي الجاري به العمل	اختبار كتابي (المدّة 3 ساعات) اختبار شفوي: تتلقّن فيه لجنة الامتحان مع المترشح المواضيع الكتابية عند الاقتضاء ومواضيع أخرى تهم مهام وتخصص المترشح بهدف تقييم قدراته على ممارسة الوظائف والمهام المرتبطة بالدرجة المتمتع بشأنها (المدّة ما بين 15 و 30 دقيقة)		
تقني الدرجة 1	13%		اختبار كتابي (المدّة 3 ساعات) اختبار شفوي: تتلقّن فيه لجنة الامتحان مع المترشح المواضيع الكتابية عند الاقتضاء ومواضيع أخرى تهم مهام وتخصص المترشح بهدف تقييم قدراته على ممارسة الوظائف والمهام المرتبطة بالدرجة المتمتع بشأنها (المدّة ما بين 15 و 30 دقيقة)		
تقني الدرجة 2	13%		اختبار كتابي (المدّة 3 ساعات) اختبار شفوي: تتلقّن فيه لجنة الامتحان مع المترشح المواضيع الكتابية عند الاقتضاء ومواضيع أخرى تهم مهام وتخصص المترشح بهدف تقييم قدراته على ممارسة الوظائف والمهام المرتبطة بالدرجة المتمتع بشأنها (المدّة ما بين 15 و 30 دقيقة)		

N°10 542/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
REGION BENI MELLAL
KHENIFRA
PROVINCE D'AZILAL
COMMUNE D'AZILAL
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° :08 /2021 /C.AZ
Le 22 Décembre 2021 à 10 heures, il sera procédé, dans la salle des réunions de la commune d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres

de prix pour : Redevance d'occupation temporaire du domaine public communal par les biens (les panneaux publicitaires) Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service patrimoine de la commune d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés public de l'état www.marchés-publics.gov.ma. Le cautionnement provisoire est fixé à un montant de quatorze mille di-

rhams(14.000,00dhs) L'estimation de la redevance annuelle d'occupation temporaire du domaine public par les biens(les panneaux publicitaires) établie par l'administration est fixée à la somme de : cent quarante mille dirhams (140000.00 dhs). Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,

29, et 31 du décret n°02-12-349 relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent : - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la commune d'Azilal ; - Soit les envoyer par cour-

rier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ; -Soit les déposer sous format électronique et ce avant la date d'ouverture des plis ; - Soit les remettre directement au Président de la

commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation. N° 10 548/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL
COMMUNE DE ZAOUÏA-AHANSAL

Avis de décision de procéder à l'examen d'aptitude professionnelle pour l'année 2021

Le Président de la commune de Zaouia-Ahansal organisera le 31 décembre 2021 à partir de 9h du matin dans la salle de réunions de la CT de zaouiatahansal, l'examen d'aptitude professionnelle pour atteindre les grades suivantes :

- 1-Technicien 1ère grade échelle 11 au profit du personnel émargent au budget communal au grade Technicien 2ème grade échelle 10 .
- 2 - Adjoint technique 2ème grade échelle 7 au profit du personnel émargent au budget communal au grade adjoint technique 3 ème grade échelle 6 .

Remplissant les conditions suivantes :

* Avoir au moins 6 ans d'ancienneté dans le grade concerné jusqu'au : 31/12/2021, nombre de poste existant pour chaque grade : (01) poste .

Le dossier de candidature se compose de :

- 1- Demande de participation à l'examen.
 - 2- Une copie de la décision de nomination dans le grade actuelle .
- Pour les fonctionnaires qui ont l'ancienneté requise et qui souhaitent mettre à la disposition de participer à l'examen d'aptitude professionnelle de déposer leurs demandes de participation au bureau du personnel de la commune avant le 23décembre 2021.date limite d'acceptation des demandes .

N°10 547/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE BERRECHID
SECRETARIAT GENERAL
DIVISION DES AFFAIRES RURALES

Avis d'appel d'offres Concernant la location des terrains collectifs pour la réalisation Des projets d'investissement dans le domaine agricole

la province de Berrechid (division des affaires rurales) lance un appel d'offres pour la location de deux (02) lots de terrains collectifs revenant à la collectivité ethnique abbara sahel pour la réalisation de projet d'investissement dans le domaine agricole, tel qu'il est mentionné au tableau ci-dessous:

Lot n°	Nom du Collectif	Collectivité ethnique	Référence foncière	Câidat	Coordonnées Lambert (X.Y)	Superficie	Caractéristique du foncier	Prix d'ouverture (DH)
01	Bled jema abbara sahel	Abbara sahel	T138498/53 Parcelle « A »	Ouled Hriz Al Gharbia	X275154.26 Y304421.62	28 ha 71 a 55 ca	agricole	2000,00
02	Bled jema abbara sahel	Abbara sahel	T138498/53 Parcelle « B »	Ouled Hriz Al Gharbia	X275663.83 Y304342.57	28 ha 71 a 55 ca	agricole	2000,00

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès de la Division des affaires rurales relevant de Secrétariat général de la Province de Berrechid ou téléchargé à partir du site web de la Direction des Affaires Rurales : www.terrescollectives.ma

Pour tous renseignements complémentaires contacter le numéro 05 22 32 86 83/73.

Les concurrents peuvent déposer, contre récépissé, leurs plis à la division des affaires rurales province Berrechid à partir du 29 Novembre 2021 jusqu'au 10 Janvier 2022 à 15h00 délais de rigueur.

La commission d'ouverture des plis se tiendra le 17 janvier 2022 à 10h30 au siège du Secrétariat Général de La Province (salle de réunion).

N°10 546/PA

اعلان

عن إجراء امتحان الكفاءة المهنية

برسم سنة 2021:

ينهي رئيس المجلس الجماعي لجماعة تفرامت الى علم الموظفين المعنيين انه سيتم اجراء امتحان الكفاءة المهنية برسم سنة 2021 يوم 2021.12.18 بقاعة الاجتماعات بالجماعة على الساعة التاسعة صباحا حسب الجدول التالي :

الدرجة الحالية	درجة اللوج	عدد المناصب المتباري بشأنها	تاريخ اجراء الامتحان	آخر أجل لإيداع الترشيحات	شروط ولوج الامتحان
مساعد إداري درجة 2	مساعد إداري درجة 1	01	2021.12.18	2021.12.13	يفتح امتحان الكفاءة المهنية في وجه الموظفين المتوفرين على 6 سنوات على الأقل من الخدمة الفعلية في درجتهم الحالية عدد تاريخ: 2021.12.18. تاريخ اجراء الامتحان .
مساعد تقني درجة 3	مساعد تقني درجة 2	01	2021.12.18	2021.12.13	يفتح امتحان الكفاءة المهنية في وجه الموظفين المتوفرين على 6 سنوات على الأقل من الخدمة الفعلية في درجتهم الحالية عدد تاريخ: 2021.12.18. تاريخ اجراء الامتحان .

هذا ، ويجب على الموظفين المرشحين لاجتياز الامتحان المذكور اعلاه وضع طلبات ترشيحهم لدى مكتب الضبط التابع للجماعة ، و آخر أجل لإيداع الترشيحات هو : 2021.12.13 .

N°10 544/PA

المملكة المغربية
وزارة الداخلية
أقليم الفحص أنجرة
دائرة أنجرة
قيادة تفرامت
جماعة تفرامت

قـــــرار رقم : 3 بتاريخ : 23 نوفمبر 2021

بإعلان عن تنظيم امتحان الكفاءة المهنية برسم سنة 2021

لولوج مساعد إداري من الدرجة الأولى ومساعد تقني من الدرجة الثانية

بجماعة تفرامت

إن رئيس المجلس الجماعي لجماعة تفرامت .

- بمقتضى الظهير الشريف رقم : 1.58.008 الصادر في 04 شجان 1377 (24 فبراير 1958) بمقتضى النظام الأساسي العام للوظيفة العمومية حسبما وقع تغييره وتتميمه.

- بمقتضى الظهير الشريف رقم : 1.15.85 الصادر في 20 من رمضان 1436 (7 يوليو 2015) بتنفيذ القانون التنظيمي رقم 113.14 المتعلق بالجماعات

- وبناء على المرسوم رقم 2.77.738 الصادر في 13 شوال 1397 (27 شتنبر 1977) بمقتضى النظام الأساسي الخاص بموظفي الجماعات .

- وبناء على المرسوم الملكي رقم 67.401 الصادر في 13 من ربيع الأول 1387 (22 يونيو 1967) بمن نظام عام للمباريات والامتحانات الخاصة بولوج اسلاك ودرجات ومناصب الادرات العمومية كما وقع تغييره وتتميمه.

- بناء على المرسوم رقم : 2.04.403 الصادر في 29 شوال 1426 (02 جتنبر 2005) بتحديد شروط ترقى موظفي الدولة في الدرجة والإطار كما وقع تغييره وتتميمه.

- وبناء على الانظمة الاساسية المشتركة بين الوزارات.

- وبناء على القرارات الصادرة بتحديد اجراءات تنظيم امتحانات الكفاءة المهنية المحددة في هذا القرار.

- وبناء على منشور السيد رئيس الحكومة رقم 2020/16 بتاريخ 07 أكتوبر 2020 تنظيم مباريات التوظيف وامتحانات الكفاءة المهنية.

يقرر مايلي

العبادة الأولى : تنظيم يوم السبت 18 جتنبر 2021 بمقر جماعة تفرامت ، على الساعة التاسعة صباحا امتحانات الكفاءة المهنية برسم سنة 2021 لولوج مساعد إداري من الدرجة الأولى ومساعد تقني من الدرجة الثانية و يشارك في الامتحانات المساعدون الإداريون من الدرجة الثانية ، والمساعدون التقنيون من الدرجة الثالثة المنتمون لميزانية الجماعة المتوفرين على القمية (6) سنوات من الخدمة الفعلية بهذه الصفة إلى غاية تاريخ أول اختبار من اختبارات الامتحان المهني، حسب الجدول اسفله:

الدرجة المتحن في شأنها	عدد المناصب المخصصة	تاريخ اجراء الاختبارات		طلبات الترشيح
		الكتابية	الشفهية	
مساعد اداري درجة 1	يحدد الحصص في 13% من عدد الموظفين المستوفين للشروط النظامية	01	2021.12.21	تودع طلبات الترشيح لدى مكتب الضبط بهذه الجماعة في أجل اقضاء : 2021.12.13
مساعد تقني درجة 2	يحدد الحصص في 13% من عدد الموظفين المستوفين للشروط النظامية	01	2021.12.18	

العبادة الثانية : تقرر بصفة استثنائية تطبيق محتوى منشور السيد رئيس الحكومة المشار إليه اعلاه ، الاقتصار على اجراء اختبار كتابي واحد (الاختبار الكتابي الخاص) في الامتحانات المتعلقة بدرجاتي مساعد اداري درجة 1 ومساعد تقني درجة 2، علاوة على اختبار شفوي.

العبادة الثانية: بموجب هذا القرار ينسخ القرار رقم 2 بتاريخ 09 نونبر 2021 باعلان عن تنظيم امتحان الكفاءة المهنية برسم سنة 2021 لولوج مساعد إداري من الدرجة الأولى ومساعد تقني من الدرجة الثانية .

N°10 545/PA

SOCIETE MUHANAD GET SARL AU
Constitution

1/ Aux termes d'un acte s.s.p en date du 07/10/2021, il a été établi les statuts d'une SARL AU dont : DENOMINATION SOCIALE : « SOCIETE MUHANAD GET » SARL AU, Objet : NEGOCE EN GENERAL / IMPORT, SIEGE SOCIAL: 30RUE VIMY 1ER ETG APPT 1 BELVEDERE CASABLANCA, DUREE : 99 années CAPITAL SOCIAL : le capital social est fixé à la somme de 100.000,00 DH, divisé en Mille (1000) parts sociales, d'une valeur nominale de Cent (100,00) dirhams chacune, MR MOHAMD KHAMIES MAHMOUD SHALASH à 1000 parts, GERANCE : la société sera valablement engagée par la seule signature de Mr MOHAMD KHAMIES MAHMOUD SHALASH.
-Le dépôt légal a été effectué au greffe de tribunal De Commerce de Casablanca le 23/11/2021 sous le numéro de Registre de Commerce 523301 n° et de dépôt 801374.

N° 10 549/PA

SOCIETE GROUP AUTO ACCESSOIRES SARL A.U

- Aux termes d'un acte s.s.p en date du 08/11/2021, les associés de la société GROUP AUTO ACCESSOIRES SARL, ont décidés :
- Cession des parts sociales de Mr QOZBOUR BOUCHAIB AU PROFIT DE MR QOZBOUR KHALID.
- Démission de Mr. QOZBOUR BOUCHAIB de leur qualité de cogérant et nomination de nouveau gérant pour une durée illimitée Mr. QOZBOUR KHALID.
- La société sera valablement engagée par la seule signature de Mr. QOZBOUR KHALID.
- TRANSFORMATION DE LA SOCIETE EN SARL A.U.
-Le dépôt légal a été déposé au greffe de tribunal de commerce de Casablanca le 24/11/2021 sous n°801577.

N° 10 550/PA

SOFICOMPT

36 RUE DE CASA-BLANCA APT.2
OUJDA
TEL / FAX 05 36 71 10 24
RANA TRANS
CONSTITUTION

1 - Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 21 Octobre 2021 à Oujda. DENOMINATION : RANA TRANS SARLAU
OBJET: Transport de marchandises pour le compte d'autrui.
SIEGE SOCIAL : Bd Med V N 191 Badaoui 10 Etage 5 Oujda
DUREE : 99 ans.
CAPITAL : Cent milles dirhams (100.000,00 dhs) divisé en mille (1000) parts sociales de cent dirhams (100,00 dhs) chacune, attribuées et réparties comme suite :
• Mr. NASSAH DRISS : 1 000 parts
GERANCE : Mr. NASSAH DRISS Gérant unique de ladite société pour une durée illimitée.
EXERCICE SOCIAL : L'année sociale commence le 1er janvier est se termine le

31 décembre de chaque année.
DISTRIBUTION DE BENEFICE : Après affectation de 5% à la réserve légale dans la limite prescrite par la loi, le surplus est distribué conformément aux dispositions statutaires et suivant décisions des assemblées annuelles des associés.
II -L'immatriculation audit registre analytique auprès du tribunal de commerce d'Oujda le 22/11/2021 sous le numéro 38403.

N° 10 551/PA

ROYAUME DU MAROC

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE AZILAL
COMMUNE
AITBOU-OULLI
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° : 03/2021
SEANCE PUBLIQUE

Le Mardi 21 Décembre 2021 à 15 heures, il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le président du conseil communal d'Ait bou-oulli à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres pour : Affermage de l'abattoir.

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de quatre mille dirhams (4000,00 DH).

- L'estimation des coûts d'affermage de l'abattoir pour deux ans établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : trente mille-dirhams (30000.00dh).

- Délais d'affermage est fixé à : deux ans . du 01Janvier 2022 au 31 Décembre 2023.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau de régie en recette à la commune d'Aitbou-oulli peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchés-publics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, et 31 du décret du décret N° 2-12-349 du 8 Jumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de Régie en recette à la commune d'Aitbou-oulli.

- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

- Soit les envoyer par voie électronique dans le portail des marchés publics

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du cahier des charges.

N° 10 552/PA

ROYAUME DU MAROC

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
REGION
DE CASA -SETTAT
PROVINCE
DE BERRECHID
PACHALIK OULED
ABBOU
COMMUNE OULED
ABBOU

Avis d'appel d'offres ouvert N° : 08 /2021
Location souk hebdoma-

daire (Séance publique)
Le 21/12/2021 à 11 heures, il sera procédé dans le bureau du président du conseil urbain du Ouled Abbou à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur les prix pour la location du souk hebdomadaire de la Commune pour la période 01/01/2022 au 31/12/2022, qui se compose comme suit :

- Droit perçus aux marchés des bestiaux.

- Droit de stationnement d'entrée au souk.

- Produits des garages à vélocipèdes et parcs autos.
- Le cout estimatif annuel de location abattoirs est :1 200 000,00 Dhs.

Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés du service de régie des recettes. Il peut également être retiré à partir du portail des marchés de l'état (www.portail-des-marchés-publics.gov.ma).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 26 et 28 du décret n°2-06-388 précité.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de la régie des recettes.

- Soit les envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception à Monsieur le Président de la Commune Ouled Abbou.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les remettre par voie électronique au portail des marchés public.

- Soit les remettre par voie électronique au portail des marchés public (www.portail-des-marchés-publics.gov.ma)

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 23 du décret n°2-06-388 précité à savoir :

1)- Dossier Administratif comprenant :

a- la déclaration sur l'honneur.

b- Extrait de cahier de charge légalisé par le concurrent.

d-l'attestation du percepteur au lieu d'imposition délivrée depuis d'un an.

e-l'attestation délivrée depuis moins d'un an par la CNSS.

f-le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu.

g-Caution bancaire provisoire de 20.000,00 Dhs.

h-un récépissé de 15.000,00 Dhs. délivré par la perception de Had Soualem pour la propriété du souk.

2)- dossier technique comprenant :

a- une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrents comprenant les indications prévues par l'Alinéa a) du paragraphe 2 de l'article 23 du décret n°2-06-388 précité.

b- les attestations délivrées par lez maître d'ouvrage comprenant les indications par l'alinéa : b-du paragraphe 2 de l'article 23 du

décret n°2-06-388 précité.
c- pour tous renseignements complémentaires il y a lieu de contacté la régie des recettes communale dans les heures de travail.
Remarque : dans le cas ou la location n'a pas eu lieu L'adjudication se renouvelle chaque Mardi à 11 heures.

N° 10 553/PA

ROYAUME DU MAROC

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
REGION
DE CASA -SETTAT
PROVINCE
DE BERRECHID
PACHALIK OULED
ABBOU
COMMUNE OULED
ABBOU

Avis d'appel d'offres ouvert N° : 09 /2021
Pour la location d'abattoirs (Séance publique)

Le 21/12/2021 à 12 :00 heures, il sera procédé dans le bureau du président du conseil urbain du Ouled Abbou à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur les prix pour la location abattoirs de la Commune pour la période 01/01/2022. au 31/12/2022.:

- Le cout estimatif annuel de location abattoirs est :252 555,00 Dhs.

Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés du service de régie des recettes. Il peut également être retiré à partir du portail des marchés de l'état (www.portail-des-marchés-publics.gov.ma).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 26 et 28 du décret n°2-06-388 précité.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de la régie des recettes.

- Soit les envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception à Monsieur le Président de la Commune Ouled Abbou.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de séance et avant l'ouverture des plis, soit déposé au portail des marchés public.

- Soit les remettre par voie électronique au portail des marchés public (www.portail-des-marchés-publics.gov.ma)

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 23 du décret n°2-06-388 précité à savoir :

1)- Dossier Administratif comprenant :

a- la déclaration sur l'honneur.

b- Extrait de cahier de charge légalisé par le concurrent.

c- la ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent.

d-l'attestation du percepteur au lieu d'imposition délivrée depuis d'un an.

e-l'attestation délivrée depuis moins d'un an par la CNSS.

f-le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu.

g-Caution bancaire provisoire de 70.000,00 Dhs.

Dhs. délivré par la perception de Had Soualem pour la propriété du souk.

i- le Règlement de Consultation signé et légalisé par le concurrent.

2)- dossier technique comprenant :

a- une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrents comprenant les indications prévues par l'Alinéa a) du paragraphe 2 de l'article 23 du décret n°2-06-388 précité.

b- les attestations délivrées par lez maître d'ouvrage comprenant les indications par l'alinéa : b-du paragraphe 2 de l'article 23 du décret n°2-06-388 précité.

c- pour tous renseignements complémentaires il y a lieu de contacté la régie des recettes communale dans les heures de travail.

Remarque : dans le cas ou la location n'a pas eu lieu L'adjudication se renouvelle chaque Mardi à 12 heures.00min.

N° 10 554/PA

ROYAUME DU MAROC

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE
D'OUARZAZATE
SG/DBM/SM
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°45/INDH/2021

Le 22/12/2021 à 10h, il sera procédé, dans la salle des réunions du secrétariat général de la province d'Ouarzazate à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres sur offres de prix pour

LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE TREIZE UNITES PRESCOLAIRES AU NIVEAU DES COMMUNES TARMIGTE, AIT ZINEB, IDESSANE, GHESSATE A LA PROVINCE D'OUARZAZATE.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés du Secrétariat Général de la province d'Ouarzazate, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics <http://www.marchéspublics.gov.ma>

Tranche 1 : Travaux de Construction de Sept Unités Préscolaires au Niveau des Communes Iznaguen et Commune Ouiselate

Province d'Ouarzazate
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés du Secrétariat Général de la province d'Ouarzazate, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics <http://www.marchéspublics.gov.ma>

Le cautionnement provisoire est fixé à un montant de 35.000 ,00 dhs (Trente Cinq Mille Dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 1.507.947,60 dhs (Un Million Cinq Cent Sept Mille Neuf Cent Quarante Sept Dirhams et soixante Centimes).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 02-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre du secrétariat général de la province d'Ouarzazate sis a avenue Mohamed VI Ouarzazate.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec ac-

cusé de réception au Bureau précité

- Soit les déposer sous format électronique et ce avant la date d'ouverture des plis

-Soit les remettre directement au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 9 du règlement de consultation.

N° 10 555/PA

ROYAUME DU MAROC

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE
D'OUARZAZATE
SG/DBM/SM
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°46/INDH/2021

Le 22/12/2021 à 10h30, il sera procédé, dans la salle des réunions du secrétariat général de la province de Ouarzazate à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres sur offres de prix pour

LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE TREIZE UNITES PRESCOLAIRES AU NIVEAU DES COMMUNES DE TARMIGTE, AIT ZINEB, IDESSANE, GHESSATE A LA PROVINCE D'OUARZAZATE.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés du Secrétariat Général de la province d'Ouarzazate, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics <http://www.marchéspublics.gov.ma>

Le cautionnement provisoire est fixé à un montant de 30.000,00dirhams (Trente Mille Dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 1.296.061,20 dhs (un million deux Cent quatre-vingt-seize Mille soixante et un Dirhams et vingt Centimes).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 02-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre du secrétariat général de la province d'Ouarzazate sis a avenue Mohamed VI Ouarzazate.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau précité

- Soit les déposer sous format électronique et ce avant la date d'ouverture des plis

- Soit les remettre directement au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 9 du règlement de consultation.

N° 10 556/PA

MAROBETON
Société A Responsabilité Limitée
Au Capital Social De 100.000,00 dirhams
Siège Social : 355, Bd Mohamed V, Étage 9
CASABLANCA
Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 09/11/2021, il a été décidé :
1-L'augmentation du capital social de Cinquante Deux Million (52 000 000,00) de dirhams par apport en nature d'un terrain d'une superficie de 64HA22A01CA, effectué par Mr MAHRACH Saïd;
2-L'extension de l'objet social à la production et la commercialisation de granulats, de béton et autres matériaux;
3-La modification des articles 2,6 et 7 des statuts;
4-la mise à jour des statuts ;
5-l'approbation des nouveaux statuts
Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de la ville de Casablanca en date du 24/11/2021 sous le numéro 801560.

N° 10 559/PA

Royaume du Maroc
Société Nationale de Radiodiffusion et de Télévision
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 49AOM/SNRT/2021
Le 21/12/2021 à 15:00 heures, il sera procédé dans les bureaux de la SNRT, 1 Rue EL Brihi Rabat au 4ème étage, salle des réunions au bâtiment, sis à Angle rues Youssef Ibn Tachfine et Assafi, Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :
La fourniture et la mise en service des équipements audio pour les besoins des chaînes TV et Radio de la SNRT.
Les prospectus et les documents techniques exigés par l'article 17 du règlement de la consultation doivent être déposés au secrétariat de la direction des achats SNRT (2ème étage) au plus tard le 20/12/2021 à 16 Heures, délai de rigueur
• Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement :
• Au Secrétariat de la Direction des Achats de la SNRT (2ème étage).
• Par téléchargement gratuit sur le portail de dématérialisation des appels d'offres de la SNRT <https://ao.snrt.ma/et> le portail marocain des marchés public <https://www.marchespublics.gov.ma/>

marchespublics.gov.ma/p mmp/
• Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :35 000,00 DHS
• L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à : 2 435 604,00 DHS TTC.
Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes au règlement de consultation. Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au secrétariat de la direction des achats de la SNRT
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
• Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.

N° 10 560/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
REGION CASABLANCA SETTAT
PROVINCE DE SETTAT
C.R BENI KHLIOUG
Avis d'Appel d'Offres ouvert
N° 01 / 2021 / BK
Le 22/décembre/2021 à onze heures du matin il sera procédé au bureau du président de Béni Khloug l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres de prix concernant l'affermage des services du souk hebdomadaire Trinejdide pour les marchés allotés :
- lot n° 1 : Souk bestiaux, parking et droit de stationnement, poids public, marché de légumes et alimentation de bétail, places de ventes (Rhabti).
Le dossier d'appel d'offre peut être retiré à la commune rurale de Béni Khloug (finances locales), il peut être également télécharger à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma
L'estimation du prix d'affermage et fixé par le conseil communal à la somme de 951.720,00 dh par an.
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 30.000,00 dhs trente mille dhs pour souk hebdomadaire.

(déposé au trésorier d'El Borouj)
10.000,00 dhs pour la propriété du souk hebdomadaire (déposé au trésorier d'El Borouj).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 du décret n° 2.12.349 du 20 mars 2013 relatif aux marchés publics.
Les Concurrents Peuvent :
- Soit déposer, contre récépissé, dans le bureau des finances locales.
- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis .
- Le dossier d'appel d'offre peut être retiré à la commune rurale de Béni Khloug (finances locales), il peut être également télécharger à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.
Les pièces justificatives à fournir par tous les concurrents sont celles arrêtés par l'article (3) du cahier des charges Souk.

N° 10 561/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
REGION CASABLANCA SETTAT
PROVINCE DE SETTAT
C.R BENI KHLIOUG
Avis d'Appel d'Offres ouvert
N° 02 / 2021 / BK
Le 22 décembre 2021 à 11.00 du matin il sera procédé au bureau du président de Béni Khloug l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres de prix concernant l'affermage de service d'abattoir du souk hebdomadaire Trinejdide.
Le dossier d'appel d'offre peut être retiré à la commune rurale de Béni Khloug (finances locales), il peut être également télécharger à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma
L'estimation du prix d'affermage et fixé par le conseil communal à la somme de 102.000,00dh par an.
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de

10.000,00 dhs pour abattoir déposé au trésorier d'El Borouj)
3000,00 dhs pour la propriété d'abattoir déposé au trésorier d'El Borouj)
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 du décret n° 2.12.349 du 20 mars 2013 relatif aux marchés publics.
Les Concurrents Peuvent :
- Soit déposer, contre récépissé, dans le bureau des finances locales.
- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis .
- Le dossier d'appel d'offre peut être retiré à la commune rurale de Béni Khloug (finances locales), il peut être également télécharger à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.
Les pièces justificatives à fournir par tous les concurrents sont celles arrêtés par l'article (3) du cahier des charges abattoir.

N° 10 562/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE

DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION DE CASABLANCA-SETTAT
PREFECTURE DE CASABLANCA
PREFECTURE D'ARRONDISSEMENTS DE BEN M'SICK
SECRETARIAT GENERAL D.R.H.B./SLM
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 06/2021
Le 22 Décembre 2021 à 10 heures il sera procédé, dans les bureaux du Secrétariat Général de la Préfecture d'Arrondissements Ben M'sick, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour l'acquisition, installation et mise en service du matériel de conférence et sonorisation destinés à la salle polyvalente de la Préfecture d'Arrondissements de Ben M'Sick. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du service de la Logistique et des Marchés de la Préfecture d'Arrondissements de Ben M'Sick. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de trente cinq mille Dirhams (35 000,00 dhs).
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Un Million

Six Cent Soixante Dix Sept Mille Huit Cent Quarante Dirhams et Zéro centimes (1 677 840,00 dhs TTC). Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, au Service précité,
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au Service précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les transmettre par voie électronique conformément à l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances N° 20-14 du 04/09/2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.
Les prospectus et les échantillons demandés par le dossier d'Appel d'Offres doivent être déposés au Service Logistique et Marchés avant le 21/12/2021 à 10 heures.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 10 563/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
WILAYA REGION GUELMIM-OUED NOUN
PROVINCE DE GUELMIM
SECRETARIAT GENERAL
DIVISION DES BUDGETS ET MARCHES

Avis rectificatif


**Appel d'offres ouvert
n° 09/BG2/2021**

Travaux d'achèvement du branchement au réseau d'électricité de l'unité mobile régionale d'intervention de la protection civile de Guelmim.

Il est porté à la connaissance des concurrents que :

- 1- Le numéro de l'appel d'offre est 11/BG2/2021 au lieu 09/BG2/2021
- 2- Le reste de l'avis de l'appel d'offres est sans changement.

N°10 557/PA


 المملكة المغربية
جامعة محمد الأول
كلية الطب والصيدلة
وجدة

Royaume du Maroc
Université Mohammed Premier
Faculté de Médecine et de Pharmacie-
Oujda

CELLULE DE L'INTERNAT ET DE RESIDANAT

**ROYAUME DU MAROC
UNIVERSITE MOHAMMED PREMIER
FACULTE DE MEDECINE ET DE PHARMACIE D'OUIDA**

AVIS DE CONCOURS D'INTERNAT

La Faculté de Médecine et de Pharmacie d'Oujda organise un concours pour le recrutement de **55 internes** en médecine, session **06 Janvier 2022**, réservé aux candidats civils.

Les candidats désireux de se présenter au concours doivent s'inscrire sur le lien électronique suivant : <http://fmpp.ump.ma/intermat> et déposer leurs demandes de candidature en personne à la Faculté de Médecine et de Pharmacie d'Oujda (Cellule Internat-Residanat), avant le **22/12/2021**.

Le dossier de candidature comporte :

- Une demande manuscrite de candidature indiquant le nom, le prénom, l'adresse, date et le lieu de naissance et le numéro de téléphone du candidat.
- Reçu de préinscription électronique.
- Les relevés des notes des années d'études de la 1^{ère} année à la 5^{ème} année de médecine.
- Les validations des stages.
- Une attestation de scolarité précisant la situation universitaire du candidat.
- Un (01) extrait d'acte de naissance moins de 3 mois.
- Photocopie de la C.I.N.

N.B : Le calendrier relatif au déroulement du concours sera affiché à la Faculté ultérieurement.

Faculté de Médecine et de Pharmacie d'Oujda – Tel : 0536 53 14 14. Fax : 0536 53 19 19
Site internet : <http://fmpp.ump.ma>

N°10 558/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Wilaya de la région
Beni-Mellal- khénifra
Province de Beni-Mellal
Cercle de Beni-Mellal
Caïdat Ouled-Yaïch
Commune Ouled-Yaïch
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° : 01 /S.R./ 2021
- le lundi 20 décembre 2021 à 10 Heures du matin il sera procédé dans la salle des réunions de la commune des Ouled-yaïch à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : Affermage du souk hebdomadaire (Djamaa) d'Ouled-yaïch commune ouled yaïch province de Beni Mellal pour l'année 2022.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au près du service de la régie de recettes de la commune, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchéspublics.gov.ma.
- Le cautionnement provisoire est fixé à 50 000.00 dhs (cinquante mille dhs).
- L'estimation du prix d'Affermage du souk hebdomadaire établi par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : 1 200 000.00 dhs (un million deux cent mille dhs)
Le contenu ; la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27-29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 08 Joumada 1 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception à Monsieur le président de la commune des Ouled-yaïch.

mune des Ouled-yaïch.
- Soit les déposer contre récépissé au bureau d'ordre de la commune.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- soit les envoyer par voie électronique via le portail des marchés publics.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.
N.B : Si l'affermage n'est pas effectué à la date limitée ci haut, l'ouverture des plis se renouvellera le mardi et jeudi de chaque semaine à la même heure et au même endroit jusqu'à l'affermage de ce patrimoine conformément aux lois et réglementations en vigueur.

N° 10 565/PA
Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Wilaya de la région Beni-Mellal- khénifra
Province de Beni-Mellal
Cercle de Beni-Mellal
Caïdat Ouled-Yaïch
Commune Ouled-Yaïch
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° : 02 /S.R./ 2021
- le lundi 20 décembre 2021 à 11 Heures du matin il sera procédé dans la salle des réunions de la commune des Ouled-yaïch à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : Affermage du souk hebdomadaire (TLAT)Bzzaza commune Ouled-yaïch province de Beni Mellal pour l'année 2022.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au près du service de la régie en recettes de la commune, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchéspublics.gov.ma.
- Le cautionnement provisoire est fixé à 50 000.00 dhs (cinquante mille dhs).
- L'estimation du prix d'Affermage du souk hebdomadaire établi par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : 1 200 000.00 dhs (un million deux cent mille dhs)
Le contenu ; la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27-29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 08 Joumada 1 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception à Monsieur le président de la commune des Ouled-yaïch.

des marchés publics : www.marchéspublics.gov.ma.
- Le cautionnement provisoire est fixé à 4 000.00 dhs (quatre mille dhs).
- L'estimation du prix d'Affermage du souk hebdomadaire établi par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : 10 000.00 dhs (dix mille dhs)
Le contenu ; la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27-29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 08 Joumada 1 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception à Monsieur le président de la commune des Ouled-yaïch.
- Soit les déposer contre récépissé au bureau d'ordre de la commune.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- soit les envoyer par voie électronique via le portail des marchés publics.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.
N.B : Si la location n'est pas effectuée à la date limitée, l'ouverture des plis se renouvellera le mardi et jeudi de chaque semaine à la même heure et au même endroit jusqu'à la location de ce patrimoine conformément aux lois et réglementations en vigueur.

N° 10 566/PA
ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE D'EL KELAA
Le mardi et jeudi de chaque semaine à la même heure et au même endroit jusqu'à la location de ce patrimoine conformément aux lois et réglementations en vigueur.
N° 10 566/PA

DES SRAGHNA
COMMUNE D'EL KELAA
DES SRAGHNA
DIRECTION
DES SERVICES
Division administrative,
économique et financière
SERVICE
DES RESSOURCES
FINANCIERES
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 14/2021
(SEANCE PUBLIQUE)

Le 22/12/2021 à 10 heures, il sera procédé au siège de la Commune d'EL KELAA DES SRAGHNA, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix, relatif à :
Objet du Marché N° 14/2021 comme suit :
1. Location des parking de la ville à partir du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues du Décret n° 2-12-349 du (20 Mars 2013) relative aux conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat.
Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doit être conformes aux dispositions du Décret n° 2-12-349 du (20 Mars 2013) précité.
Les concurrents peuvent :
• Soit déposer contre récé-

pissé leurs plis, au bureau d'ordre de la Commune, ou la Régie de recettes,
• Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à Monsieur le président de la commune urbaine d'el Kelaa des Sraghna.
• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

A/ Le dossier Administratif comprend :
a) La déclaration sur l'honneur
b) La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent
c) L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière.
d) Le certificat d'immatriculation au registre du commerce ;
e) L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme ;
f) Le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution

personnelle et solidaire en tenant lieu
La caution provisoire est fixée comme suit :

Objet du Marché
1) Location des parking de la ville.10.000,00 dhs
B) Le dossier Technique comprend :

1) Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé ;
2) Les attestations délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels les dites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés des dites prestations avec indication de la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire ;
C) Le dossier financier comprend :
Acte d'engagement comportant le montant de location proposé par le concurrent

NB : Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la Division des ressources financières, Il peut également être téléchargé à partir de l'adresse électronique suivante. <http://www.marchéspublics.gov.ma>
N° 10 567/PA



إعلان
عن تنظيم امتحانات ومباريات مهنية

تعلن التندوبية العامة لإدارة السجون وإعادة الإدماج أنها ستتنظم امتحان ومباريات مهنية برسم سنة 2021 وذلك وفق الجدول التالي:

الدرجة المعتمنة بشانها	الحصص (Quota)	الشروط النظامية المطلوبة	مركز الامتحان والعبارة المهنية	تاريخ الامتحان او العبارة المهنية	آخر أجل لإيداع طلبات الترشح
تتقى من الدرجة الأولى	1	6 سنوات من الخدمة الفعلية في درجة تتقى من الدرجة الثانية	مركز أفران أو بعلالز أخرى إذا اقتضت المصلحة ذلك	2021/12/30	2021/12/10
طبيب خارج الدرجة	10	4 سنوات من الخدمة الفعلية في درجة طبيب من الدرجة الاستثنائية			
طبيب من الدرجة الاستثنائية	3	4 سنوات من الخدمة الفعلية في درجة طبيب من الدرجة الممتازة			
جراح أسنان خارج الدرجة	7	4 سنوات من الخدمة الفعلية في درجة جراح أسنان من الدرجة الاستثنائية			
جراح أسنان من الدرجة الاستثنائية	2	4 سنوات من الخدمة الفعلية في درجة جراح أسنان من الدرجة الممتازة			
صيدلي خارج الدرجة	1	4 سنوات من الخدمة الفعلية في درجة صيدلي من الدرجة الاستثنائية			

طريقة المشاركة

يتعين على الموظفين الراغبين في المشاركة في الامتحان أو المباريات المهنية المذكورة أعلاه والمتوفرين على الشروط النظامية المطلوبة القيام بما يلي :

- 1- ولوج فضاء الموظف بالموقع الإلكتروني للتندوبية العامة لإدارة السجون وإعادة الإدماج WWW.DGAPR.GOV.MA في أجل أقصاه 2021/12/10 وذلك من أجل:
 - أ) التسجيل؛
 - ب) سحب الطلب الملغوة؛
 - ج) توقيع الطلب من طرف الرئيس المباشر؛
 - د) إعادة رفعه بصيغة PDF بنفس الموقع.
- 2- سحب استعارة المشاركة في الامتحان أو المباريات المهنية من فضاء الموظف بالموقع الإلكتروني للتندوبية العامة لإدارة السجون وإعادة الإدماج ابتداء من 2021/12/27.

معلنة طلبات الترشح

يتعين على الرئيس المباشر التذك من المعطيات الواردة في لائحة الترشح الخاصة بالموظفين التائمين له بفضاء الموظف وذلك قبل قبولها بصفة نهائية. ملاحظة:

- سيعلن عن اللائحة النهائية للمرشحين المدعوين لإجراء الامتحان أو المباريات المهنية بالموقع الإلكتروني للتندوبية العامة لإدارة السجون وإعادة الإدماج WWW.DGAPR.GOV.MA ابتداء من 2021/12/27
- اعتبارا للوضعية الوظيفية في بلاننا وفي إطار توحيده وضبط الإجراءات التنظيمية يجب على جميع الموظفين احترام التام للإجراءات الاحترازية المسطرة لوقاية من فيروس كوفيد 19 المستجد (ارتداء الكمامات،التعقيم،التباعد الاجتماعي....)

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale,
du Préscolaire et des Sports
ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION
REGION BENI MELLAL KHENIFRA
DIRECTION PROVINCIALE DE KHOURIBGA
AVIS MODIFICATIF D'APPELS D'OFFRES OUVERTS SUR OFFRES DE PRIX
SEANCE PUBLIQUE
Il sera procédé, le Mardi 07 Décembre 2021, à partir de 16h au siège de l'Académie régionale Beni Mellal Khenifra, sise à boulevard al Qods Béni Mellal, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouverts sur offres de prix selon le programme suivant :

AO N°	Objet	Cautionnement Provisoire en dhs TTC	Estimation Du Cout Des Prestations en dhs TTC	Date et Heure D'ouverture Des Plis
6EXP/2021/KH	Prestations de gardiennage, de sécurité et de la surveillance au profit des établissements scolaires primaires, secondaires collégiale et qualifiants, relevant de la DP Khouribga en lot unique	38 000.00 DH Trente huit mille dirhams	3 728 256.00 dhs Trois millions sept cent vingt-huit mille deux cent cinquante six dhs 00 cts	07/12/2021 A 16H00

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré soit au Service des Affaires administratives et financières de la Direction provinciale de Khouribga boulevard Béni Amir Khouribga, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchéspublics.gov.ma.
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N° 2.12.349 du 8 Joumada 1 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
✓ Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés au plus tard le lundi 06/12/2021 à 16h 30 min au service des affaires administratives et financières à la direction provinciale de Khouribga sis à l'adresse précitée ;
✓ Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée ;
✓ Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
✓ Soit les envoyer par voie électronique sur le portail des marchés de l'Etat conformément à l'arrêté du ministère de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 KAADA 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.
➤ Les pièces justificatives à fournir par les concurrents sont celles prévues par l'article 4 et 5 du règlement de la consultation (RC).
N°10 564/PA

ROYAUME DU MAROC
WILAYA DE LA REGION GUELMIM-OUED NOUN
PROVINCE DE GUELMIM
COMMUNE DE GUELMIM
DIVISION DES AFFAIRES FINANCIERES ET BUDGET
BUREAU DES MARCHES

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° :17/2021 lot N° :01

Il sera procédé dans la salle des réunions de la Commune de Guelmim, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert suivant :

Appel d'offres	Objet	Caution Provisoire	Date de séance d'ouverture des plis
17/2021 Lot n° :01	TRAVAUX DE RENFORCEMENT DES AVENUES ET RUES DE LA VILLE DE GUELMIM	350 000,00	20/12/2021 à 10 h

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Bureau des marchés de la Commune de Guelmim, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma. L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **(23 000 172,00 dh)**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 du 8 jourmada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des Marchés de la Commune de Guelmim
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les envoyer par voie électronique via le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.

N°10 568/PA

ROYAUME DU MAROC
WILAYA DE LA REGION GUELMIM-OUED NOUN
PROVINCE DE GUELMIM
COMMUNE DE GUELMIM
DIVISION DES AFFAIRES FINANCIERES ET BUDGET
BUREAU DES MARCHES

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° :17/2021 lot N° :02

Il sera procédé dans la salle des réunions de la Commune de Guelmim, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert suivant :

Appel d'offres	Objet	Caution Provisoire	Date de séance d'ouverture des plis
17/2021 Lot n° :02	TRAVAUX DE RENFORCEMENT DES AVENUES ET RUES DE LA VILLE DE GUELMIM	350 000,00	20/12/2021 à 11 h

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Bureau des marchés de la Commune de Guelmim, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma. L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **(24 000 031,20 dh)**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 du 8 jourmada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des Marchés de la Commune de Guelmim
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les envoyer par voie électronique via le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.

N°10 569/PA

المملكة المغربية
وزارة الصحة
والمجلس الأعلى للتربية
والتربية والتعليم
المرکز الوطني للتعليم العالي والبحث العلمي
Centre Hospitalier-Universitaire Sous-Massa
Royaume du Maroc
Ministère de la Santé
et de la Protection Sociale

مقرر مدير المركز الاستشفائي الجامعي لجهة سوس ماسة
بشأن إجراء مباراة لتوظيف تقنيي الصحة من الدرجة الأولى بالمركز الاستشفائي الجامعي لجهة سوس ماسة

إن مدير المركز الاستشفائي الجامعي لجهة سوس ماسة :
بناء على الظهير الشريف رقم 59-008-الصدر في 4 شجان 1377 (24 فبراير 1958) بشأن النظام الأساسي العام للوظيفة العمومية، كما وقع تغييره وتتميمه، وبموجب الإحداث الدستورية رقم 1.16.62 الصادر في 17 شجان 1437 (24 ماي 2016) بتطبيق القانون رقم 70.13 المتعلق بلمراكز الاستشفائية الجامعية، وبناء على المرسوم رقم 2.17.589 الصادر في 09 نونبر 2018 بتطبيق القانون رقم 70.13 المتعلق بلمراكز الاستشفائية الجامعية؛ وبناء على المرسوم رقم 2.03.535 الصادر في 27 من ربيع الأخير 1424 الموافق (28 يونيو 2003) بمثابة النظام الأساسي الخاص بمسئمتي المراكز الاستشفائية الجامعية،
بناء على المرسوم الملكي رقم 407-67 الصادر في 13 من ربيع الأول 1387 (22 يونيو 1967) نظام عام للمباريات والامتحانات الخاصة بولوج أسلاك ومدركات وظائف الإدارة العمومية كما وقع تغييره وتتميمه؛
بناء على المرسوم رقم 2.11.621 الصادر في 28 من ذي الحجة 1432 (25 نونبر 2011) بتحديد شروط وكيفية تنظيم مباريات التوظيف في المناصب العمومية،
بناء على قرار الوكيل الوزيري المتبني لدى رئيس الحكومة المكلف بالوظيفة العمومية وتحت إشراف الإدارة رقم 13.977 الصادر في 7 جمادى الأولى 1434 (19 مارس 2013) بتحديد قائمة القيادات الوظيفية غير المضمون عليها في الأمانة الأساسية الخاصة، والمسئمة من طرف الجامعات ومؤسسات التعليم ومؤسسات الأبحاث التابعة للتعليم العالي،
بناء على مقرر مدير رئيس الحكومة رقم 14.12 الصادر في 28 رجب 1433 (19 يونيو 2012) بشأن تغيير مباريات التوظيف في المناصب العمومية،
بناء على مقرر مدير رئيس الحكومة رقم 24.12 الصادر بتاريخ 6 من ذي الحجة 1433 الموافق (22 أكتوبر 2012) بخصوص تغيير إجراءات التوظيف في المؤسسات والشقالات العمومية،
بناء على مقرر مدير رئيس الحكومة رقم 20/16 الصادر بتاريخ 19 صفر 1442 (07 أكتوبر 2020) بخصوص تنظيم مباريات التوظيف والمسئمتات الكفائية المهنية؛
بناء على المرسوم رقم 2.17.535 الصادر في 10 محرم 1439 (28 شتنبر 2017) في شأن النظام الأساسي الخاص ببيئة المرشحين وتقنيي الصحة المشتركة بين الوزارات كما تم تغييره؛
بناء على قرار وزير التجهيز والنقل واللوجستيك والماء وزير الصحة بالبنية رقم 119.18 الصادر في 21 من ربيع الآخر، 1439 (9 يناير 2018) بتحديد شروط وإجراءات مباريات التوظيف في الدرجة الأولى والدرجة الممتازة ضمن أطر هيئة المرشحين وتقنيي الصحة المشتركة بين الوزارات بوزارة الصحة؛
بناء على المرسوم رقم 2.01.96 الصادر في 29 من ربيع الأول 1422 (22 يونيو 2001) بتحديد شروط الانخراط في مجال (الإدارة التتبعية للوقاية والمؤسسات العمومية)؛
بناء على المرسوم رقم 2.01.94 الصادر في 29 من ربيع الأول 1422 (22 يونيو 2001) بتحديد شروط استئصال الأمانة من الإسمية بولوج المناصب العامة بإدارات الدولة والمؤسسات العمومية والجامعات والمؤسسات العمومية؛
بناء على المرسوم رقم 2.64.389 الصادر في 10 ربيع الثاني 1384 (19 شتنبر 1964) بتحديد النظام المتعلق بولوج مناصب الإدارات العمومية المستقطب بها المفتومين؛
بناء على قرار رقم 3.130.00 الصادر في 7 ربيع الآخر، 1421 (10 يوليوز 2000) بتحديد قائمة المناصب الممكن إيداعها إلى الأشخاص المعاقين بالأولوية وكذا التسمية العمومية لهذه المناصب بإدارات الدولة والهيئات التابعة لها؛
بناء على المرسوم رقم 2.97.218 الصادر في 18 من شجان 1418 (19 ديسمبر 1997) بتطبيق القانون رقم 05-81 المتعلق بالرعاية الإضائية للمتكورين وضوابط العمل؛
بناء على المرسوم رقم 2.01.94 الصادر في 29 من ربيع الأول 1422 (22 يونيو 2001) بتحديد شروط استئصال الأمانة من الإسمية بولوج المناصب العامة بإدارات الدولة والمؤسسات العمومية والجامعات والمؤسسات العمومية؛
بناء على المرسوم رقم 2.20.771 الصادر في 5 ربيع الأول 1442 (22 أكتوبر 2020) بتعيين مدير المركز الاستشفائي الجامعي لجهة سوس ماسة،
بناء على القانون رقم 69.00 المتعلق بتسمية الهيئة للهيئة العامة والهيئات الأخرى؛
بناء على المرسوم رقم 2.20.292 الصادر في 28 رجب 1441 (23 مارس 2020) المتعلق بمن أحكام خاصة بجهة الطوارئ الصحية وإجراءات الإعلان عنها.

قرر ما يلي :

المادة الأولى :

ينظم المركز الاستشفائي الجامعي لجهة سوس ماسة يوم السبت 2021/12/17 على الساعة التاسعة صباحا بكلية الطب والمسئلة بكادير، مباراة لتوظيف 02 تقنيي الصحة من الدرجة الأولى على النحو التالي :

الطراز / الدرجة	التخصص	عدد المناصب	الشواهد المطلوبة	نوعية الاختبار	المدة
تقنيي الصحة من الدرجة الأولى	Technicien de radiologie تقني في الأشعة	02	دبلوم الإجازة في التخصصات المطلوبة والمسلم من قبل المعاهد العليا للمهن التمريضية وتقنيي الصحة أو دبلوم المصور الأول من الدراسات التقنية الطبية المسلم من قبل أحد معاهد تأهيل الأطر في المديريات الصحية التابعة لوزارة الصحة أو إحدى الشبكات والمؤسسات المسئلة لها وفقا للتشريعات الجاري بها العمل.	اختبار كتابي ثلاث ساعات	

يخصص 25% من قائمة الأشخاص المتوفرين على صفة معاقوم أو معقول الأمانة أو عسكري قديم أو محارب قديم و 7% منها لقائمة الأشخاص المعاقين.

المادة 2 :

- تتحدد شروط الترشيح للمباراة كما يلي :
- أن يكون المترشح من جنسية مغربية؛
- أن يبلغ عمر المترشح 18 سنة على الأقل و 45 سنة على الأكثر في فاتح يناير من السنة الجارية ؛
- أن يكون المترشح حاصل على دبلوم بولوج التوظيف في التخصص المطلوب؛
- المترشحون الموظفون مأزومين بترخيص موقع من طرف الإدارة المسئلة.

المادة 3 :

- ويكون ملف الترشيح من الوثائق التالية :
- طلب خطي يبين فيه الاسم العائلي والشخصي للمترشح وعنوانه وبريده الإلكتروني وإمضاءه والتخصص؛
- نسخة مشهود بمطابقتها لأصل الشهادة أو الدبلوم المطلوب (بالنسبة للمترشحين الحاصلين على الشهادات أو الدبلومات المعادلة للدبلوم المطلوب يجب عليه أن يتقدموا بنسخة مشهود بمطابقتها لأصل الدبلوم في التخصص المطلوب مشفوع بنسخة من قرار المعادلة المنشور بالجريدة الرسمية والشهادات التي إليها في قرار المعادلة)؛
- نسخة مشهود بمطابقتها لأصل بطاقة التعريف الوطنية؛
- ترخيص كتابي لاجتياز المباراة بالنسبة للمترشحين الموظفين أو المستخدمين موقع من طرف الإدارة المسئلة؛
- شهادة التسجيل في لوائح المعاقين بالنسبة للأشخاص المعاقين مسلمة من طرف وزارة التضامن والتنمية الاجتماعية والمساواة والأسرة؛
- نسخة مشهود بمطابقتها لأصل تثبت صفة معاقوم أو معقول الأمانة أو عسكري قديم أو محارب قديم، وتعيين على المترشحين المتوفرين على صفة معاقوم إرسال ملفاتهم من طريق المندوبية المسئلة لقيامه بأعضاء جيش التحرير مرفقة بشهادة تثبت هذه الصفة؛
- ✓ معقول الأمانة أو عسكري قديم أو محارب قديم أو يجهوا ملفاتهم عن طريق مؤسسة الحسن الثاني للأشخاص الإضائية لقيامه العسكريين وقضاء المحاربين مصدقة بشهادة تثبت هذه الصفة.

المادة 4 :

- تودع ملفات الترشيح بمباراة مديرية المركز الاستشفائي الجامعي لجهة سوس ماسة بكلية الطب والمسئلة بكادير، أو ترسل بواسطة البريد إلى: ص ب 56 أكادير الزمامية، وفي كلتا الحالتين يجب أن تشمل ملفات الترشيح في أجل **2021/12/08** على **الساعة الرابعة والنصف بعد الزوال**؛
- كل ملف ترشيح يصل إلى مديرية المركز بعد هذا الأجل أو يتقصه وفيه من الوثائق المذكورة أعلاه أو يتضمن أخطاء في بيان المعلومات لن يؤخذ بعين الاعتبار ولا يعثر لاجل.

المادة 5 :

- تتمثل المباراة المذكورة على اختبار كتابي واحد يتضمن أسئلة مباشرة أو أسئلة متعددة الاختيارات والمتعلقة بالتخصصات المطلوبة؛
- تمتع من الاختيار نقطة عديدة تتراوح بين 0 و 20، وتعتبر الإصافية كل نقطة تساوي أو تقل عن 5 من 20.

المادة 6 :

يتم الإعلان عن لائحة المرشحين المقبولين لاجتياز المباراة على بوابة التشغيل العمومي www.emploi-public.ma وبمقر الحالي لمديرية المركز الإضائي الجامعي سوس ماسة ويعتبر هذا الإعلان بمثابة استئصال للمعنيين بالأمر لاجتياز هذه المباراة.

المادة 7 :

تحدد لوائح المترشحين الناجحين وكذا لوائح الانتظار حسب كل إطار وحسب الاستحقاق والتخصص وذلك في حدود المناصب المتبقية بشأنها من بين الحاصلين على معدل عام لا يقل عن 10 من 20 دون الحصول على نقطة إضافية وسوطن عن ذلك على بوابة التشغيل العمومي www.emploi-public.ma وبالمرور الحالي لمديرية المركز الاستشفائي الجامعي سوس ماسة.

المادة 8 :

يعتبر هذا الإعلان بمثابة استئصال للمعنيين بالأمر للانتقال بمندوبية المركز الاستشفائي الجامعي سوس ماسة لتتبع ملفاتهم بالوثائق الإدارية المطلوبة لتنظيم لتعيين بالوظيفة العمومية.

ملاحظات هامة :

- يبقى تنظيم المباراة المشار إليها أعلاه خاضعا لأي تغيير أو إلغاء بنأما على القرارات التي قد تتخذها السلطات المختصة في شأن تطور الحالة الوظيفية في البلاد؛
- لا يسمح بإيداع أكثر من ملف ترشيح في المباراة؛
- سيتم تنظيم المباراة وفقا للتدابير الاحترازية المتخذة في إطار حالة الطوارئ الصحية.

أكادير في 22 نونبر 2021
بها ذر محمد الوهابي
المدير العام

ملاحظة : يعتبر هذا المقرر تكملة للمقرر السابق المنشور في نفس الجريدة بتاريخ 23 نونبر 2021 تحت عدد رقم 9472

N°10 570/PA

IR-RC CONSULTING
I- Au terme d'un acte sous seing privé en date du 08/10/2021 à Casablanca, il a été établi les statuts de la société SARL dont les caractéristiques sont les suivants :
Objet: - Import et export marchand ou intermédiaire effectuant* dénomination : « IR-RC CONSULTING» - Siège : PLACE ALBERT 1ER 60 RUE LIEUTENANT MAHROUD ETG 1 APPT 2 Casablanca. -Durée : 99 ans. -Capital : 100.000,00 DHS souscrits en numéraire et divisés en 1000 parts de 100,00 DHS réparties comme suite: - MR RAHIL ISMAIL : 1000 PARTS, -Gérance : La société gérée et administrée par : MR RAHIL ISMAIL pour une durée illimitée. - Année sociale : 1er janvier au 31 décembre. II- Le dépôt légal a été effectué au tribunal du commerce de Casablanca sous N° 801743 en date du 25/11/2021, Inscription : la société est inscrite au registre de commerce à Casablanca sous le n° 523655. Pour extrait et mention gérance
N° 10 576/PA

HOLDING ABBAS BENJELLOUN (dite « H.A.B ») SARL « en cours de liquidation » au capital social de 2.000.000,00 de dirhams Siège social : 88, Boulevard Lalla Yacout - Casablanca Registre de Commerce de Casablanca numéro 59113 Identifiant Fiscal numéro 1048179

Dissolution anticipée
Au terme de L'AGE du 15 novembre 2021 de la Société HOLDING ABBAS BENJELLOUN (dite « H.A.B »), Société à Responsabilité Limitée au Capital social de 2.000.000,00 de dirhams, dont le siège social est sis à Casablanca, 88, Boulevard Lalla Yacout, les associés ont décidé ce qui suit :
- La dissolution anticipée de la société à compter du 15 novembre 2021 ;
- La fin du mandat de la Gérance de la société et le quitus entier et définitif de sa gestion ;
- La nomination d'un liquidateur, Monsieur Rachid OUKRIM, de nationalité marocaine, titulaire de la carte d'identité nationale numéro BE 493348, demeurant au 19, résidence Elakssa, appt 14, angle rue 12 M et Bnou Jahir, Bourgogne à Casablanca,
- La fixation de l'adresse du siège de liquidation : Km 13, Autoroute de Casa-Rabat, Casablanca.
Le dépôt légal et la déclaration modificative ont été effectués au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 24 novembre 2021 sous le numéro 801622
N° 10 577/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE CHICHAOUA
CERCEL DE CHICHAOUA
CAIDAT DE SIDI MOKHTAR
COMMUNE DE SIDI MOKHTAR
AVIS D'APPEL D'OFFRE N° 04/2021
Mercredi le 22 Décembre 2021. à 11 heures, il sera procédé dans la salle des réu-

nions de la commune de Sidi Mokhtar, à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres n° 04/2021 pour location des abattoirs de la commune de Sidi Mokhtar
Comprendent :
- Abattoir du centre Sidi Mokhtar,
- abattoir Hay Takadoud du 01/01/2022 au 31/12/2022
Le dossier d'appel d'offre peut être retiré du service des marchés de la commune de Sidi Mokhtar .
Il peut également être chargé à partir du portail des marchés de l'état: www.marchés publics.gov.ma
Le prix d'ouverture de location est fixé à 14000.00 dhs.
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de (40000.00 dhs) quarante mille dirhams .
Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des candidats doivent être conformes aux dispositions de l'article 27,29,31 et du décret n° 2-12-349 relatif au marché public.
Les concurrents peuvent :
• soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés de la commune de Sidi Mokhtar .
• soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité.
• soit les remettre au président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis suite à l'article 19 et 30 du décret n°2-12-349.

Il peut également être chargé à partir du portail des marchés de l'état: www.marchés publics.gov.ma
Le prix d'ouverture de location est fixé à 14000.00 dhs.
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de (40000.00 dhs) quarante mille dirhams .
Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des candidats doivent être conformes aux dispositions de l'article 27,29,31 et du décret n° 2-12-349 relatif au marché public.
Les concurrents peuvent :
• soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés de la commune de Sidi Mokhtar .
• soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité.
• soit les remettre au président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis suite à l'article 19 et 30 du décret n°2-12-349.
Il peut également être chargé à partir du portail des marchés publics: www.marchés publics.gov.ma.
• Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.
N° 10 578/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE CHICHAOUA
CERCEL DE CHICHAOUA
CAIDAT DE SIDI MOKHTAR
COMMUNE DE SIDI MOKHTAR
AVIS D'APPEL D'OFFRE N° 05/2021
Mercredi 22 Décembre 2021 à 11 heures, il sera procédé dans la salle des réunions de la commune de Sidi Mokhtar, à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres n° 05/2021 pour :
- produit d'affermages du souk hebdomadaire et quotidien et Mousssem Sidi Mokhtar du 01/01/2022 AU 31/12/2022. (12 mois)
- le dossier d'appel d'offre peut être retiré du service des marchés de la commune de Sidi Mokhtar - il peut également être chargé à partir du portail des marchés de l'état: www.marchés publics.gov.ma
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de (270000.00 dhs) deux cent soixante dix mille dirhams .
Le prix d'ouverture de location est fixé à : 90000.00 dhs.
Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des candidats doivent être conformes aux dispositions de l'article 27,29,31 et du décret n° 2-12-349 relatif au marché public.

Le contenu de la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29,31 et 488,00DH TTC).
- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29,31 et 488,00DH TTC).
- Soit les remettre, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit par voie de soumission électronique via le portail des marchés publics www.marchéspublics.gov.ma
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation
N° 10 580/PA

les concurrents peuvent:
• soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés de la commune de Sidi Mokhtar
• soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité.
• soit les remettre au président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis suite à l'article 19 et 30 du décret n°2.12.349
• Soit les envoyer via le portail des marchés publics : www.marchés publics.gov.ma.
• Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.
N° 10 579/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE KHOURIBGA
SECRETARIAT GENERAL DIVISION DU BUDGET ET DES MARCHES
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 04/FDR/2021
Le 22 / 12 / 2021 à 10 Heures, Il sera procédé, dans les bureaux du Secrétariat Général de la Province de Khouribga à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres Ouvert sur offres de prix, pour : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES CENTRES DE SANTE COMMUNALES SUIVANTES : AIT AMMAR / OULED FATIA / PROVINCE DE KHOURIBGA
Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré auprès du bureau du Service des Marchés et de la Comptabilité relevant de la division du Budget et des Marchés du Secrétariat Général de la Province de Khouribga, il peut également être télé-chargé à partir du portail des marchés publics www.marchéspublics.gov.ma.
-Le cautionnement provisoire est fixé à Quinze mille dirhams (15 000,00 dhs).
-L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à Cinq cent onze mille quatre cent quatre-vingt-huit Dirhams TTC (511 488,00DH TTC).
- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29,31 et 488,00DH TTC).
- Soit les remettre, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit par voie de soumission électronique via le portail des marchés publics www.marchéspublics.gov.ma
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation
N° 10 580/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE KHOURIBGA
SECRETARIAT GENERAL DIVISION DU BUDGET ET DES MARCHES
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 05/FDR/2021
Le 22 / 12 / 2021 à 11 Heures, Il sera procédé, dans les bureaux du Secrétariat Général de la Province de Khouribga à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres Ouvert sur offres de prix, pour : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES CENTRES DE SANTE COMMUNALES SUIVANTES : TACHRAFET- OULED GOUAOUCH- ROUA CHED- CHOU- GRANE / PROVINCE DE KHOURIBGA
Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré auprès du bureau du Service des Marchés et de la Comptabilité relevant de la division du Budget et des Marchés du Secrétariat Général de la Province de Khouribga, il peut également être télé-chargé à partir du portail des marchés publics www.marchéspublics.gov.ma.
-Le cautionnement provisoire est fixé à Dix mille dirhams (10 000,00 dhs).
-L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à Sept cent dix mille huit cent douze Dirhams TTC (706 812,00DH TTC).
- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29,31 et 488,00DH TTC).
- Soit les remettre, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit par voie de soumission électronique via le portail des marchés publics www.marchéspublics.gov.ma
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation
N° 10 582/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE KHOURIBGA
SECRETARIAT GENERAL DIVISION DU BUDGET ET DES MARCHES
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 06/FDR/2021
Le 23 / 12 / 2021 à 10 Heures, Il sera procédé, dans les bureaux du Secrétariat Général de la Province de Khouribga à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres Ouvert sur offres de prix, pour : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES CENTRES DE SANTE COMMUNALES SUIVANTES : BOULANOUAR - OULED AZZOUZ - BENI SMIR ET M'FASSIS - PROVINCE DE KHOURIBGA
Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré auprès du bureau du Service des Marchés et de la Comptabilité relevant de la division du Budget et des Marchés du Secrétariat Général de la Province de Khouribga, il peut également être télé-chargé à partir du portail des marchés publics www.marchéspublics.gov.ma.
-Le cautionnement provisoire est fixé à Dix mille dirhams (10 000,00 dhs).
-L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à Sept cent dix mille huit cent douze Dirhams TTC (706 812,00DH TTC).
- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29,31 et 488,00DH TTC).
- Soit les remettre, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit par voie de soumission électronique via le portail des marchés publics www.marchéspublics.gov.ma
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation
N° 10 582/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION DE DAKHLA
OUED EDDAHAB
PROVINCE D'OUED EDDAHAB
COMMUNE DE DAKHLA
SOCIETE HISPANO MARROQUI DE MARISCOS LA ALMEJEA DE ORO
En vertu de l'arrêté du gouverneur de la Province d'Oued Eddahab, N° 86de 05 Novembre 2021, il sera procédé au niveau de la commune de Dakhla, à partir de 26 Novembre 2021 pour une durée de vingt (20) jours, l'ouverture d'une enquête publique relative au projet d'une extension d'une unité d'épuration et de congélation des mollusques, pour le compte de la société HISPANO MARROQUI DE MARISCOS LA ALMEJEA DE ORO, le dossier sera déposé au siège de la commune de DAKHLA durant la période de l'enquête publique.
N° 10 583/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE TAROUDANT
Avis rectificatif et report d'Appel d'Offres n°24/2021
Le Directeur Provincial de l'Equipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Taroudant porte à la connaissance du public que l'Appel d'offres n° 24/2021 du 30/11/2021 à 10 H, relatif AUX TRAVAUX DE RECONSTRUCTION D'UN OUVRAGE D'ART SUR OUED EL FAREGH AU PK 102+000 DE LA RN 10 (RN 7), PROVINCE DE TAROUDANT, a subi une rectification au niveau de l'Estimation comme suit :
L'estimation des couts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixé à la somme de :24 609 025.57 dhs (Vingt Quatre Million Six Cent Neuf Mille Vingt Cinquds, 57 Cts)
Au lieu de : 24 466 084.27 dhs (Vingt Quatre Million Quatre Cent Soixante Six Mille Quatre Vingt Quatre dhs, 27 Cts), Publiée dans les journaux nationaux.
Et reporter au 07/12/2021 à 10h.
Le reste est inchangé.
N°10 584/PA

commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit par voie de soumission électronique via le portail des marchés publics www.marchéspublics.gov.ma
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation
N° 10 581/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE KHOURIBGA
SECRETARIAT GENERAL DIVISION DU BUDGET ET DES MARCHES
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 06/FDR/2021
Le 23 / 12 / 2021 à 10 Heures, Il sera procédé, dans les bureaux du Secrétariat Général de la Province de Khouribga à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres Ouvert sur offres de prix, pour : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES CENTRES DE SANTE COMMUNALES SUIVANTES : BOULANOUAR - OULED AZZOUZ - BENI SMIR ET M'FASSIS - PROVINCE DE KHOURIBGA
Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré auprès du bureau du Service des Marchés et de la Comptabilité relevant de la division du Budget et des Marchés du Secrétariat Général de la Province de Khouribga, il peut également être télé-chargé à partir du portail des marchés publics www.marchéspublics.gov.ma.
-Le cautionnement provisoire est fixé à Dix mille dirhams (10 000,00 dhs).
-L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à Sept cent dix mille huit cent douze Dirhams TTC (706 812,00DH TTC).
- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29,31 et 488,00DH TTC).
- Soit les remettre, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit par voie de soumission électronique via le portail des marchés publics www.marchéspublics.gov.ma
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation
N° 10 582/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION DE DAKHLA
OUED EDDAHAB
PROVINCE D'OUED EDDAHAB
COMMUNE DE DAKHLA
SOCIETE HISPANO MARROQUI DE MARISCOS LA ALMEJEA DE ORO
En vertu de l'arrêté du gouverneur de la Province d'Oued Eddahab, N° 86de 05 Novembre 2021, il sera procédé au niveau de la commune de Dakhla, à partir de 26 Novembre 2021 pour une durée de vingt (20) jours, l'ouverture d'une enquête publique relative au projet d'une extension d'une unité d'épuration et de congélation des mollusques, pour le compte de la société HISPANO MARROQUI DE MARISCOS LA ALMEJEA DE ORO, le dossier sera déposé au siège de la commune de DAKHLA durant la période de l'enquête publique.
N° 10 583/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE TAROUDANT
Avis rectificatif et report d'Appel d'Offres n°24/2021
Le Directeur Provincial de l'Equipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Taroudant porte à la connaissance du public que l'Appel d'offres n° 24/2021 du 30/11/2021 à 10 H, relatif AUX TRAVAUX DE RECONSTRUCTION D'UN OUVRAGE D'ART SUR OUED EL FAREGH AU PK 102+000 DE LA RN 10 (RN 7), PROVINCE DE TAROUDANT, a subi une rectification au niveau de l'Estimation comme suit :
L'estimation des couts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixé à la somme de :24 609 025.57 dhs (Vingt Quatre Million Six Cent Neuf Mille Vingt Cinquds, 57 Cts)
Au lieu de : 24 466 084.27 dhs (Vingt Quatre Million Quatre Cent Soixante Six Mille Quatre Vingt Quatre dhs, 27 Cts), Publiée dans les journaux nationaux.
Et reporter au 07/12/2021 à 10h.
Le reste est inchangé.
N°10 584/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL
CONSEIL PROVINCIAL D'AZILAL

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° : 39/2021/BP/PAZ

Le 22 Décembre 2021 à 10 heures il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Président du Conseil Provincial d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix pour :
Adduction en eau potable des douars Ait Abd Allah , Ait Dbou et Ait Malk à la CT Sidi Yaacoub, province d'Azilal
Adduction en eau potable des douars Igi et Tassi à la CT Ait Tamtil, province d'Azilal
- Adduction en eau potable des douars Tamgoussi et Askanfou à la CT Ait Oumdis, province d'Azilal

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Directeur Général des Services du Conseil Provincial d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchéspublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :vingt-neuf Mille Dirhams, 00 Cts(29 000,00 DH).
L'estimation des couts des prestations établies par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de :Un Million Cent Soixante-Six Mille Cent Trente-Six dirhams 00 centimes(1 166 136,00 DH)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
⇒ Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ⇒ Soit les envoyer par voie électronique dans le portail du marché publics ;
⇒ Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du Directeur Général des Services du Conseil Provincial d'Azilal ;
⇒ Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.
Pour les concurrents installés au Maroc

Les concurrents devront fournir une copie légalisée (certifiée conforme à l'original) du certificat de qualification et de classification :
Il est exigé pour le présent appel d'offres le secteur, la classe Minimale et les qualifications suivantes :

SECTEUR	QUALIFICATIONS EXIGEES	CLASSE
C	C1	4

Pour les concurrents non installés au Maroc :

Pour les entreprises non installées au Maroc, ils doivent fournir le dossier technique prévu par l'article 4 du règlement de consultation.

N°10 587/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL
CONSEIL PROVINCIAL D'AZILAL

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° : 41/2021/BP/PAZ

Le 21 Décembre 2021 à 11 heures il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Président du Conseil Provincial d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix pour :

-Adduction en eau potable des douars takhouminite (Taghroute), taliouine à la CT Ait Majden, Province d'Azilal.
-Adduction en eau potable du douar ighier Nait hssaine, Taghya, talan Lahlou,Ait Boulmane,Timansourine, Et Talghoume à la CT Ouaoula, Province d'Azilal.
- Adduction en eau potable des douars Imzouarene,Tagdamete,Ait Jaa, Tighirte, ighrame et Dawighile à la CT Tifiñ, Province d'Azilal.
- Creusement forage pour adduction en eau potable du douar Timzite à la CT Imilil, Province d'Azilal.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Directeur Général des Services du Conseil Provincial d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchéspublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :Cinquante-deuxMille Dirhams, 00 Cts (52 000,00 DH).

L'estimation des couts des prestations établies par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de :Deux Millions Quatre-Vingt-Treize Mille Six Cent Seize dirhams 00 centimes (2 093 616,00 DH)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
⇒ Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité
⇒ Soit les envoyer par voie électronique dans le portail du marché publics ;
⇒ Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du Directeur Général des Services du Conseil Provincial d'Azilal ;
⇒ Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

Pour les concurrents installés au Maroc

Les concurrents devront fournir une copie légalisée (certifiée conforme à l'original) du certificat de qualification et de classification :

Il est exigé pour le présent appel d'offres le secteur, la classe Minimale et les qualifications suivantes :

SECTEUR	QUALIFICATIONS EXIGEES	CLASSE
C	C1	4

Pour les concurrents non installés au Maroc :

Pour les entreprises non installées au Maroc, ils doivent fournir le dossier technique prévu par l'article 4 du règlement de consultation.

N°10 588/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Province de Settat
Secrétariat Général
Division des Affaires Rurales



Avis d'appel d'offres

Concernant la location de terrains collectifs pour la réalisation de projets d'investissement dans le domaine agricole

La province de Settat (Division des Affaires Rurales) lance un appel d'offres pour la location de deux (02) lots de terrains collectifs revenant à la collectivité ethnique GHEMANCHA pour la réalisation de projets d'investissement dans le domaine agricole, tel qu'il est mentionné au tableau ci-dessous :

Caidat	Nom du Collectif	Collectivité ethnique	Référence foncière	Lot n°	Coordonnées Lambert	Superficie	Caractéristiques du foncier	Prix d'ouverture
Ouled Sgheir Ouled Afif	Bled Hasbat Ghmancha	Ghmancha	T3343/D	1	305850,256450	23ha01a68ca	Agricole	1500,00
Ouled Sgheir Ouled Afif	Bled Hasbat Ghmancha	Ghmancha	T3343/D	2	306250,256250	23ha53a85s	Agricole	1500,00

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès de la Division des Affaires Rurales relevant du Secrétariat Général de la Province de Settat ou téléchargé à partir du site web de la Direction des Affaires Rurales : www.terrescollectives.ma.

Pour tous renseignements complémentaires contacter le numéro 05 23 40 24 66/77.

Les concurrents peuvent déposer, contre récépissé, leurs plis à la division des affaires rurales province Settat à partir du 30 Novembre 2021 jusqu'au 05 Janvier 2022 à 15 H 00 délais de rigueur.

La commission d'ouverture des plis se tiendra le 07 Janvier 2022 à 09h30 au siège du Secrétariat Général de la Province (Salle de réunion).

N°10 585/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
Direction Régionale de l'Agriculture de Casablanca Settat
Direction Provinciale de l'Agriculture de Benslimane

المملكة المغربية
وزارة الفلاحة و الصيد البحري و التنمية القروية و المياه و الغابات
المديرية الجهوية للفلاحة لجهة الدار البيضاء سطات
المديرية الإقليمية للفلاحة لبسليمان



N°:/DPA/49/SMOPFA.

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N°: 05/2021 du 20/12/2021 A 09 Heures (SEANCE PUBLIQUE)

Le Lundi 20/12/2021 à 09 H (neuf heures), il sera procédé dans les bureaux du Directeur Provincial de l'Agriculture de Benslimane à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix ayant pour objet : Construction au niveau de la province de Benslimane, d'un centre aux normes internationales, pour la production de semences bovines, (lait et viandes rouges) aux profits de l'Association Nationale des Producteurs de viandes rouges (ANPVR). Travaux de génie civil "2ème Tranche" portant sur le bloc 1 : laboratoire, centre sanitaire et le bloc 5 : local de consultation vétérinaire avec pharmacie.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service de Support à la Direction Provinciale de l'Agriculture de Benslimane.

Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : <https://www.marchéspublics.gov.ma/>

Le prix d'acquisition des documents techniques est fixé à : Soixante dirhams (60 dirhams).

Le cautionnement provisoire est fixé à : trente mille dirhams et zéro centime (30.000,00 dhs).

L'estimation des couts des prestations est fixée à : un million neuf cent quatre vingt six mille six cent cinquante six dirhams et quarante centimes (1.986.656,40 dhs)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° : 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction Provinciale de l'Agriculture de Benslimane.

Soit déposer contre récépissé leurs plis au secrétariat du Directeur Provincial de l'Agriculture de Benslimane.

Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Soit déposer leurs offres par voie électronique dans le portail des marchés publics : www.marchéspublics.gov.ma.

Il est prévu une visite des lieux le Mercredi : 08/12/2021 à Neuf (09) heures.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

Le secteur de l'activité	Classe	Qualifications exigées
A	4	A2

N°10 586/PA

BEIT HANOUNE - SARL CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 16.11.2021, il a été établi les statuts d'une société SARL dont les caractéristiques sont les suivantes:
 Dénomination : BEIT HANOUNE
 Forme Juridique : SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE.
 Objet:
 - CAFE.
 Siège Social : 3 ALLEE DES SOPHORAS MAGASIN AU RDC, AIN SEBAA, CASABLANCA.
 DUREE : 99 ans.
 Capital Social : CENT MILLE DIRHAMS (100.000,00 Dhs), divisé en mille (1000) parts de CENT DIRHAMS (100 Dhs) chacune, numérotées de 1 à 1000, toutes libérées et attribuées à :

- Mr. HADDAMI ADIL : 500 parts sociales.
 - Mr. EL HAD ABDELOUHAD : 500 parts sociales.
- GERANCE : M. HADDAMI ADIL, désigné cogérant de la Société.
 - M. EL HAD ABDELOUHAD, cogérant de la Société La société est engagée par la signature conjointe des cogérants susnommés.
 Le dépôt légal a été effectué au tribunal de Commerce de Casablanca, le 24.11.2021 sous le N° 801595. La Société est immatriculée au RC sous N° 523493.

N° 10 589/PA

« WESTCAN » SARL AU SIEGE SOCIAL : 22 RUE AL HAJAB BOURGOGNE CASABLANCA CONSTITUTION
 « WESTCAN » SARL AU Aux termes d'un acte SSP en date du 2021, il a été établi les statuts d'une société SARL au dont les caractéristiques sont les suivantes :
 Dénomination : « WESTCAN » SARL AU
 Objet : MARKETING ET CONSULTING NEGOCE IMPORTATION-EXPORTATION
 Forme juridique : SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITE ASSOCIE UNIQUE - SARL- AU
 Durée : 99 ans
 Siège social : 22 RUE AL HAJAB BOURGOGNE Casablanca
 Capital : le capital est fixé à la somme de 100.000,00 Dhs
 1. Gérance : la société est administrée par Mr HICHAM RACHAD

N° 10 590/PA

FIDUCIAIRE BOUGAFER CONSEILS
 CABINET FIDUCIAIRE
 TEL : 06 71 66 19 18 / 06 61 86 89 08
 Aux termes d'un acte S.S.P en date de 04/10/2021 à CASABLANCA il a été établi les statuts d'une société SARL AU dont les caractéristiques sont les suivantes :
 1- Dénomination : « BIG TRAVAUX TLA » SARLAU
 2- Siegesocial:21 RUE ABOU ABDELLAH NAFIL RES BEN OMAR ETG 4 APT 10 CASABLANCA
 3- Objet social :TRAVAUX DIVERS OU CONSTRUCTIONS
 4- Durée: 99 ans.
 5- Capital Social : s'élève à 100.000,00 il est divisé en 1000,00 parts sociales de 100.00dhschacune, sous-

crites en totalité, intégralement libérées et attribuées aux associés, unique à savoir :
 MR. EL AZZAQOU YOUSSEF1000,00 PARTIS
 Soit au total1000,00 PARTS
 6- La Gérance : la société est gérée par le cogérant deMR. EL AZZAQOU YOUSSEFCIN N°UC139661 pour une durée illimitée.
 7- Année sociale : du 1 janvier au 31 décembre de chaque année.
 8- La société a été immatriculée au RC de CASABLANCA le28/10/2021 sous le N°520613/2021.

N° 10 591/PA

« MIFAJET » Société à Responsabilité limitée d'associé unique
 Le procès verbal de la décision de l'associé unique en date du 01/09/2021, de la société « MIFAJET » SARL AU au capital social de 100 000 dhs, sise à Casablanca, 332 Bd. Brahim Roudani, Etage 5, Apt. 21, Résidence Rayhane Quartier Maarif, immatriculée au registre de commerce sous n°: 488131 a décidé de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante : Hay ARSALANE, rue 4 n°16, Ain Borja, Casablanca. Il pourra être transféré en tout autre lieu en vertu d'une décision de l'associé unique et de mettre à jour les statuts de ladite société. Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca, le 17/11/2021 sous le numéro 800813.

N° 10 592/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE L'INTERIEUR PROVINCE D'AZILAL CONSEIL PROVINCIAL D'AZILAL DGS AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°40/2021/B.P/PAZ
 Le21 Décembre 2021 à 10 heures il sera procédé, dans les bureaux de Monsieur le Président du conseil Provincial d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix pour :
 *Travaux d'ouverture et aménagement de la piste reliant douars Ighral et Inchrif à la C.T Anergui, Province d'Azilal
 Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Directeur Général des services au conseil Provincial d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchespublics.gov.ma
 Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :Vingt Mille Dirhams (20.000,00 DH).
 L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :Six cent Mille huit Cent quatre vingt Dirhams, 00 Cts (600 180,00DH)
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N°2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.
 Les concurrents peuvent :
 -Soit les envoyer par courrier recommandé avec ac-

cusé de réception au bureau précité ;
 - Soit les envoyer par voie électronique dans le portail des marchés publics ;
 - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du Directeur général des services au conseil Provincial d'Azilal ;
 - Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.
 N.B : Ce marché est réservé à la petite et moyenne entreprise

N° 10 593/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE L'INTERIEUR PROVINCE D'OUZZANE CERCLE DE MOKRISSET CAIDAT BRIKCHA C.T. BRIKCHA AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° :01/2021
 Le : 24/12/2021 à 11 Heures, il sera procédé dans une séance publique à la salle de réunion de la C.T BRIKCHA à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre sur offre des prix :
 - n 01./2020 concernant LOCATION affermage des souks communal de Brikcha « sebt rhouna », pour la période du : 01/01/2022 au : 31/12/2022.
 Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de cinq mille dirhams (5.000 ,00 dhs).
 Le dossier d'appel d'offre sera constitué de pièces suivantes :

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau de président de la commune BRIKCHA, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état : [www. Marchés publics .gov.ma](http://www.Marchéspublics.gov.ma)
 Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions de l'article 27 et 29 du décret n° 2 – 12 -349 du 08 Joumada I 1434 (20 MARS 2013) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'État ainsi que certaines dispositions relatives à leur gestion et à leur contrôle.
 Les concurrents peuvent :
 - Soit déposer contre un récépissé leurs plis dans le bureau du président de la commune de BRIKCHA.
 - Soit les envoyer par courrier, recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
 - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 26 du décret n°2- 06 -388 précité à savoir :
 • Dossier Administratif et technique comprenant :
 1- La déclaration sur l'honneur ;
 2- La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent ;
 3- Une attestation ou sa copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'administration compé-

tente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ;
 4- Une attestation ou sa copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par la CNSS certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme ;
 5- le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu, le cas échéant.
 6- Le certificat d'immatriculation au registre de commerce.
 7- une copie de la carte nationale d'identité l'égalisé.
 8 - une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécuté ou à l'exécution desquelles il a participé.
 • offre financière :
 1- acte d'engagement
 2- bordereau des prix estimatif
 • NB : LE PRIX ESTIMATIF EST 190.000 ,00 DH par année

N° 10 594/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE L'INTERIEUR PROVINCE D'OUZZANE CERCLE DE MOKRISSET CAIDAT BRIKCHA C.T. BRIKCHA AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° :02/2021
 Le 24/12/2021 à 12 Heures, il sera procédé dans une séance publique à la salle de réunion de la C.T BRIK-

CHA à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre sur offre des prix :
 - n°02./2020 concernant LOCATION affermage de l'abattoir communal de Brikcha « sebt rhouna » pour la période du : 01/01/2022 au : 31/12/2022, Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de mille dirhams 1000,00 dhs).
 Le dossier d'appel d'offre sera constitué de pièces suivantes :
 Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau de président de la commune BRIKCHA, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état : www. Marchés publics .gov.ma
 Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions de l'article 27 et 29 du décret n° 2 – 12 -349 du 08 Joumada I 1434 (20 MARS 2013) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'État ainsi que certaines dispositions relatives à leur gestion et à leur contrôle.
 Les concurrents peuvent :
 - Soit déposer contre un récépissé leurs plis dans le bureau du président de la commune de BRIKCHA.
 - Soit les envoyer par courrier, recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
 - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 Les pièces justificatives à

fournir sont celles prévues par l'article 26 du décret n°2- 06 -388 précité à savoir :
 • Dossier Administratif et technique comprenant :
 1- La déclaration sur l'honneur ;
 2- La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent ;
 3- Une attestation ou sa copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ;
 4- Une attestation ou sa copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par la CNSS certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme ;
 5- le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu, le cas échéant.
 6- Le certificat d'immatriculation au registre de commerce.
 7- une copie de la carte nationale d'identité l'égalisé.
 8 - une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date , la nature et l'importance des prestations qu'il a exécuté ou à l'exécution desquelles il a participé.
 • offre financière :
 1- acte d'engagement
 2- bordereau des prix estimatif
 • NB : LE PRIX ESTIMATIF EST 20.000 ,00 DH par année

N° 10 595/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE L'INTERIEUR PROVINCE D'ESSAOUIRA CERCLE D'ESSAOUIRA CAIDAT REGRAGA COMMUNE SIDI ABDELJALIL

AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT SUR OFFRES DE PRIX SÉANCE PUBLIQUE N° 06/2021

Le 21/12/2021 à 11 heures, il sera procédé en séance publique dans la salle des réunions De La Commune SIDI ABDELJALIL, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix pour : TRAVAUX d'Aménagement des pistes suivants :

- Travaux d'Aménagement de la piste à DOUAR AIT ALI CHELH sur 1.169 KM.
- Travaux d'Aménagement de la piste reliant douar chakma & hamri sur 1.650km
- Travaux d'Aménagement de la piste reliant douar lablaada et ait thami sur 600 m
- Le maître d'ouvrage est Monsieur le Président De La Commune SIDI ABDELJALIL.

- Le dossier d'appel d'offres peut être :

- * Soit retiré du bureau technique relevant du siège De La Commune SIDI ABDELJALIL.
- * Soit téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma

- Le montant du cautionnement provisoire est fixé à :**quarante mille dhs (40.000,00dhs)**

- Le montant de l'estimation du maître d'ouvrage est fixé à (1.147.590,00 dhs) **un million cent quarante sept mille cinq cent quatre vingt dix dirhams, .**

Le contenu : la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 ; 29 et 31 et 148 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

- Le dossier d'appel d'offres peut être :

- * Soit envoyé par voie postale en courrier recommandé avec accusé de réception au Président De La Commune SIDI ABDELJALIL.
- * Soit déposé contre récépissé au bureau Technique de la Commune.
- * Soit remis directement au président de la commission d'appel d'offres séance Tenante et avant le commencement de l'ouverture des plis.
- * Soit transmis par voie électronique via le portail des marchés publics (soumission électronique).

- Les pièces justificatives à fournir sont celles indiquées à l'article 4 du règlement de la consultation.

*-Un dossier technique comprenant :

A -Pour les concurrents installés au Maroc

- Une copie légalisée du certificat de qualification et de classification des entreprises de BTP.

	Secteur	Classe	Qualifications exigées
Nouveau système	B	4	B1 et B11

N°10 596/PA

LOGISTRAMIN SARL AU CAPITAL SOCIAL DE 100 000.00 DIRHAMS SIEGE SOCIAL : 14 RES ATLANTIC 2 ESC E ETG 4 APPT 35 AIN SEBAA Casablanca

Aux termes du procès-verbal de L'AGE du 05/10/2021, les associés de la Société «LOGISTRAMIN SARL» ont approuvés les résolutions suivantes :
1- Mr. EL OUALI AMINE, cède et transporte avec toutes les garanties de fait et de droit en pareille matière, cinq cent (500) parts sociales de ce qu'il possède dans la société «LOGISTRAMIN SARL» à Mr. SAJAI MOHAMED

2- Capital social : Cent mille (100 000, 00) Dirhams. Il est divisé en mille (1000) parts sociales de Cent (100) dirhams chacune, souscrites en totalité, intégralement libérées et attribuées aux associés en proportion de leur apport en numéraire, à savoir :
Mr. EL OUALI AMINE : 500 parts
Mr. SAJAI MOHAMED : 500 parts

Soit au total : 1000 parts
3- L'AGE des associés, accepte la démission du Gérant Mr. EL OUALI AMINE et lui donne quitus entier, définitif et sans réserve pour tous ses actes de gestion, d'administration des affaires sociales et met fin à ses fonctions ; Et la nomination de Mr. SAJAI MOHAMED comme nouveau gérant pour une durée indéterminée.
Dépôt légal : le 03/11/2021 sous numéro 37747 RC 505477

N° 10 597/PA

RAF BETON SARL AU CAPITAL DE 100 000.00 DIRHAMS SIEGE SOCIAL : GRP ATTAKADOU M GH2-17 2EME ETG SIDI BERNOUSSI CASABLANCA

Aux termes du procès-verbal Extraordinaire du 09/08/2021, l'associé unique de la société dite : RAF BETON SARL AU, au Capital de 100 000.00 DHS, dont le siège social est sis à : GRP ATTAKADOU M

GH2-17 2EME ETG SIDI BERNOUSSI CASABLANCA, a décidé ce qui suit :

La Dissolution Anticipée de la Société
Démission de MR MESSRAJAF YOUNES de ses fonctions de gérant.
Désignation de MR MESSRAJAF YOUNES en qualité de liquidateur.

De fixer le siège de liquidation au siège de la société à l'adresse suivante : GRP ATTAKADOU M GH2-17 2EME ETG SIDI BERNOUSSI CASABLANCA
Le dépôt légal a été effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca le 13/09/2021, sous le N° 31588, R.C.N° : 484013.

N° 10 598/PA

TRANSPORT TERMINAL SARL
AU CAPITAL SOCIAL DE 300 000.00 DIRHAMS SIEGE SOCIAL : LOT AL HOUDA RUE 1 N 357 RDC SIDI MOUMEN CASABLANCA

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 10/11/2021, les associés de la Société «TRANSPORT TERMINAL SARL» ont approuvés les résolutions suivantes :

1- L'Assemblée générale extraordinaire des associés constate le décès du feu AJABRI GHANEM et décide de répartir les (1500 parts sociales du feu AJABRI GHANEM) aux héritiers par héritage comme suit :

- AJABRI MHAMED CIN MC85248, ... 250 parts sociales
 - NAJMA TAHIRI CIN MC84892, ... 250 parts sociales
 - WASSIFA FATIHA CIN BH550743, ... 188 parts sociales
 - AJABRI AHMED, ... 326 parts sociales
 - AJABRI KHADIJA, ... 162 parts sociales
 - AJABRI MAROUA, ... 162 parts sociales
 - AJABRI HALIMA, ... 162 parts sociales
- Soit un total de ... 1500 parts sociales
3- L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés,

constate le décès du feu AJABRI GHANEM Et la nomination de Mr. MERCI MOHAMED comme nouveau gérant unique pour une durée indéterminée.
Dépôt légal : le 25/11/2021 sous numéro 40624 RC 168271

N° 10 599/PA

TRANSPORT TERMINAL SARL
AU CAPITAL SOCIAL DE 300 000.00 DIRHAMS SIEGE SOCIAL : LOT AL HOUDA RUE 1 N 357 RDC SIDI MOUMEN CASABLANCA

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 10/10/2021, les associés de la Société «TRANSPORT TERMINAL SARL» ont approuvés les résolutions suivantes :

- 1- Les héritiers du feu AJABRI GHANEM, représentés par : (Mme WASSIFA FATIHA et Mr EL OUAHYDY YASSINE), cède et transporte avec toutes les garanties de fait et de droit en pareille matière, au soussigné de seconde part Mr MERCI MOHAMED, qui acceptent, (1500) parts sociales, soit la totalité des parts sociales que le cédant possède dans la société « TRANSPORT TERMINAL SARL »
 - 2- Le capital social est fixé à la somme de TROIS CENT MILLE (300 000, 00) Dirhams. Il est divisé en trois mille (3000) parts sociales de Cent (100) dirhams chacune, souscrites en totalité, intégralement libérées et attribuées à l'associé unique en proportion de son apport en numéraire, à savoir : Monsieur MERCI MOHAMED, 3000 parts
- Soit au total 3000 parts
3- L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, constate le décès du feu AJABRI GHANEM Et la nomination de Mr. MERCI MOHAMED comme nouveau gérant unique pour une durée indéterminée.
Dépôt légal : le 25/11/2021 sous numéro 40625 RC 168271

N° 10 600/PA

ROYAUME DU MAROC

MINISTERE DE L'INTERIEUR PROVINCE DE MIDELT AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX SEANCE PUBLIQUE N° 59/INDH/2021

Le 20/12/2021 à 11H00 du matin il sera procédé au siège de la Province de Midelt à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

ETABLISSEMENT DES LEVES TOPOGRAPHIQUES DE 41 UNITES PRESCOLAIRES AUX CERCELES : MIDELT, BOUMIA, RICH ET IMILCHIL, PROVINCE DE MIDELT
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des Marchés à la Division du Budget et des Marchés au Secrétariat Général de la Province de Midelt. Il peut être également téléchargé à partir du portail des Marchés de l'Etat <http://www.marchespublics.gov.ma>

Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'Art. 19 du Décret n° 2-12-349 précité.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : CINQUE MILLE DIRHAMS (5 000,00 Dhs)

L'estimation Du Cout Des Prestations Etablie Par Le Maître D'ouvrage est Fixée A : QUATRE VINGT SIX Mille QUATRE Cent Dirhams (86 400.00 Dhs)
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Province de Midelt.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ou-

verture des plis.
- Soit procéder à la soumission électronique via le portail des marchés publics.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 25 du décret 2-12-349 précité et énumérées à l'article 5 du règlement de consultation.

N° 10 601/PA

AUDIT EXPERTISE SARL «BRICO GAM» SARL AU Continuation

I- L'associé unique de la société « BRICO GAM », société à responsabilité limitée d'associé unique, au capital de 100.000 dirhams et dont le siège social est fixé à 9, rue d'Arcachon, angle rue Bachir Ibrahim, Quartier la Girande, Casablanca, a décidé en date du 30 septembre 2021, ce qui suit :

- Le continuation de la société malgré la perte des trois quarts du capital social en vertu des dispositions de l'article 86 de la Loi 5-96

II- Le dépôt légal a été effectué auprès du Greffe du tribunal de commerce de Casablanca, le 12/11/2021 sous le numéro 800137.

N° 10 103/PA

« CONNEXTEK » SARL CONSTITUTION D'UNE SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

Aux termes d'un acte sous seing privé établi en date du 20 septembre 2021, il a été constituée une société, dont les caractéristiques sont les suivantes :
Forme Juridique : Société à responsabilité limitée.
Dénomination sociale : « CONNEXTEK »
Objet social : La société a pour objet tant au Maroc qu'à l'étranger :

- La prestation de services et de conseils, dans ses propres locaux ou dans ceux de ses clients, l'étude, la conception, l'équipement, l'installation, la gestion, l'utilisation et l'amélioration de systèmes et de réseaux informatiques.
- Services informatiques.
- L'import et l'export du matériel

- Négocio
Siège social : 96 BD D'ANFA ETAGE 09 APPT N° 91 Casablanca

Durée : Quatre vingt dix neuf (99) années à compter de la date de sa constitution
Capital social : Le capital social est fixé à la somme de dix mille (10.000) dirhams et divisé en cent (100) parts sociales de cent (100) dirhams chacune, entièrement souscrites et libérées en numéraire, et attribuées proportionnellement aux associés.

Gérance : La société est gérée pour une durée illimitée par :

Monsieur SAID AARAB, né 22/10/1973, de nationalité marocaine, ayant la carte d'identité nationale N° BE638070 et demeurant à 121 RUE EL JADIDA A M CASABLANCA

Registre du commerce : La société a été immatriculée au registre de commerce de Casablanca le 27 Octobre 2021, sous le numéro 520429.

N° 10 104/PA

CONSTITUTION « GNAOUA SERVICES » RC 523663

Aux termes d'un acte SSP en date du 11/10/2021, il a été constituée la société « GNAOUA SERVICES » SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : « GNAOUA SERVICES »
Forme Juridique : SARL
Siège social : 128, Rue El Araar Etage 2 Bureau 6 Casablanca

Objet : Conseil social accompagnement des étudiants lors de leur parcours professionnel.
Capital social : 100.000,00 DHS Cent Mille dirhams
- Mr FOFANA NABY LAYE ISSA : 500 Parts
- Mr FOFANA BOH MOHAMED : 250 Parts
- Mme FOFANA BOH MARIAME : 250 Parts
Année sociale : du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.
Gérance : Mr FOFANA NABY LAYE ISSA gérant pour une durée illimitée.

N° 10 602/PA



Sur vos petits écrans



- 07.00 : Lecture du Saint Coran
- 07.10 : Tinoubka
- 07.40 : Ichaa Mamlaka
- 08.30 : Amouddou
- 09.30 : Entre ciel et terre:Coré du sud
- 10.30 : Yakout et Aanbar
- 11.30 : L'usine
- 12.05 : Serba
- 12.40 : Zouaji mouhal
- 13.00 : JT Addahira
- 13.20 : Prière du vendredi
- 14.00 : Oyoune Ghaima
- 14.30 : JT en Amazigh
- 14.50 : JT en Espagnol
- 15.30 : Alouan Mina Al Madih
- 16.20 : Ya rab
- 16.30 : Yassalounaka

- 17.10 : Haya Aala Falah
- 18.00 : Entre ciel et terre : Coré du sud
- 19.00 : JT en Français
- 19.20 : L'usine
- 19.50 : Serba
- 20.25 : Zouaji mouhal
- 20.40 : Zouaji mouhal
- 21.00 : JT Principal
- 22.00 : Altakrim
- 23.40 : Dernier bulletin d'information
- 00.10 : Festival de musiques
- 01.30 : Haya Aala Falah
- 02.20 : L'usine
- 03.00 : Serba
- 03.30 : Yakout et Aanbar
- 04.30 : Tinoubka
- 05.00 : Ichaa Mamlaka
- 06.00 : Amouddou

- 05:00:00 : RELIGIEUX : Coran avec mavahib tajwid
- 06:00:00 : MAGAZINE : CH'HIWAT BLADI
- 06:25:00 : SABAHYAT 2M
- 07:20:00 : MAGAZINE : KIF AL HAL
- 07:35:00 : FEUILLETON : SOUQ DLALA
- 08:25:00 : MAGAZINE : MOKHTAFOUNE
- 09:25:00 : FEUILLETON : ZINA
- 09:55:00 : MAGAZINE : CH'HIWA MA3A CHOUMICHA: TIRAMISU AU CHOCOLAT ET POIRE
- 10:05:00 : FEUILLETON : BAYNA NARAYNE
- 10:50:00 : MAGAZINE : KIF AL HAL
- 11:05:00 : SABAHYAT 2M
- 12:00:00 : SERIE : HAY AL BAHAJ
- 12:35:00 : BULLETIN METEO
- 12:45:00 : NEWS : AL AKHBAR
- 13:20:00 : RELIGIEUX : PRIERE DU VENDREDI

- 13:50:00 : SPORT : MOUJAZ RIYADI
- 14:00:00 : FEUILLETON : LAHN AL HAYAT
- 14:50:00 : NEWS : ECO NEWS
- 15:00:00 : NEWS : JOURNAL AMAZIGH
- 15:10:00 : FEUILLETON : FORSA TANIYA
- 16:10:00 : FEUILLETON : ZINA
- 16:45:00 : MAGAZINE : ADDINE WA ANNASS : AL WAQF WA SINA3AT HADARAT AL OUMMA
- 17:15:00 : MAGAZINE : TOUROUQ AL 3ARIFINE
- 17:30:00 : MAGAZINE : BGHIT NAARAF
- 17:35:00 : DESSIN ANIME : OGGY ET LES CAFARDS
- 18:05:00 : MAGAZINE : CH'HIWA MA3A CHOUMICHA: TANJIA DE LA DINDE
- 18:10:00 : MAGAZINE : POP UP
- 18:20:00 : FEUILLETON : LOU3BAT AL QADAR

- 19:05:00 : MAGAZINE : CAPSULES CHKOUN YAGISTATMAR FMACHROUJI
- 19:15:00 : MAGAZINE : CAPSULE ZOUR BLADEK
- 19:25:00 : FEUILLETON : AL WA3D
- 20:15:00 : NEWS : INFO SOIR
- 20:45:00 : SPORT : QUE DU SPORT
- 20:50:00 : BULLETIN METEO
- 20:55:00 : NEWS : ECO NEWS
- 21:10:00 : BULLETIN METEO
- 21:15:00 : NEWS : AL MASSAIYA
- 21:50:00 : MAGAZINE : RACHID SHOW
- 23:05:00 : FEUILLETON : AL IRT
- 23:55:00 : FEUILLETON : LAHN AL HAYAT
- 00:45:00 : FEUILLETON : AL WA3D
- 01:30:00 : JEU : NKTACHFOU BLADNA
- 03:00:00 : FEUILLETON : DISQUE HYATI
- 03:50:00 : FEUILLETON : LOU3BAT AL QADAR
- 04:35:00 : MAGAZINE : Toubkal

En kiosque ou sur le web

Votre soutien, Notre avenir

La presse
marocaine aux
premiers rangs
sur tous les
fronts

L'information par les professionnels:
rempart contre l'infoc

Commission de l'entreprise de presse et de la mise à niveau du secteur



© Myriem Kimmich

Sport

Le PSG battu mais qualifié *City, Real et Inter en 8èmes*



Manchester City a renversé le Paris SG mercredi (2-1) dans une soirée de Ligue des champions où les deux adversaires ont assuré leur place en huitièmes, tout comme l'Inter Milan, le Sporting ou le Real Madrid de Karim Benzema, buteur malgré ses démêlés judiciaires.

Faute de première place, la qualification est là pour Paris: dominé et battu à l'Etihad Stadium, le PSG s'est assuré une dixième participation consécutive aux huitièmes de C1 en profitant de la défaite, au même moment, du Club Bruges contre le RB Leipzig (5-0). Avec huit points, les Parisiens ne peuvent plus être rejoints par les Allemands et les Belges (4 pts chacun)... mais ne peuvent plus rejoindre non plus les Mancuniens (12 pts), assurés de la première place du groupe et donc d'un tirage au sort protégé pour

les huitièmes. "On s'en moque un peu parce que le plus important c'était de se qualifier", a relativisé le capitaine parisien Marquinhos.

"Tout le monde doit faire mieux pour qu'on prenne moins de buts, et devant on marquera parce qu'on a une belle force en attaque.

"Au moins la boule de Paris sera-t-elle dans les chapeaux du tirage le 13 décembre prochain, indépendamment d'un dernier match sans enjeu le 7 décembre contre Bruges au Parc des Princes... Mais la copie brouillonne rendue par l'équipe de Mauricio Pochettino, au centre des attentions de la presse anglaise en raison de l'intérêt supposé de Manchester United pour l'entraîneur argentin, n'a rien de rassurant.

Kylian Mbappé, buteur entre les jambes du gardien (50e), a cru réussir le braquage parfait... mais

Raheem Sterling (63e) et Gabriel Jesus (77e) ont concrétisé la mainmise des joueurs de Pep Guardiola, ultradominateurs tout au long du match.

Les deux équipes savaient de toute façon qu'elles étaient déjà qualifiées pour les huitièmes, tant Leipzig a facilement dominé Bruges avec notamment un doublé du Français Christopher Nkunku (12e, 90e+3), auteur de ses sixième et septième buts dans cette C1. Dans l'autre affiche de la soirée: l'Atlético Madrid s'est fait surprendre à domicile par l'AC Milan (1-0) sur un but de Messias Junior en fin de rencontre (88e).

Petite consolation pour les "Colchoneros": Liverpool, déjà qualifié, a joué le jeu et battu Porto 2-0. Mais l'équipe de Diego Simeone (4 pts) jouera très gros dans quinze jours au Portugal, où elle devra battre les Dragons (5

pts) pour espérer voir les huitièmes... Petit événement: le Borussia Dortmund, toujours privé de sa star Erling Haaland blessée, a chuté 3-1 sur le terrain du Sporting, à Lisbonne, laissant les Portugais s'assurer la deuxième place qualificative pour les huitièmes.

Et voilà le BVB, quart de finaliste de C1 la saison dernière, reversé en Ligue Europa... Dans l'autre rencontre, sans enjeu entre l'Ajax Amsterdam déjà qualifiée et le Besiktas déjà éliminé (2-1), l'insatiable Sébastien Haller a encore frappé: à Istanbul, l'attaquant international ivoirien a inscrit un nouveau doublé (54e, 69e), ses 8e et 9e buts en C1, pour rejoindre Robert Lewandowski en tête du classement des buteurs de cette édition.

Les grands noms ont fait respecter la hiérarchie dans le groupe D: le Real Madrid, tombeur du Sheriff (3-0) à Tiraspol, et l'Inter

Milan, victorieuse du Shakhtar Donetsk (2-0), ont décroché les deux premières places et s'affronteront dans deux semaines pour savoir qui finira en tête.

Côté Real, on attendait Karim Benzema, dans le viseur de l'opinion publique mercredi après sa condamnation à un an de prison avec sursis et 75.000 euros d'amende après avoir été reconnu coupable de complicité de tentative de chantage sur son ancien coéquipier Mathieu Valbuena.

Le Français, honoré du brassard de capitaine de la "Maison blanche", n'a pas semblé affecté par ces déboires, marquant un but splendide (55e). Il a contribué à assurer la qualification du Real, au même titre que David Alaba (32e) et Toni Kroos (45e+1). En début de soirée, l'Inter Milan avait fait le travail en domptant le Shakhtar 2-0 sur un doublé du Bosnien Edin Dzeko (61e, 67e).



Lair de Manchester réussit bien à Kylian Mbappé, buteur mercredi pour la troisième fois en quatre passages dans la ville du nord de l'Angleterre, même si le Paris SG n'a finalement pu contenir la furia de City (2-1).

Grand absent de la demi-finale retour de C1 la saison passée,

en raison d'une blessure au mollet, Mbappé avait regardé des tribunes ses coéquipiers s'incliner 2-0, après avoir déjà perdu 2-1 à l'aller et perdre leur rêve de deux finales consécutives.

Mais mercredi, pour son 50e match sur la plus belle scène européenne, il a été le plus actif et le plus tranchant d'une triplette

Mbappé n'a pas suffi

"NMN" presque invisible en première mi-temps et un peu maladroite en seconde.

Il a même été tout près d'offrir au PSG un exploit retentissant.

Au tout début de la seconde période, il s'était retrouvé à la conclusion d'un joli contre parisien et d'un centre légèrement dévié de Lionel Messi pour trouver le petit espace entre les jambes d'Ederson et ouvrir le score (0-1, 50e).

Déjà juste avant la pause, parfaitement servi dans un intervalle par Neymar, le troisième larron de l'attaque, il s'était présenté en bonne position devant le but, mais son plat du pied "à la Thierry Henry" s'était envolé largement au-dessus (44e).

Son but avait tout d'un hold-up, mais avec "Kyky", "Ney" et "Leo", ses trois braqueurs en chefs, le Paris SG s'est fait une spécialité des victoires pas forcément

méritées.

L'Etihad avait déjà été le berceau de ses premiers exploits européens, quand le monde du football découvrait émerveillé son jeu tout en vitesse, en instinct et en insouciance.

En 2017, il avait marqué le but du 2-1 pour Monaco lors d'un huitième de finale aller perdu finalement 5-3.

Ce but, son tout premier dans la compétition la plus prestigieuse en Europe, s'était d'ailleurs révélé décisif, puisque l'ASM était passé au bénéfice des buts inscrits à l'extérieur après avoir gagné le retour 3-1, avec un nouveau but de Mbappé.

En 2019, il avait aussi marqué le but du 2-0 face à Manchester United à Old Trafford, en 8e de finale aller.

Un avantage qui, cette fois, ne devait pas suffire au retour avec le

penalty controversé transformé dans les tout derniers instants par Marcus Rashford (1-3).

Il a en tout cas une nouvelle fois confirmé qu'il était un joueur taillé pour les grands rendez-vous qui le motivent comme jamais.

La saison dernière, il avait inscrit 4 buts à Barcelone, dont un triplé au Camp Nou et un doublé à Munich lors du quart de finale aller face au Bayern.

Alors que son avenir reste incertain, même si un départ en fin de contrat de Paris semble de plus en plus probable cet été à mesure que les semaines s'écoulent, il se montre constamment sous son plus beau jour quand le niveau d'adversité s'élève.

Si le Real Madrid part avec une large avance dans son cœur, on l'a vu venir taper dans la main de Pep Guardiola à l'occasion d'un arrêt de jeu en plein match.



Maroc-Danemark en fin de semaine au RTCMA

L'équipe nationale vise le Groupe I de Coupe Davis

et réaliser l'ascension au Groupe I (Monde).

La cohésion entre les joueurs est nécessaire dans ce genre de rendez-vous, ce qui contribue à hisser le moral des joueurs et aborder cette confrontation en toute sérénité et sans pression psychologique afin de réaliser le souhait du public marocain, a-t-il estimé, reconnaissant toutefois que la confrontation sera "difficile" pour les deux sélections.

De son côté, le capitaine de la sélection danoise, Frederik Nielsen, s'est dit très heureux de jouer au Maroc, mettant en relief les conditions appropriées fournies par le RTCMA pour les entraînements et la préparation pour cette confrontation décisive contre la sélection marocaine.

Dans ce contexte, il a relevé que l'équipe danoise aspire à gagner tous les matchs de cette confrontation pour monter dans le Groupe I (Monde) en dépit de l'absence du numéro 1 danois Holger Vitus Nodskov Rune, classé 124^e mondial au classement ATP.

Le président du RTCMAM, Aziz Tifnouti, a souligné pour sa part, qu'avec le soutien de la Fédération Royale Marocaine de Tennis (FRMT), le club a fourni toutes les conditions adéquates afin que cette confrontation se dé-

roule dans les conditions idéales, relevant que la FRMT aspire à voir les jeunes tennismen de la sélection marocaine, dont le N°1 marocain Elliot Benchetrit, réaliser le rêve du retour dans le Groupe I (Monde).

Lors de cette confrontation, le Maroc sera représenté par Elliot Benchetrit (345^e mondial), Adam Moundir (666^e mondial), Lamine Ouhab (813^e mondial) et Anas Fattar (1024^e mondial).

De son côté, l'équipe danoise sera composée de August Holmgren (811^e mondial), Christian Sigsgaard Petersen (969^e mondial) et Benjamin Hannestad (1311^e mondial).

La dernière confrontation entre les deux sélections remonte à 2014, durant laquelle l'équipe danoise avait dominé par 4 à 1.

Le Maroc, qui a joué sa première Coupe Davis en 1961, est monté au Groupe I (Monde), 3 fois (2001, 2002 et 2004).

La sélection danoise, dont la première apparition en Coupe Davis remonte à 1921, a disputé les quarts de finale en 1988.

La sélection marocaine de tennis est prête pour affronter son homologue danoise dans le cadre de la Coupe Davis-Groupe II (Monde), les 27 et 28 novembre courant au Royal Tennis Club de Marrakech (RTCMA), a souligné, mercredi à la Cité ocre, le capitaine de l'équipe nationale, Mehdi Tahiri.

Lors d'une conférence de presse, le capitaine de l'équipe nationale a relevé que les tennismen nationaux aborderont cette confrontation avec grande confiance, détermination et sérieux en vue de gagner cette confrontation

12^{ème} journée de la Botola Pro D1

Un nul au goût de défaite pour le FUS

Le Chabab de Mohammédia (SCCM) a surclassé la Jeunesse sportive Salmi (JSS) par 2 buts à 1, mercredi au stade El Bachir, à l'occasion de la 12^{ème} journée de la Botola Pro D1.

L'équipe locale a débloqué le compteur dès la 6^{ème} minute avec une réalisation d'Oussama Lamlioui, avant d'enfoncer le clou avec un autre but de Lamlioui (48^e). La JS Salmi a réduit l'écart à la 66^{ème} minute par Mustapha Sahd.

Au terme de ce match, la formation de la ville des fleurs, 17 points, grimpe à la sixième place, tandis que le club de Had Soualem se maintient à la troisième place du classement avec 19 points.

Lors de la prochaine journée,

le Chabab de Mohammédia se déplacera chez l'Association Sportive des FAR, tandis que la JSS évoluera à domicile face au Youssoufia de Berrechid.

De leur côté, le Maghreb de Fès (MAS) et l'Association Sportive des FAR (AS FAR) ont fait match nul (0-0), au complexe sportif de Fès.

Suite à ce résultat, les Massaois, 17 points, grimpent à la sixième place du classement, tandis que les Militaires occupent la troisième place avec 20 points.

Lors de la prochaine journée, les Jaune et Noir évolueront à l'extérieur contre l'Olympique de Khouribga (OCK), tandis que l'AS FAR jouera à domicile face au Chabab de Mohammédia

(SCCM).

Concernant le match qui a opposé le FUS de Rabat (FUS) au Difaâ d'El Jadida (DHJ), il s'est soldé par un score nul (2-2), au complexe sportif Prince Héritier Moulay El Hassan.

Menés 1 but à 0 à la pause, les chevaliers de Doukkala ont recollé au score en seconde période.

Les Rbatis ont débloqué le compteur à la 17^e minute par Reda Hajhouj mais le DHJ a recollé au score à la 53^e minute avec une réalisation d'El Mustapha Chichane. Le FUS a repris l'avantage à la 76^e minute par Saad Ait Lkhorssa. Toutefois, le Difaâ d'El Jadida a égalisé à la 85^e minute par le biais de Mohammed El Jaouani.

A la suite de ce match, le FUS de Rabat, 9 points, reste à l'avant-dernière place du classement, alors que les chevaliers de Doukkala occupent la huitième place avec 17 points.

Lors de la prochaine journée de Botola Pro D1, les Fussistes se déplaceront chez le Mouloudia d'Oujda (MCO), tandis qu'El Jadida évoluera à domicile contre le Wydad de Casablanca (WAC).

Al Nassr se sépare d'Abderrazak Hamdallah

Le club saoudien d'Al Nassr a annoncé avoir mis fin au contrat qui le liait à l'attaquant marocain Abderrazak Hamdallah.

Al Nassr, qui occupe la 9^e place du classement de la Saudi Pro League, a annoncé via les réseaux sociaux cette décision "conformément au règlement de la FIFA".

Hamdallah ne faisait plus partie des schémas tactiques de son entraîneur croate, Alen Horvat, après que son niveau ait connu une baisse de régime.

Meilleur buteur du championnat saoudien en 2018-2019 avec 34 buts et en 2019-2020 avec 29 réalisations, Hamdallah a également terminé meilleur buteur de la Ligue des champions de l'AFC en 2019-2020 avec 7 buts.

La CAF inquiète au sujet de l'organisation de la CAN au Cameroun



La Confédération africaine de football a exprimé mercredi ses inquiétudes sur l'organisation de la prochaine Coupe d'Afrique des nations au Cameroun, mais la tenue de la compé-

tion n'est pas menacée, a appris mercredi l'AFP auprès de la CAF et du comité d'organisation.

"Je suis navré de constater que malgré les nombreuses visites, notamment celle du président, du se-

crétaire général et du vice-président de la CAF et les promesses qui ont suivi, les actes n'ont pas suivi", écrit M. Mosengo-Omba, proche conseiller du président de la Fifa, Gianni Infantino, véritable cheville ouvrière de la CAF, dans un courrier que s'est procuré l'AFP.

Ce courrier provient d'un échange entre la Confédération, basée au Caire, et le Comité d'organisation (Cocan), dont l'AFP a également eu connaissance.

Des remontrances ont été exprimées dans un courrier du 17 novembre signé du secrétaire général de la CAF, Véron Mosengo-Omba, adressé au ministre des Sports du Cameroun, Narcisse Mouelle Kombi, également président du Cocan.

"Non, non! Ce sont des +fake news+", a répondu mercredi à l'AFP un haut-dirigeant de la CAF sur les risques de renoncer à orga-

niser la CAN au Cameroun.

"Je dois porter à votre attention", poursuit le secrétaire général de la CAF, "de sérieuses inquiétudes concernant l'organisation du tournoi".

Le principal sujet de mécontentement de la CAF concerne les abords du nouveau stade de Yaoundé, à Olembé, celui du match d'ouverture et de la finale.

"S'agissant du stade d'Olembé, sachez que si tout n'est pas réglé d'ici au 30 novembre 2021, le match d'ouverture aura lieu ailleurs. Des dispositions ont d'ores et déjà été prises dans ce sens, mais ce serait malheureux pour le Comité d'organisation, pour la CAF et pour le Cameroun", indique M. Mosengo-Omba.

La Confédération africaine s'inquiétait également du protocole Covid prévu pour accéder au stade ou du recrutement des bénévoles.

Le ministre et président du

Cocan a répondu point par point dans un courrier daté du 23 novembre, que l'AFP a également obtenu.

Au sujet du stade d'Olembé, M. Mouelle Kombi rappelle que le délai fixé pour la livraison de l'enceinte est le 30 novembre et réaffirme "la volonté ferme de l'Etat du Cameroun et du Cocan de respecter les engagements".

Surtout, le courrier souligne "qu'en aucun cas l'hypothèse de la délocalisation de la cérémonie d'ouverture n'est envisagée et ne peut être acceptée par le gouvernement camerounais".

L'enceinte d'Olembé a déjà accueilli Cameroun-Malawi (2-0) le 3 septembre dernier en qualifications pour la Coupe du monde.

"Nous réitérons le souhait d'un partenariat cordial et harmonieux fondé sur le respect des parties et la confiance mutuelle", est-il expliqué dans le document.

Pour sauver son fils, il installe un labo à la maison

Son fils n'a guère de chances de dépasser l'âge de trois ans. Mais pour lui fournir un traitement introuvable en Chine, son père a mis les grands moyens: installer un laboratoire pharmaceutique dans son appartement. Il n'a rien d'un chimiste, a tout juste son bac et ne parle que le chinois.

Cela n'a pas empêché Xu Wei d'entamer du jour au lendemain une carrière de laborantin et de produire un traitement à partir de documentation trouvée en anglais sur internet. "Je n'avais pas vraiment le temps de réfléchir pour savoir s'il fallait le faire ou pas. Il fallait le faire", raconte le trentenaire dans son labo situé dans une tour d'habitation de Kunming, grande ville du sud-ouest de la Chine. L'urgence s'appelle Haoyang, son fils âgé de deux ans.

Alors qu'il avait près d'un an, les médecins ont diagnostiqué chez lui le syndrome de Menkes, une maladie rare qui tue habituellement ses victimes avant trois ans. Le bébé au visage d'ange sourit furtivement quand son père lui passe la main sur le nez, mais il ne peut se mouvoir de lui-même et ne parle pas. Il échange cependant des regards intenses avec son père quand celui-ci lui donne longuement le biberon, du miel dilué dans un peu d'eau tiède. "Même s'il ne peut ni bouger ni parler, il a un cœur et ressent des émotions", commente Xu Wei.

Pour ralentir les symptômes, un trai-

tement est disponible: l'histidine de cuivre. Problème: ce supplément est introuvable en Chine comme dans de nombreux pays. Rarissime, le mal toucherait une naissance sur 100.000 – pas assez pour justifier des recherches en laboratoire.

En temps normal, le père de Haoyang aurait pu se rendre à l'étranger pour rapporter le précieux traitement. Mais le Covid-19 a fermé les frontières. Xu Wei, qui dirigeait jusque-là une start-up, s'improvise alors pharmacien et investit ses économies dans de coûteuses machines de laboratoire. "Il y en a probablement pour 300 à 400.000 yuans (40.000 à 54.000 euros), je ne sais plus très bien", témoigne-t-il. S'installant chez ses parents, il investit la salle de sport du paternel et remplace les équipements de musculation par son arsenal de chimiste. "Au départ, j'ai cru à une plaisanterie", raconte le grand-père, Xu Jianhong.

"C'était mission impossible pour lui. Il n'a que son bac..." En un mois et demi, Xu Wei parvient pourtant à produire son premier flacon, après avoir compulsé sur internet plus d'une dizaine de documents, pour la plupart en anglais, qu'il a traduits en chinois à l'aide d'un logiciel. "J'avais peur d'un accident, j'ai donc procédé à des expériences avec des lapins et puis je me suis injecté le traitement à moi-même", rapporte l'apprenti chimiste, derrière de gros verres de lunettes. Rassuré, il injecte ses premières



doses à l'enfant, avant d'augmenter progressivement le dosage.

Haoyang reçoit désormais une piqûre quotidienne, qui lui donne le cuivre manquant à son organisme. L'aventure de Xu Wei et de son fils a ému les médias et les internautes chinois. "En tant que médecin, j'ai honte de voir ça. Ça montre que nous n'avons pas su prendre soin de telles familles, que ce soit dans le secteur pharmaceutique ou dans le système de soins", observe Huang Yu, directeur adjoint du département de génétique médicale de l'Université de Pékin. Quant au papa, il n'a pas d'illusions sur les chances de survie du bébé. "L'histidine de cuivre ne fait que soulager les symptômes. Elle ne les corrige pas mais peut ralentir la progression de la maladie", reconnaît-il, précisant que certaines analyses sanguines de l'enfant

se sont revenues à la normale deux semaines après le début du traitement.

Certains experts soulignent que la préparation n'est efficace que si elle est administrée dans les trois semaines qui suivent la naissance. "Au delà, le traitement semble néanmoins améliorer quelques symptômes (...) sans pour autant permettre de guérison", estime le professeur Annick Toutain, spécialiste des maladies rares au Centre hospitalier universitaire de Tours (France).

Non content d'avoir produit son propre traitement, Xu Wei s'est lancé dans la thérapie génique, porteuse d'espoir pour les malades, en mettant au point un vecteur génétique expérimental. Ses travaux ont conduit une entreprise internationale de biotechnologie, VectorBuilder, à travailler sur le syndrome de Menkes, "maladie rare parmi

les maladies rares", comme le résume son scientifique en chef, Bruce Lahn. "C'est la première fois que nous nous aventurons (dans la recherche) sur la maladie de Menkes", explique-t-il à l'AFP.

"C'est le courage de M. Xu qui nous a poussés à sauter le pas". En collaboration avec un laboratoire chinois, VectorBuilder envisage de passer dans quelques mois à l'expérimentation du vecteur de M. Xu sur des singes, puis à des essais cliniques, "peut-être même à temps" pour le petit Haoyang. "Le temps biologique est très très serré" pour l'enfant, remarque Bruce Lahn. Informés des prouesses de Xu Wei, d'autres parents lui ont demandé de leur fournir son traitement.

"Je leur réponds que ce serait illégal, que je ne peux être responsable que de mon enfant", dit-il. Pris à plein temps par son nouveau métier de chimiste et par les soins donnés à son fils, Xu Wei n'a plus guère de revenus et compte essentiellement sur ses parents pour l'aider. "Mes amis et mes proches ont combattu ma démarche, me disant que c'était impossible", raconte-t-il. Infatigable, ce dernier prépare un examen afin de pouvoir étudier comme il convient la biologie moléculaire. Même s'il a connu le découragement, Xu Wei veut tenir bon pour protéger Haoyang. "Je ne veux pas qu'il attende désespérément la mort. Même si on échoue, je veux que mon fils garde espoir".

Recettes

Feta panée

Ingrédients :

1 citron
400 g de feta
2 oeufs
4 c. à soupe de chapelure
Huile
Quelques pincées d'origan

Les étapes :

1. Coupez la feta en bâtonnets ou formez des boules à l'aide de la paume de vos mains et saupoudrez-les d'origan.

2. Dans une assiette creuse, battez les oeufs puis versez la chapelure dans une seconde assiette. Plongez les bâtonnets dans les oeufs puis enrobez-les de chapelure.

3. Mettez l'huile de friture à chauffer puis faites frire les bâtonnets dans la poêle jusqu'à ce que la chapelure soit dorée de chaque côté.

4. Une fois cuits, faites-les égoutter sur un papier absorbant puis servez-les accompagnés de rondelles de citron.



Le Pentagone crée un bureau d'analyse des ovnis



Le Pentagone a annoncé la création d'un bureau chargé de rassembler et d'analyser l'ensemble des informations sur les objets volants non identifiés (ovnis) observés par les différentes branches de l'armée américaine. Ce "groupe de synchronisation sur l'identification et la gestion des objets aériens" ou AOIMSG selon son acronyme en anglais, remplace la "cellule de travail sur les phénomènes aériens non identifiés" créée en août 2020 et confiée alors à l'US Navy, a annoncé le ministère américain de la Défense dans un communiqué publié dans la nuit de mardi à mercredi. Le bureau est placé sous la responsabilité du sous-secrétaire à la Défense chargé du renseignement et de la Sécurité, signe que pour les militaires américains, les "phénomènes aériens non identifiés" ne proviennent pas de petits hommes verts mais plutôt de très réels adversaires des Etats-Unis.

Washington s'inquiète notamment des capacités d'espionnage de la Chine à l'aide de drones ou d'autres moyens aéroportés. Le futur directeur de l'AOIMSG, pas encore nommé, synchronisera les activités dans ce domaine des diverses branches de l'armée et des services de renseignement américains.

Le Pentagone a diffusé l'an dernier trois vidéos prises par des pilotes de l'US Navy – l'une en novembre 2004 et les deux autres en janvier 2015 – montrant des rencontres en vol avec des "phénomènes aériens non identifiés". Sur l'une, on peut voir un objet de forme oblongue se déplaçant rapidement et qui, quelques secondes après avoir été repéré par un des capteurs à bord de l'appareil de l'US Navy, disparaît à la suite d'une soudaine accélération. Dans une autre vidéo, on distingue un objet au-dessus des nuages, le pilote se demandant s'il s'agit d'un drone.